



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**cirad**

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT



**CIHEAM**  
IAM MONTPELLIER



ÉTUDE SUR  
**L'AGRICULTURE FAMILIALE  
A PETITE ÉCHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD**  
PAYS FOCUS  
**Mauritanie**

# ÉTUDE SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE A PETITE ÉCHELLE AU PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

PAYS FOCUS

**Mauritanie**

CIRAD – CIHEAM-IAMM

Élaboré par les consultants nationaux:

**Mohamedine Diop**

Sociologue, Saadna Ould Baheida, statisticien économiste

**Dr Chouaib Ould Abdellahi**

Spécialiste en Développement Humain Durable

**Saadna Ould Baheida**

Statisticien économiste

Responsable de supervision FAO:

**Alfredo Impiglia**

Coordinateur initiative régionale sur l'agriculture familiale à petite échelle pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),  
Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord,  
Le Caire, Égypte

E-mail: [alfredo.impiglia@fao.org](mailto:alfredo.impiglia@fao.org)

Publié par

**Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Center de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement**  
**International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies**

Nuakchot, 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM) ou du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD, aucune approbation ou recommandation des dits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités..

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du CIHEAM-IAMM ou du CIRAD.

ISBN 978-92-5-209643-6 (FAO)

© FAO, CIHEAM-IAMM and CIRAD, 2017

La FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD encouragent l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO, le CIHEAM-IAMM et le CIRAD soient correctement mentionnés comme sources et comme titulaires du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO, le CIHEAM-IAMM ou le CIRAD approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

Photo de couverture: © FAO/Giampiero Diana

# SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations .....	vi
Préface .....	vii
Remerciements .....	viii
Résumé exécutif .....	ix

## **Introduction .....**

1

### PREMIÈRE PARTIE

#### **Petite Agriculture: Caractéristiques, Typologie et Définition .....**

3

I.1. Caractéristiques et typologie de l'Agriculture en Mauritanie .....	3
I.1.1. Zones agro-écologiques .....	3
I.1.2. Potentiel et typologies agricoles .....	4
I.1.3. Ressources forestières.....	16
I.2. Définition de la Petite Agriculture .....	17

### DEUXIÈME PARTIE

#### **Trajectoire de changement structurel .....**

22

II.1. Les dynamiques démographiques.....	22
II.2. Changements structurels de l'économie.....	25
II.2.1. Objectifs stratégiques visés et financement du secteur agricole .....	25
II.2.2. Contribution de l'Agriculture au Produit Intérieur Brut .....	28
II.2.3. Importations .....	32
II.2.4. Contribution de l'agriculture à l'emploi .....	33
II.2.5. Perspectives agricoles .....	39
II.3. Les politiques sociales en milieu rural et leurs impacts sur la Petite Agriculture Familiale (PAF) .....	41
II.4. La place de la ruralité dans la société et le débat public .....	46
II.5. Vision stratégique à long terme de la place de l'Agriculture et de ses fonctions .....	47

### TROISIÈME PARTIE

#### **Politiques d'appui à la petite agriculture et agriculture familiale .....**

51

III.1. Modalités historiques de la prise en compte de la Petite Agriculture et Familiale .....	51
III.2. Politiques et implications pour la petite agriculture familiale .....	53
III.2.1. La politique foncière.....	53
III.2.2. La politique de financement agricole.....	56
III.2.3. La politique d'assurance de l'activité agricole.....	58
III.2.4. La politique de renforcement des capacités (formati on professionnelle, conseil agricole ...) .....	58

III.2.5. Soutiens directs à l'agriculture et à l'élevage.....	60
III.2.6. Les soutiens indirects au développement des cultures et de l'élevage.....	61
III.2.7. La politique des investissements publics dans le secteur agricole.....	62
III.3. Des expériences représentatives des dynamiques des petites agricultures familiales	63
<b>Conclusion et recommandations.....</b>	<b>67</b>
<b>Bibliographie et sources consultées .....</b>	<b>72</b>
Sites web pertinents.....	73
ANNEXE 1	
<b>Liste des personnes rencontrées.....</b>	<b>74</b>
ANNEXE 2	
<b>Comptes-rendus de réunions .....</b>	<b>77</b>
ANNEXE 3	
<b>Synthèse des principales idées issues des entretiens réalisés .....</b>	<b>100</b>
ANNEXE 4	
<b>Évolution des superficies cultivées et des productions (1983-2015).....</b>	<b>104</b>
ANNEXE 5	
<b>Liste des projets en cours ou en préparation de démarrage.....</b>	<b>112</b>
ANNEXE 6	
<b>Plateforme de connaissances en ligne sur l'agriculture familiale .....</b>	<b>114</b>
ANNEXE 7	
<b>Demandes des organisations agricoles familiales dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale AIAF-2014 .....</b>	<b>117</b>
ANNEXE 8	
<b>Manifeste de brasilia, 15 novembre 2014.....</b>	<b>124</b>
ANNEXE 9	
<b>Ressources en eau et pêcheries en Mauritanie.....</b>	<b>131</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Superficies agricoles potentielles par système de production.....	5
Tableau 2. Évolution des superficies emblavées et productions des cultures pluviales (diéri), 1995-2015.....	6
Tableau 3. Cultures derrière barrages et de bas-fonds .....	7
Tableau 4. Cultures en décrue naturelle.....	8
Tableau 5. Culture de décrue contrôlée.....	9
Tableau 6. Types de périmètres, nombre et superficies par wilaya jusqu'à mars 2015 .....	10
Tableau 7. Culture irriguée hivernage .....	11
Tableau 8. Culture irriguée, contre saison chaude.....	12
Tableau 9. Répartition des oasis et des exploitations par Wilaya en 1984 et en 2012.....	13
Tableau 10. Taille moyenne des oasis et des exploitations individuelles .....	13

Tableau 11.	Principales formes d'agriculture .....	18
Tableau 12.	Les typologies des systèmes de culture existants en Mauritanie et les formes de production agricole identifiées.....	19
Tableau 13.	Typologies des systèmes pastoraux existants en Mauritanie .....	20
Tableau 14.	Évolution de la population de 1977 à 2013 .....	22
Tableau 15.	Évolution du taux d'alphabétisation de 1988 à 2013 .....	24
Tableau 16.	Objectifs quantitatifs chiffrés par la SDRS à l'horizon 2025 .....	26
Tableau 17.	Budget d'investissement du Ministère du Développement Rural (2000-2007), en millions UM .....	27
Tableau 18.	Budget d'investissement du Ministère du Développement Rural (2008-2015), en millions UM .....	27
Tableau 19.	Financements acquis et financements à rechercher pour le PNDA (2015-2025)....	28
Tableau 20.	Évolution du PIB et de la contribution de l'Agriculture (1998-2005) .....	28
Tableau 21.	Évolution du PIB et de la contribution de l'Agriculture (2006-2013) .....	29
Tableau 22.	Évolution de la structure du PIB (%).....	29
Tableau 23.	Évolution du PIB réel et de la contribution de l'agriculture (1998-2013).....	30
Tableau 24.	Évolution des importations de la Mauritanie en valeur (CAF), en millions UM .....	32
Tableau 25.	Évolution de la structure des importations .....	32
Tableau 26.	Importations des principaux produits alimentaires, en millions UM .....	33
Tableau 27.	Population rurale en âge de travailler selon les Wilayas en 2013 .....	33
Tableau 28.	Population occupée par branche d'activité selon le sexe, 2013.....	36
Tableau 29.	Répartition (%) de la population rurale en chômage par âge, 2013 .....	37
Tableau 30.	Principaux indicateurs de santé par milieu .....	42
Tableau 31.	Évolution du Taux Brut de Scolarisation (en %) par milieu (primaire).....	43
Tableau 32.	Évolution du taux d'alphabétisation (en %) pour la population âgée de 15 ans et plus .....	44
Tableau 33.	Évolution du taux d'alphabétisation (en %) pour la population âgée de 15 à 24 ans .....	44
Tableau 34.	Taux de pauvreté suivant le Groupe Socio-économique (GSE) du chef de ménage en 2014 .....	45

## LISTE DES GRAPHIQUES

Carte 1.	Zones agro-écologiques .....	4
Carte 2.	Missing title.....	14
	Pyramide des âges de la population 2013.....	23
Graphique 1.	Évolution du taux de croissance économique et du taux de croissance de l'agriculture (1998-2013) .....	31
Graphique 2.	Répartition spatiale (en%) de la population rurale en âge de travailler .....	35
Graphique 3.	Taux d'activité en milieu rural selon les Wilaya .....	35

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>CSLP</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>EPCV</b>	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole
<b>MCM</b>	Mauritanie Cooper Mines -MCM).
<b>MRO</b>	Mauritanian Ouguiya
<b>OMVS</b>	Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>ONS</b>	Office National de la Statistique
<b>SDSR</b>	Stratégie de Développement du Secteur Rural
<b>SNSA</b>	Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire
<b>ZEE</b>	Zone Économique Exclusive

# PRÉFACE

Ces dernières années, le thème de l'agriculture familiale a fait l'objet de nombreux ouvrages, rapports et études de cas publiés par la FAO, le CIRAD et le CIHEAM-IAMM. Ces travaux ont largement contribué à approfondir les connaissances sur ce type d'agriculture. Différentes réflexions et tentatives de définition de l'agriculture familiale ont été conduites. Sa contribution aux opportunités d'emploi, sa capacité à générer des revenus, à gérer et atténuer les risques ainsi que sa place dans les politiques agricoles ont été analysées et étudiées.

Par ailleurs, l'intérêt des organismes internationaux, des organisations professionnelles et syndicales, de la recherche pour l'agriculture, et plus particulièrement pour l'agriculture familiale est renouvelé en restant d'actualité. Les transformations économiques, sociales et politiques en cours révèlent de nouveaux besoins de connaissances. Elles invitent à mieux appréhender la diversité des contextes et des logiques de fonctionnement des agricultures familiales.

Le présent rapport sur la Mauritanie s'inscrit dans le cadre d'une étude régionale sur « la petite agriculture familiale » qui couvre la région Afrique du Nord – Proche Orient. Outre la Mauritanie, cette étude concerne également l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, le Liban et le Soudan. Coordonnée par le CIRAD et le CIHEAM-IAMM, elle répond à une demande de la FAO et vise à analyser la place de la petite agriculture familiale, en tant que type d'agriculture, sa contribution dans l'économie agricole et rurale, sa prise en compte dans les politiques publiques, plus particulièrement une appréhension des mesures d'appui qui lui sont consacrées.

Les idées et propositions exprimées dans ce rapport sont de la seule responsabilité des auteurs.



**Athman Mravili**  
*Représentant de la FAO en Mauritanie*

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le Bureau Régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord basé au Caire, Égypte, pour la confiance accordée au CIRAD et au CIHEAM-IAMM dans la réalisation de cette étude. Nos remerciements s'adressent également au Bureau FAO pour la Mauritanie pour son appui technique.

Nous remercions vivement Mr. Abdessalam Ould Ahmed, Assistant du Directeur Général de la FAO et Représentant Régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (FAO-RNE), Mr Pasquale Steduto, Coordinateur du Programme Stratégique Régional (FAO-RNE) et Mr Alfredo Impiglia, (Coordinateur de l'Initiative Régionale sur l'Agriculture Familiale à petite échelle (FAO-RNE).

Les auteurs tiennent à remercier Mr Athman Mravili, Représentant de la FAO en Mauritanie; Mmes Caterina Batello et Maryam Rahmanian et Mr. Alfredo Impiglia pour leurs contributions constructives; Mmes Ana Pizarro et Flavia Lorenzon pour leurs appui durant toutes les étapes de l'étude au Bureau FAO-RNE; Mme Sara Hassan (OPCA), qui a coordonné l'évaluation menée par les pairs et Mr Pietro Bartoleschi pour la mise en page.



**Mohamedine Diop**  
*Coordinateur Mauritanie*

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'objet de la présente étude est de faire l'analyse de la situation de la petite agriculture (élevage et culture) qui constitue le mode de production prévalent en milieu rural mauritanien en dehors des grandes exploitations irriguées tenues par des opérateurs privés (l'agro-business) et les systèmes pastoraux agropastoraux transhumants et semi-intensifs périurbains.

En Mauritanie, le potentiel de terre agricole est estimé à 513 000 ha, tous systèmes de culture confondus. Ces systèmes comprennent les cultures: extensive pluviale en zone sablonneuse ou «diéri», derrière barrages et bas-fonds, de décrue naturelle et de décrue contrôlée (walo), irriguée en maîtrise totale de l'eau et le système oasien.

Pour le potentiel de l'élevage, les effectifs du cheptel sont estimés à 1,7 millions de bovins, 10 millions d'ovins, 6,7 millions de caprins et 1,4 millions de camelins. Les principaux systèmes pastoraux sont: (i) les systèmes pastoraux nomades, (ii) les systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants, (iii) les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture, (iv) les systèmes extensifs urbains, et (v) les systèmes semi-intensifs périurbains

L'agriculture traditionnelle (sous pluie, décrue, de bas-fonds, derrière barrages, oasis), les cultures irriguées hormis l'agro-business et l'élevage traditionnel (excepté les systèmes pastoraux agropastoraux transhumants et semi-intensifs périurbains) constituent la Petite Agriculture en Mauritanie.

En matière de contribution de l'Agriculture au PIB nominal, elle était de 19,3 pour cent en moyenne par an sur la période (2006-2013) contre 29,4 pour cent sur la période 1998-2005. Ce qui correspond à un recul significatif de 10 points. Cette situation est liée au développement du secteur minier avec l'exploitation du cuivre, de l'or et du pétrole depuis 2006.

Quant à l'apport à l'emploi, l'agriculture (activités agropastorales) emploie près du quart (24,7 pour cent) des actifs occupés en 2013 et vient en deuxième position après le commerce (25,9 pour cent) et avant l'administration et les services sociaux (22,2 pour cent).

Concernant les politiques sociales en milieu rural et leurs impacts sur la Petite Agriculture, il convient de constater que l'État a mené des activités importantes de soutien en milieu rural dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire (distribution de vivres, boutiques EMEL, Centres de Récupération Nutritionnels et d'Alimentation Maternelle (CRENAM), opération de cash transfert ). Au niveau de la santé, les principaux indicateurs font ressortir des disparités par rapport au milieu urbain. En effet, la population rurale est très mal desservie et les ressources humaines sont insuffisantes sur le plan quantitatif et la répartition entre les régions est très déséquilibrée.

Pour ce qui est de l'éducation, l'enseignement fondamental en milieu rural est confronté à des contraintes qui constituent de véritables obstacles à un enseignement de qualité. Il s'agit principalement des problèmes liés essentiellement à l'inefficacité de l'encadrement de proximité, au déficit en enseignants de qualité et à la mauvaise qualité des infrastructures.

En dépit des faiblesses remarquées, il existe une vision stratégique à long terme de la place de l'Agriculture et de ses fonctions. Elle se traduit par l'élaboration et l'adoption d'une loi d'orientation agropastorale. Comme outils de planification de l'agriculture prévus dans cette loi, une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025 a été élaborée et adoptée en 2013 ainsi qu'un Plan National de Développement Agricole (PNDA) pour la période 2015-2025.

De même, un ensemble de politiques ont été adoptées avec des implications positives pour la Petite Agriculture. Il en est ainsi de la politique foncière, de la politique de financement agricole, de la politique d'assurance de l'activité agricole et de la politique de renforcement des capacités des producteurs. En outre, la Petite Agriculture a bénéficié de soutiens directs (protection des cultures, distribution gratuite de semences traditionnelles, d'engrais, de matériel horticole, vaccination du bétail ) et de soutiens indirects (les routes, l'accès à l'énergie, l'accès aux à l'eau potable ).

# Introduction

Le secteur agricole occupe une place importante dans le développement de la Mauritanie, à plusieurs égards. Il a constitué, particulièrement à partir de la sécheresse des années 1970, une priorité dans le cadre des politiques suivies par l'État. Durant les 15 dernières années, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a fait de la promotion du secteur rural un axe majeur d'intervention compte tenu de son haut potentiel de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté bien que cette dernière soit un phénomène essentiellement rural au niveau du pays. En effet, le secteur rural dont les ressources restent insuffisamment valorisées (produits et sous-produits de l'élevage notamment) continue à contribuer significativement au PIB, à l'emploi et à l'alimentation.

En plus du CSLP, cadre de référence de la politique de développement national, les pouvoirs publics ont formulé et mis en œuvre des stratégies spécifiques au secteur rural. Il s'agit, entre autres, de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025 et de la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire (SNSA) pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030.

Dans le cadre de la politique du développement rural, celui-ci a bénéficié d'importants investissements notamment au niveau des projets et programmes qui ont visé la création et la réhabilitation des infrastructures (parcs de vaccination, pharmacies vétérinaires, forages pastoraux, barrages, digues...), l'augmentation des superficies cultivables, l'intensification et la diversification des cultures, le renforcement des capacités des producteurs, la promotion du crédit agricole et la commercialisation des intrants.

Les barrages réalisés dans le cadre de l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ont stimulé le développement agricole dans la vallée du fleuve Sénégal par la maîtrise totale de l'eau pour l'irrigation des terres permettant ainsi une pratique culturale toute l'année.

En dépit des efforts consentis et des progrès réalisés, le développement du secteur agricole en Mauritanie reste confronté à plusieurs défis:

- Le monde rural est le plus touché par la pauvreté: les trois quarts des pauvres du pays résident en milieu rural où la pauvreté est de 44,4 pour cent contre 16,7 pour cent en milieu urbain en 2014;
- La dépendance du secteur aux aléas climatiques avec une pluviométrie souvent irrégulière et mal répartie dans le temps et dans l'espace rendant incertains les espaces occupés par les pâturages, les superficies cultivables et les productions des cultures pluviales;
- L'insuffisance des rendements et des productions agricoles couvrent moins du tiers des besoins du pays en céréales, légumes et fruits;

- La faible connaissance des ressources animales (absence de statistiques fiables et exhaustives) et l'insuffisante valorisation des produits de l'élevage;
- La faiblesse des capacités des producteurs (élevage, cultures) et du niveau d'encadrement technique.

L'objet de la présente étude est de faire l'analyse de la situation de la petite agriculture (élevage et culture) qui constitue le mode de production prévalent en milieu rural mauritanien en dehors des grandes exploitations irriguées tenues par des opérateurs privés (l'agro-business) et les systèmes pastoraux agropastoraux transhumants et semi-intensifs périurbains. Elle s'articule autour des grandes thématiques suivantes:

- Définition, typologie et caractéristiques de l'agriculture familiale;
- Trajectoire des changements structurels;
- Politiques d'appui à la petite agriculture familiale.

# Petite Agriculture: Caractéristiques, Typologie et Définition

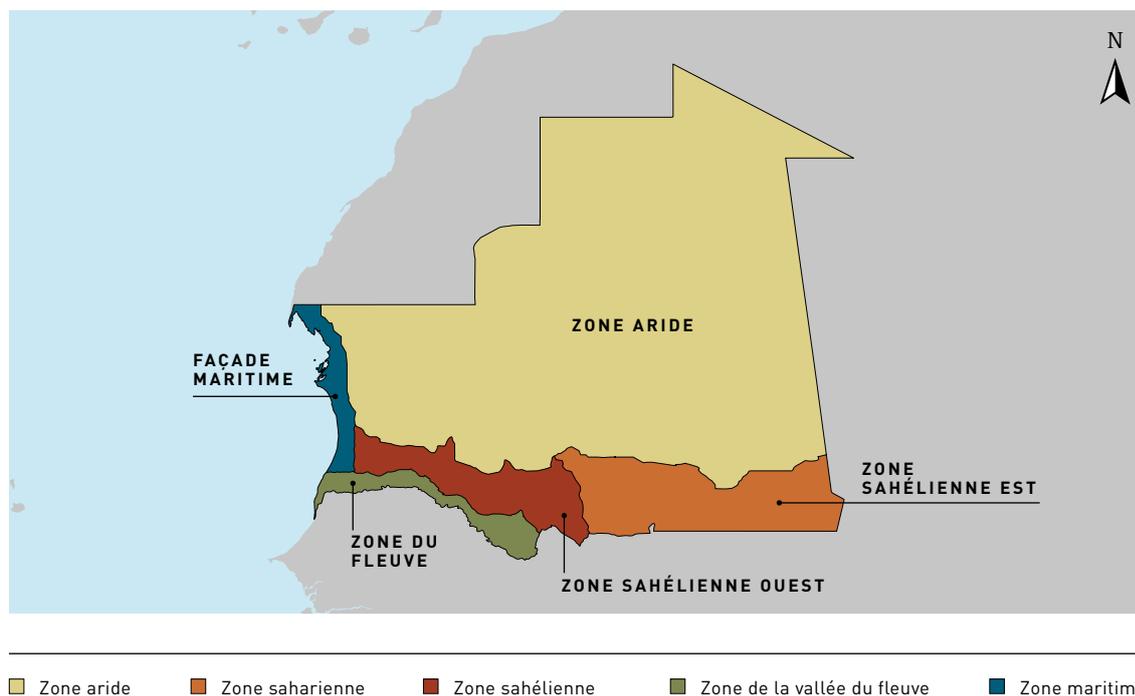
## 1.1. Caractéristiques et typologie de l'Agriculture en Mauritanie

### 1.1.1. Zones agro-écologiques

Les zones bioclimatiques ou agro-écologiques de la Mauritanie (voir carte ci-dessous) sont les suivantes:

- **La zone aride ou zone saharienne** dont la pluviométrie annuelle est inférieure à 150 mm. Elle couvre 80 pour cent de la surface du pays et englobe les Wilayas du Tiris Zemmour, de l'Adrar, du Tagant, ainsi que les parties nord des deux Hodhs, du Brakna et du Trarza.
- **La zone sahélienne** comprend les 3 wilayas du sud-est mauritanien: l'Assaba et les deux Hodhs (à l'exception des 3 Moughataa incluses dans la zone aride), les Moughataa du Nord du Brakna, du Gorgol, du Trarza et Ould Yengé. Les pluies y sont irrégulières et varient entre 150 et 500 mm par an. Une saison de pluies estivales et une saison sèche hivernale permettent la pratique des cultures pluviales (sorgho, mil, maïs). Dans la partie Est, l'élevage est prédominant par rapport aux cultures pluviales: céréales traditionnelles.
- **La zone de la vallée du fleuve Sénégal** bien qu'elle couvre seulement 2 pour cent de la superficie totale du pays, cette zone dispose des ressources en eau et de la végétation permettant le développement des activités agro-sylvo-pastorales. Elle correspond au sud des 4 wilayas de la vallée du fleuve Sénégal (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimakha) où les pressions anthropiques et animales sur les ressources sont de plus en plus accentuées et engendrent des processus de dégradation du milieu naturel déjà soumis aux effets de la sécheresse.
- **La zone de la façade atlantique** s'étale sur une bande de 800 km sur 50 km de large comprise entre Nouadhibou et NDiago (Wilaya Trarza, Moughataa Keur Macène). La présence des deux principales villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) fait de cette zone une des plus importantes en matière de développement commercial et industriel.

Carte 1. Zones agro-écologiques



Source: Stratégie de Développement du Secteur Rural, horizon 2025

Le potentiel halieutique du littoral en fait une zone très convoitée par les pêcheurs industriels étrangers alors que la pêche artisanale reste limitée et profite essentiellement aux populations locales. Le plateau continental est de 36 000 km<sup>2</sup> et la zone économique exclusive (ZEE) de 230 000 km<sup>2</sup>. Les potentialités halieutiques sont estimées à 1 511 000 tonnes et la production annuelle à 672 643 tonnes de poissons. La pêche dite artisanale constitue l'essentiel des activités des communautés résidentes dans la zone côtière notamment les Imraguen.

Cette zone a la particularité d'intégrer le Parc National de Diawling et le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) qui constituent des espaces de biodiversité et de regroupement de plusieurs espèces animales (oiseaux migrateurs).

### 1.1.2. Potentiel et typologies agricoles

#### 1.1.2.1. Potentiel et systèmes de culture

En Mauritanie, le potentiel de terre agricole est estimé à 513 000 ha, tous systèmes de culture confondus. Selon les différents systèmes de production, le potentiel le plus important est celui du pluvial (diéri) avec 250 000 ha (près de la moitié du total) exploitables pour la production du sorgho, du mil, du maïs et des légumes. Quant à l'irrigué, son potentiel qui est de 135 000 ha<sup>1</sup> représente plus du quart (26 pour cent) de la superficie totale agricole

<sup>1</sup> Il s'agit des terres irrigables à partir du fleuve Sénégal

exploitable. Les cultures irriguées pratiquées essentiellement dans la Zone de la vallée du fleuve Sénégal concernent les cultures du riz, du maïs, du sorgho, des légumes et des fruits.

Le système oasien a un potentiel de plus de 16 000 ha<sup>2</sup> exploitables pour la production des dattes et des légumes (tableau 1).

Tableau 1. **Superficies agricoles potentielles par système de production**

Système de production	Superficie agricole exploitable estimée		Cultures	Zone agro-écologique
	Ha	%		
Système de cultures extensif pluvial en zone sablonneuse ou « diéri »	250 000	49%	Sorgho, mil, maïs, légumes	Zone sahéenne
Système de cultures derrière barrages et bas-fonds	60 000	12%	Sorgho, maïs, légumes	Zone sahéenne
Systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du Walo	40 000	8%	Sorgho, maïs, légumes	Zone de la vallée du fleuve Sénégal
Système oasien	16 000	3%	Palmier dattier, légumes fruits, luzernes	Zone aride
Agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau	135 000	26%	Riz, maïs, sorgho, légumes, fruits	Zone de la vallée du fleuve Sénégal
	12 000	2%	Légumes et fruits	Zone maritime
<b>Total</b>	<b>513 000</b>	<b>100%</b>		

Source: Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

Pour ce qui est des systèmes de culture, ils comprennent:

**a. Le système de culture extensif pluvial en zone sablonneuse ou «diéri»** qui se situe au niveau des zones non inondables dont les surfaces cultivées varient beaucoup selon la pluviométrie. Ce système existe dans toutes les zones écologiques mais dans une moindre mesure dans la zone maritime. Les spéculations pratiquées sont essentiellement le sorgho, le mil et le maïs ainsi que d'autres cultures associées (niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée, ). Les semis sont effectués dès les premières pluies (juin-juillet) et la récolte a lieu entre octobre et décembre selon le cycle de la variété.

Les superficies cultivées annuellement au niveau de ce type de cultures sont tributaires de la pluviométrie donc très variables d'une année à l'autre. Elles ont oscillé de 140 005 ha en 1995-1996 à 63 517 ha en 2002-2003, 203 837 ha en 2010-2011, 60 504 ha en 2011-2012, 208384 ha en 2012-2013 et à 111 489 ha en 2014-2015 (tableau 2).

Concernant les productions, elles sont caractérisées par de grandes fluctuations annuelles et restent dominées par le sorgho qui est la première spéculacion du système pluvial.

<sup>2</sup> Il est à noter que ce potentiel figurant dans la SDSR est inférieur à celui issu du recensement des palmiers qui est de 19 687 ha

Tableau 2. **Évolution des superficies emblavées et productions des cultures pluviales (diéri), 1995-2015**

Campagne agricole	Superficie totale (ha)	Sorgho		Mil		Maïs	
		Superficie (ha)	Production nette (T)	Superficie (ha)	Production nette (T)	Superficie (ha)	Production nette (T)
1995-1996	140 005	127 963	63 354	12 042	7 516	-	-
1996-1997	131 915	111 054	29 775	13 487	2 728	7 374	2 212
1997-1998	98 186	89 557	21 652	8 629	848	-	-
1998-1999	88 683	77 736	34 151	10 947	10 371	-	-
1999-2000	120 708	100 660	51242	17 442	6 064	2 606	1 363
2000-2001	138 245	124 865	62 771	12 362	3 750	1 018	611
2001-2002	144 305	129 574	38 601	14 437	4 587	294	82
2002-2003	63 517	58 260	14 734	5 175	586	82	33
2003-2004	126 210	109 117	60 194	15 323	5 902	1 770	1 574
2004-2005	120 248	105 321	10 659	12 563	823	2 364	768
2005-2006	121 680	109 915	64 376	10 596	4 221	1 169	800
2006-2007	147 731	128 122	54 063	18 854	4 955	755	487
2007-2008	138 652	116 853	43 482	15 824	1 601	5 975	4 276
2008-2009	141 137	129 103	61 994	11 588	2 318	446	223
2009-2010	161 721	140 911	77 155	20 186	8 081	624	207
2010-2011	203 837	191 801	93 791	11 253	3 344	783	606
2011-2012	60 504	54 376	7 489	5 795	612	333	146
2012-2013	208 384	197 901	98 753	10 425	3 232	58	29
2013-2014	170 128	155 173	69 605	14 906	3 951	49	17
2014-2015	111 489	103 024	41 418	7 949	1 824	516	-

Source: DPSSEC/MA

**b. Le système de culture derrière barrages et bas-fonds** qui est pratiqué dans les zones d'accumulation des eaux de pluies locales avec des surfaces cultivées très variables selon la pluviométrie. Les rendements et les productions sont également influencés par la qualité des infrastructures et de protection des cultures. Les semis sont effectués à partir d'octobre et la récolte a lieu en février. Les principales spéculations de ce type de culture sont le sorgho, le maïs et les légumes.

Ainsi, les superficies cultivées (sorgho et maïs) sont passées de 14 069 ha en 1996-1997 à 17 317 ha en 2001-2002. De 2003-2004 à 2008-2009, les superficies emblavées pour le système de culture derrière barrages et bas-fonds sont passées de 17 307 ha à 50 000 ha. En 2014-2015 le nombre d'ha cultivés était de 39751 ha (tableau 3). Tributaires aussi des mêmes conditions, les productions ont connu une évolution en dent de scie: 4 100 t de sorgho et maïs en 1996-1997 contre 8 788 t en 2002-2003 pour ces deux spéculations. Pour ce type de culture, toutes spéculations confondues, les productions sont passées de 17 629 t en 2003-2004 à 33 925 t en 2008-2009 et 25 452 t en 2014-2015

Tableau 3. Cultures derrière barrages et de bas-fonds<sup>3</sup>

Campagne agricole	Superficie totale (ha)	Sorgho		Maïs		Blé/orge	
		Superficie ha	Production En Tonnes	Superficie ha	Production	Superficie	Production
1995/1996	36 374	36 374	26 582				
1996/1997	14 069	13 729	3 981	340	119		
1997/1998	42 642	39 996	29 539	2 646	3 346		
1998/1999	35 280	34 581	28 850	699	649		
1999/2000	49 271	47 542	31 757	1 729	1 081		
2000/2001	35 011	25 429	16 768	9 582	6 208		
2001/2002	22 004	18 217	7 178	3 787	4 772		
2002/2003	17 307	12 234	6 852	5 073	1 936		
2003/2004	33 106	19 013	8 746	13 773	8 086	320	797
2004/2005	14 465	10 124	4 201	4 091	1 484	250	500
2005/2006	49 225	19 491	10 012	29 461	18 271	273	574
2006/2007	40 170	33 825	16 678	6 345	3 352		
2007/2008	39 535	26 649	14 990	12 886	8 866		
2008/2009	50 000	32 100	19 188	15 880	10 737	2 000	4 000
2009/2010	48 231	31 114	11 907	15 371	8 102	1 726	3 414
2010/2011	44 927	27 784	15 905	16 676	14 794	467	1 169
2011/2012	40 371	24 384	13 751	15 226	9 863	761	1 346
2012/2013	57 703	35 220	19 840	20 765	14 483	1 718	3 092
2013/2014	31 132	22 730	16 471	6 046	1 811	2 356	4 241
2014/2015	39 751	25 760	12 920	12 196	9 300	1 796	3 232

Source: DPSSEC/MA

### c. Système de culture de décrue naturelle et de décrue contrôlée (walo).

Ce système comprend: le Falo qui est localisé au niveau des berges du fleuve inondées annuellement, les zones de dépression et les plaines dont le niveau d'inondation varie d'une année à l'autre et la décrue contrôlée située au niveau des zones où l'inondation est assurée par la construction de barrages pour diriger, concentrer et retenir l'eau.

Les superficies cultivées en décrue naturelle sont marquées par une grande variation d'une année à l'autre avec une tendance générale à la diminution. Ainsi, les superficies mises en valeur sont passées de 15 940 ha en 1996-1997 à 28 457 ha en 1999-2000, 3646 ha en 2000-2001, 14 777 ha en 2009-2010 et 3965 ha en 2014-2015. Les productions ont suivi la même tendance à l'irrégularité interannuelle (tableau 4).

<sup>3</sup> Pour certaines années, des données ne sont pas disponibles en particulier pour le blé/orge.

Les principales spéculations y sont le sorgho et le maïs cultivées dans la plaine alluviale du fleuve. Ce système de culture est déterminé pour près de 50 pour cent par le barrage de Manantali à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle. La campagne démarre en septembre et se termine en mars.

Tableau 4. **Cultures en décrue naturelle**

Campagne agricole	Superficie totale (ha)	Sorgho		Maïs	
		Superficie (ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Production (t)
1995/1996	32 443	32 443	35 323		
1996/1997	15 940	12 149	4 271	3 791	1 137
1997/1998	20 484	11 502	15 007	8 982	8 084
1998/1999	24 437	20 380	10 851	4 057	7 181
1999/2000	28 457	26 963	8 915	1 494	1 196
2000/2001	11 035	10 375	3 689	660	528
2001/2002	3 646	2 987	896	659	403
2002/2003	2 250	1 991	370	259	53
2003/2004	20 484	17 595	4 710	2 889	2 300
2004/2005	5 846	4 000	800	1 846	554
2005/2006	8 241	5 412	1 982	2 829	1 545
2006/2007	3 789	2 715	1 172	1 074	580
2007/2008	34 961	33 759	17 278	1 202	957
2008/2009	6 451	5 975	1 293	476	421
2009/2010	14 777	13 204	623	1 573	654
2010/2011	6 842	6 127	4 530	715	510
2011/2012	6 395	6 395	1 279		
2012/2013	18 173	10 910	4 364	7 263	4 358
2013/2014	8 976	5 944	2 796	3 032	1 544
2014/2015	3 965	2 117	218	1 848	327

Source: DPSSEC/MA

Les cultures de décrue contrôlée sont caractérisées par la pratique de 2 spéculations à savoir le sorgho et le maïs. Les superficies qu'elles occupent ont enregistré d'importantes oscillations au cours des 2 dernières décennies avec des années de grandes régressions (458 ha en 1998-1999, 1 500 ha 1999-2000 et 1553 en 2000-2001) et des années où les superficies emblavées ont dépassé la moyenne de la période considérée (1995-1996 et 2014-2015), soit 6 975 ha: 9939 ha en 2001-2002, 10500 ha en 2003-2004, 10000 ha en 2004/2005... (tableau 5).

Tableau 5. Culture de décrue contrôlée

Campagne agricole	Superficie totale (ha)	Sorgho		Maïs	
		Superficie totale (ha)	Production	Superficie totale (ha)	Production
1995/1996	7 687	7 687	6 381		
1996/1997	2 784	2 784	1 949		
1997/1998	2 418	1 769	809	649	540
1998/1999	458	458	458		
1999/2000	1 500	1 500	1 538		
2000/2001	1 553			1 553	2 330
2001/2002	9 939	8 600	5 820	1 339	803
2002/2003	6 320	4 914	4 422	1 406	1 265
2003/2004	10 500	4 700	3 560	5 800	5 220
2004/2005	10 000	10 000	930		
2005/2006	9 573	5 713	5 078	3 860	2 048
2006/2007	8 950	3 350	2 000	5 600	4 480
2007/2008	9 500	5 720	3 924	3 780	2 867
2008/2009	9 500	4 400	3 120	5 100	4 080
2009/2010	9 500	5 720	3 924	3 780	2 867
2010/2011	9 000	4 000	2 800	5 000	4 000
2011/2012	5 000	3 000	2 100	2 000	1 600
2012/2013	9 500	4 500	3 150	5 000	4 000
2013/2014	8 006	3 974	2 098	4 032	2 871
2014/2015	7 807	3 969	2 642	3 838	2 938

Source: DPSSEC/MA

**d. Système de culture irriguée en maîtrise totale de l'eau.** Il est pratiqué dans des aménagements hydro-agricoles (1 208 périmètres réalisés durant ces 3 dernières décennies). La surface totale aménagée jusqu'en mars 2015 est de 61 986 ha et 4 600 ha de réhabilitation<sup>4</sup> dont seulement 73 pour cent seraient des périmètres fonctionnels. Ces aménagements sont surtout au niveau de la vallée du fleuve Sénégal et les spéculations qui y sont pratiquées concernent en premier lieu le riz en campagne d'hivernage (juillet-octobre) et dans une moindre mesure en contre saison chaude (février-mai), ensuite viennent le maraîchage, le maïs et le sorgho en contre saison froide (novembre-février). Les raisons principales de l'abandon de certains périmètres irrigués sont les défauts d'aménagement, la dégradation des sols et le manque de capacités des bénéficiaires à obtenir de bons rendements.

<sup>4</sup> On entend par réhabilitation, l'opération qui consiste à remettre en état de fonctionnement un aménagement déjà effectué qui avec le temps ou par non respect des normes a subi une forte dégradation au point de ne plus être exploitable.

Au regard des données de la DPSSEC/MA sur les 32 dernières années, les superficies emblavées en paddy en hivernage ont évolué avec le rythme des aménagements hydro agricoles. Ainsi, on constate une progression quasi linéaire de ces superficies de 1983-1984 à 1998-1999 allant de 4 433 ha dont 3 000 ha de paddy, 1 180 de maïs et 253 ha de sorgho à 26 398 ha répartis en 25 073 ha de paddy, 458 ha de maïs et 867 ha de sorgho. Puis, il y a eu une chute des superficies qui n'atteignent plus que 8 921 ha de paddy uniquement en 2009-2010. Enfin, la situation a connu un redressement progressif jusqu'à hivernage de 2013-2014 avec une superficie emblavée de 24 807 ha en paddy et un bond spectaculaire en 2014-2015 qui affiche une superficie de 34 791 ha.

Ainsi donc, les données ci-dessus indiquent que 73 pour cent des 61 986 ha aménagés jusqu'en 2015 sont fonctionnels. Pourtant, même en année exceptionnelle -comme l'hivernage 2014-2015- seuls 56 pour cent des surfaces sont mises en valeur. Il est vrai qu'en contre saison chaude de la même année, 22 313 ha ont été cultivés en paddy et en contre saison froide 1 704 ha en blé.

Tableau 6. **Types de périmètres, nombre et superficies par wilaya jusqu'à mars 2015**

Type de Périmètres	Wilaya								Total Vallée	
	Trarza		Brakna		Gorgol		Guidimakha		Nbre	ha
	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre	ha	Nbre	ha		
Publics	04	2 294	01	1 200	08	4 715	0	0	13	8 209
Collectifs	277	10 072	139	4 892	50	1 945	17	838	483	17 747
Privés	643	33 669	45	2 033	23	316	01	12	712	36 030
<b>Total</b>	<b>924</b>	<b>46 035</b>	<b>185</b>	<b>8 125</b>	<b>81</b>	<b>6 976</b>	<b>18</b>	<b>850</b>	<b>1 208</b>	<b>61 986</b>

Source: DPSSEC/MA

Les superficies aménagées, jusqu'à mars 2015, ont atteint 61 986 ha et sont principalement situés dans la wilaya du Trarza. Les périmètres publics aménagés par l'État au profit de plusieurs collectivités (les grands périmètres) occupent plus de 13 pour cent de la superficie aménagée; les périmètres collectifs aménagés par les coopératives villageoises avec l'appui et l'encadrement de l'État (à travers la SONADER, en général) 29 pour cent environ, tandis que les périmètres privés réalisés par des promoteurs privés sur fonds propres occupent 58 pour cent de la superficie totale.

L'aménagement et la qualité des équipements de la plupart de ces périmètres n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art. Aussi, nombre d'entre eux sont peu exploités ou ont été abandonnés. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, en 2007, sur les 61 986 ha potentiels théoriques, seuls 15 119 ha ont été cultivés soit à peine 25 pour cent. Ce chiffre a atteint 36 503 ha en 2013-2014, mais c'est en additionnant les superficies de l'hivernage et des deux contre saisons soit 24 807 + 10 654 + 1 042. Faut-il signaler que les campagnes agricoles de contre saison sont faites sur les mêmes superficies que l'hivernage. En fait, ce sont seulement 40 pour cent des surfaces dites aménagées qui sont emblavées.

Tableau 7. Culture irriguée hivernage

Campagne agricole	Surface totale	Sorgho <sup>1</sup>		Maïs		Paddy	
		Surface	Production	Surface	Production	Surface	Production
1995/1996	13 418	1 217	1 811			12 201	52 813
1996/1997	20 365	1 139	1 708	1 801	2 378	17 425	66 748
1997/1998	23 927	1 863	2 015	1 188	1 344	20 876	77 646
1998/1999	26 398	867	954	458	518	25 073	101 918
1999/2000	22 736	1 099	1 649	929	1 508	20 708	83 323
2000/2001	19 967	1 121	1 682	2 264	3 974	16 582	74 496
2001/2002	11 986	515	618	79	108	11 392	53 209
2002/2003	16 160	335	248	127	88	15 698	74 895
2003/2004	15 408	678	698	532	532	14 198	66 783
2004/2005	13 765	49	69	62	83	13 654	49 533
2005/2006	15 771	184	368	31	62	15 556	80 430
2006/2007	12 777	96	144			12 857	39 703
2007/2008	13 540					13 540	61 450
2008/2009	18 347					18 347	85 299
2009/2010	8 921					8 921	35 090
2010/2011	19 926					19 926	99 733
2011/2012	20 356					20 356	102 187
2012/2013	22 839					22 839	96 837
2013/2014	24 807					24 807	120 292
2014/2015	34 791					34 791	177 123

Source: DPSSEC/MA, données pour la période (1995/1996-2014/2015)

1 Concernant la culture irriguée, il convient de noter que la principale spéculation est le paddy en hivernage. Le sorgho et le maïs sont cultivés accessoirement et en contre saison. A noter que la plupart des paysans ne font que la campagne d'hivernage uniquement, cela explique l'absence de données sur le sorgho et le maïs pour certaines années.

On peut constater qu'à la fois pour les superficies emblavées en hivernage et celles en contre saison, il y a un bond qualitatif en rupture avec les pratiques passées. En effet, de 1983 à 1998-1999 il n'y pas eu de contre saison. Puis, de 1999-2000 à 2010-2011 les surfaces emblavées en contre saison oscillaient entre 1 082 ha et 5 776 ha. Par la suite, les chiffres sont allés croissant de 10 654 ha à 16 094 en 2013-2014 avant d'enregistrer le bond significatif en 2014-2015.

Avant les chiffres de l'hivernage 2014-2015, tant en ce qui concerne les surfaces emblavées qu'en ce qui concerne les rendements (5 T/ha), la situation de la culture irriguée était différente. Généralement, elle ne faisait qu'une campagne unique de paddy sur des surfaces n'atteignant pas 20 000 ha avec des rendements de l'ordre de 4 T/ha. À partir de 1999-2000, il y a introduction de campagnes agricoles de contre saison chaude, toutefois sur des superficies plutôt modestes entre 1 082 ha et 5 776 ha en 2010-2011. Ensuite, on note un bond significatif en 2011-2012 en enregistrant presque le double de la surface de l'année précédente avec 10 654 ha. Les campagnes qui suivent connaissent également de nettes progressions en termes de surfaces: 14 162 ha, 16 094 ha et enfin 22 313 ha.

En outre, il y a lieu de signaler à propos des cultures irriguées qu'une campagne de contre saison froide en blé est régulièrement conduite sur des périmètres depuis 2010-2011, leurs superficies allant de 691 ha à 1 704 ha.

Tableau 8. **Culture irriguée, contre saison chaude**

Campagne agricole	Surface totale	Production
1999/2000	1 082	3 140
2000/2001	1 401	1 704
2001/2002	1 600	5 600
2002/2003	3 664	10 377
2003/2004	3 054	12 216
2004/2005	4 500	18 000
2005/2006	2 400	9 600
2006/2007	2 476	9 904
2007/2008	3 847	20 715
2008/2009	4 841	22 123
2009/2010	4 507	18 479
2010/2011	5 776	34 617
2011/2012	10 654	56 734
2012/2013	14 162	87 380
2013/2014	16 094	82 255
2014/2015	22 313	116 096

Source: DPSSEC/MA

**e. Système oasien**, une variante importante de l'agriculture pluviale dans les milieux d'extrême aridité. Il s'agit d'un écosystème, une végétation isolée dans un espace désertique, construit et maintenu par les populations là où existe une source d'eau ou lorsqu'une nappe phréatique est très proche de la surface du sol (nappe perchée) ou parfois sur le lit d'un cours d'eau. Il est surtout pratiqué dans les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et les deux Hodhs. Ce système couvre une superficie de plus de 19 687 ha en 2012. On y cultive essentiellement le palmier dattier auquel est associé le maraîchage. Le rendement et la production sont plutôt modestes: en 2012, la production atteint 58 870 T de dattes soit un rendement moyen de 31,49 kg par palmier.

Les oasis sont divisées en deux types (les oasis situées dans les dépressions inter-dunaires présentes dans les régions d'Assaba et des deux Hodhs et les oasis situées le long des oueds creusés dans les plateaux rocheux qu'on rencontre dans les régions d'Adrar et de Tagant). La ressource en eau est déterminante pour la survie de l'oasis, d'où une nécessaire gestion rigoureuse de la ressource. Afin d'en disposer suffisamment et d'éviter tout risque de pénurie fatale à l'exploitation, les exploitants creusent de nombreux puits, plus ou moins profonds, et depuis quelques temps, ils y installent des motopompes à forts débits pour l'irrigation des cultures, ce qui constitue un risque important d'épuisement des eaux souterraines.

Le nombre d'oasis connaît une croissance rapide. Il a évolué de 106 en 1984 à 352 en 2012, soit une augmentation de 332 pour cent. La répartition des oasis par wilaya montre que

36 pour cent des oasis sont situées dans la wilaya du Tagant, 28 pour cent dans celle de l'Assaba et 21 pour cent dans celle de l'Adrar (tableau 9).

Tableau 9. Répartition des oasis et des exploitations par Wilaya en 1984 et en 2012

Wilaya	1984		2012			Évolution du nbre oasis (%)
	Nbre Oasis	pourcentage	Nbre Oasis	Superficies (ha)	Nbre exploitations	
Hodh El Charghi	5	5 %	22	468	932	440
Hodh El Gharbi	12	11 %	31	1 357	1 690	258
Adrar	31	29 %	75	5 673	8 884	242
Assaba	22	21 %	97	7 914	6 517	441
Tagant	36	34 %	127	4 275	8 813	353
Total	106	100 %	352	19 687	26 836	332

Source: DPSSEC/MA

Les superficies occupées par les oasis sont passées de 5 050 ha en 1984 à 19 687 ha en 2012 soit une progression significative de 390 pour cent. La taille moyenne des oasis est de 56 ha, mais avec des disparités entre wilaya: Hodh Charghi 21 ha, Assaba 82 ha, Tagant 34 ha et Adrar 76 ha.

Tableau 10. Taille moyenne des oasis et des exploitations individuelles

Wilaya	2012			
	Nbre d'Oasis	Taille moy. oasis	Nbre exploitations	Taille moy. Exploitat.
Hodh El Charghi	22	21 ha	932	0,5 ha
Hodh El Gharbi	31	44 ha	1 690	0,8 ha
Assaba	97	82 ha	6 517	1,21 ha
Tagant	127	34 ha	8 813	0,49 ha
Adrar	75	76 ha	8 884	0,64 ha
National	352	56 ha	26 836	0,73 ha

Source: DPSSEC/MA

### 1.1.2.2. Potentiel de l'élevage et systèmes pastoraux

#### Potentiel de l'élevage

Les effectifs de cheptel sont estimés à 1,7 millions de bovins, 10 millions d'ovins, 6,7 millions de caprins et 1,4 millions de camelins. Outre l'assurance de l'autosuffisance du pays en viandes rouges, cette richesse permet de réaliser des exportations vers le Sénégal, pays voisin.

Il faut noter que, paradoxalement, la Mauritanie, important pays d'élevage, n'a pas une connaissance précise de ses ressources animales notamment par manque d'un recensement général de l'élevage.

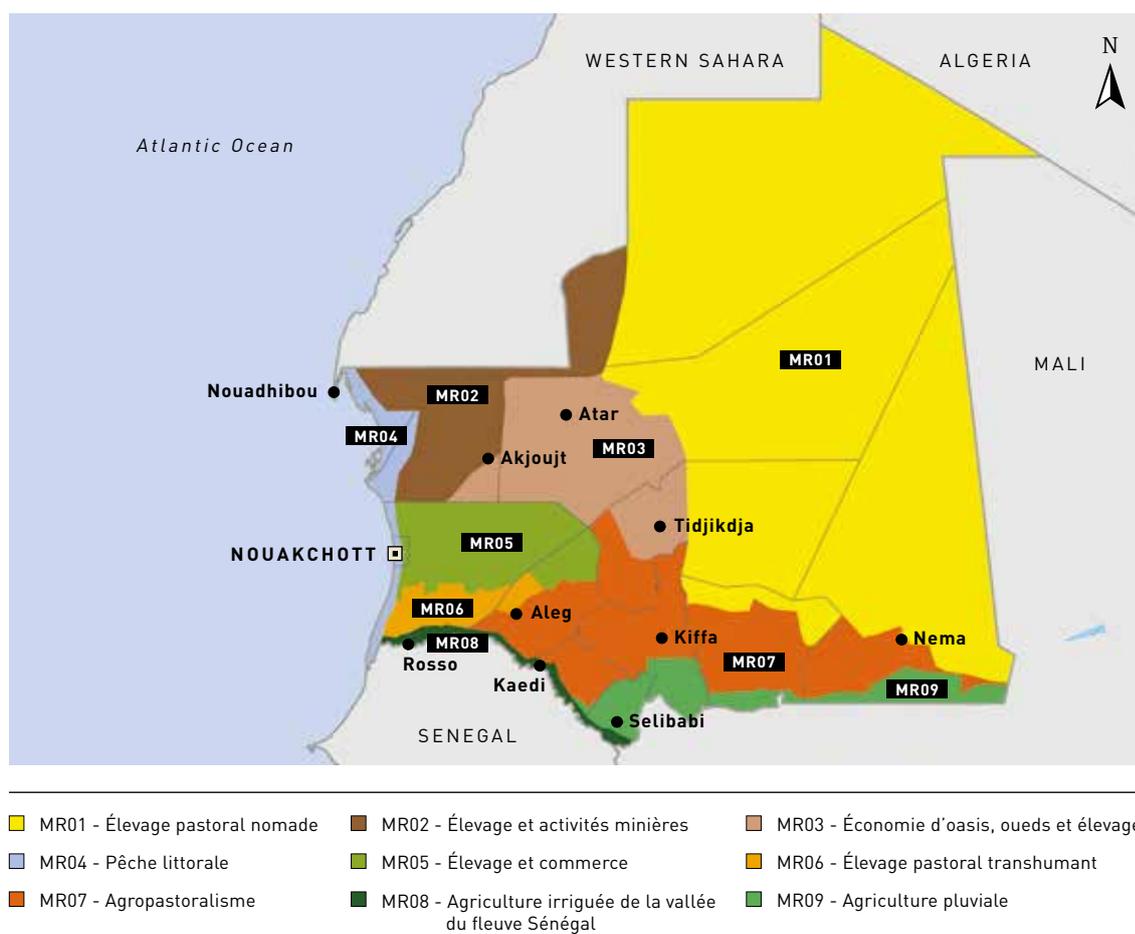
Un département ministériel chargé uniquement de l'élevage vient d'être créé et il compte réaliser ce recensement.

## Systèmes pastoraux

L'élevage constitue la principale activité du secteur rural en Mauritanie. En fait, il est pratiqué partout dans le pays, puisqu'il constitue le moyen d'épargne traditionnelle permettant aux familles les plus modestes de pouvoir satisfaire un besoin urgent. Les médiocres excédents générés par l'agriculture sont vendus ou troqués pour acquérir un petit bétail dénommé "élevage de case" qui comprend surtout de petits ruminants (ovins et caprins) et rarement quelques bovins. Dans les circonstances difficiles (maladies, voyages imprévus, fournitures scolaires pour les enfants...), les familles recourent à la vente d'une partie de ce bétail.

L'élevage est dans la majorité des cas de type extensif, mais on assiste depuis quelques années à une évolution vers d'autres formes. Il est pratiqué essentiellement dans une zone à climat sahélien qui couvre tout le sud du pays entre le 15<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> parallèle nord. La répartition du cheptel est fonction des espèces. Du temps où le nomadisme était important, il y avait une plus nette séparation entre le sous-secteur de l'élevage et celui de l'agriculture. Toutefois les effets de la sécheresse et la sédentarisation des nomades ont fait que les animaux se retrouvent dans tous les systèmes de production agricole. Ainsi, la Mauritanie est actuellement caractérisée par les principaux systèmes pastoraux suivants:

Carte 2. **Mauritanie, Zones d'activités dominantes**



Source: FEWSNET <http://www.fews.net/west-africa/mauritania/livelihood-zone-map/january-2014>

Comme pour les zones agro-écologiques et les systèmes de culture, il existe une spécialisation des systèmes d'élevage. La Mauritanie compte les principaux systèmes pastoraux suivants:

- **Les systèmes pastoraux nomades** Les principaux animaux de ce système sont les chameaux et les chèvres. Il est caractérisé par une grande mobilité. Les mouvements des troupeaux sont tributaires de la disponibilité des pâturages naturels et des points d'eau. Pendant la saison d'hivernage (mi-juillet ' septembre) les troupeaux remontent le plus possible au nord généralement dans leurs terroirs. Par contre, pendant la saison sèche froide (octobre ' février) les nomades progressent lentement vers le sud. Pendant la saison sèche chaude (mars ' mi-juillet), ils se fixent généralement près des points d'eau.
- **Les systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants:** l'élevage transhumant est caractérisé par le fait que le troupeau ou fraction de troupeau avait l'habitude de transhumer durant sept à huit mois. La mobilité pastorale peut entraîner les éleveurs hors du pays (Mali ou Sénégal) et qui reviennent à un point d'attache où réside la famille du propriétaire du troupeau. Les troupeaux sont parfois conduits par des bergers familiaux mais ils sont souvent confiés à des bergers salariés<sup>5</sup> qui sont fréquemment accompagnés par au moins un membre de la famille chargé de la gestion. Les principaux animaux de ce système sont les bovins, les ovins et quelquefois les caprins et camelins. On note une réduction sensible de ce type de mobilité des troupeaux. La durée de la transhumance est largement écourtée et limitée à deux ou trois mois pendant la période de soudure entre les mois de mai à juillet. L'alimentation des animaux transhumants est quasiment exclusivement basée sur les parcours naturels. Cependant, une alimentation complémentaire est souvent apportée en période de soudure et surtout pour les animaux malades ou affaiblis.
- **Les systèmes agropastoraux à élevage sédentaire associé à l'agriculture:** les animaux concernés par ces systèmes sont les bovins et les petits ruminants. L'élevage est fixe durant toute l'année sur un même terroir. L'éleveur a la charge du gardiennage de nuit de ses animaux. Pendant l'hivernage les animaux sont laissés en divagation tout au long de la journée ou conduits par un berger dans les pâturages en périphérie des villages. Ce type d'élevage est pratiqué dans le sud (zone de la vallée et particulièrement dans les régions du Gorgol et de Guidimakha). Pendant l'hivernage, les animaux se contentent des pâturages naturels et en saison sèche, ils sont alimentés avec les résidus de cultures (surtout les chaumes restés sur les champs) en plus des pâturages naturels;
- **Les systèmes extensifs urbains:** engendrés en réaction aux effets de la sécheresse et en corollaire avec l'urbanisation, ces systèmes sont spécialisés dans l'élevage des caprins et embouche ovine. Leurs objectifs est la production de lait de chèvres et l'embouche des moutons;
- **Les systèmes semi-intensifs périurbains:** ils sont constitués de camelins et de bovins. Ces systèmes se rencontrent autour des grandes villes notamment Nouakchott et ils sont l'œuvre des commerçants et fonctionnaires. Les animaux sont alimentés par la recherche de pâturages naturels et de compléments alimentaires.

---

<sup>5</sup> En effet, dans ce système pastoral, le mode de gestion a tendance à devenir de plus en plus entrepreneurial dans la mesure où les bergers qui conduisent les troupeaux (l'essentiel de la main d'œuvre) sont des salariés permanents.

La dispersion des espèces du cheptel à travers les zones agro-écologiques fait que le troupeau bovin est surtout sur la partie comprise entre l'isohyète 150 mm et la frontière sud du pays. Le troupeau camelin nomadise pour la plus grande part au nord de l'isohyète 400 mm avec les plus fortes densités sur les côtes où se trouvent des pâturages salés très appréciés par le dromadaire. Enfin, Le cheptel ovin-caprin est dispersé sur tout le territoire avec de fortes densités dans le sud et le sud-est.

Quant aux zones agro-écologiques pastorales, elles se présentent comme suit:

- Le Sahel Est se trouve être la zone d'élevage la plus importante avec un cheptel bovin constituant 64 pour cent de l'effectif, les ovins et caprins atteignant 49 pour cent de l'effectif et enfin les camelins 40 pour cent de l'effectif;
- Le Sahel Ouest représente la seconde zone d'élevage du pays avec 33 pour cent du cheptel bovin, 44 pour cent du cheptel ovin-caprin et 22 pour cent du cheptel camelin;
- La zone aride constitue la zone d'élevage la moins importante avec 3 pour cent du cheptel bovin, 7 pour cent du cheptel ovin-caprin et 38 pour cent du cheptel camelin.

### 1.1.3. Ressources forestières

Dans les années 1980, 30 forêts classées de surfaces variables (entre 200 ha et 13 000 ha) peuplées essentiellement de gonakiés ont été recensées à travers la Mauritanie. Ces forêts situées entièrement dans la vallée du fleuve Sénégal, l'Assaba et la Hodh El Gharbi couvrent une superficie totale de 48 000 ha.

En complément de l'agriculture agropastorale familiale, les produits ligneux de cueillette jouent aussi un grand rôle dans la vie quotidienne des familles rurales, et même urbaines. Les arbres sont utilisés comme bois de chauffe, matériaux de construction et pour la production de fruits, pour l'amélioration de la fertilité des sols, pour le fourrage des animaux. Ils sont également utilisés comme haie vive pour délimiter les habitations et les champs, et pour la protection de l'environnement (brise-vent, fixation des dunes, etc.). Ces arbres sont enfin utiles pour la médecine traditionnelle humaine et animale. L'activité de cueillette est le plus souvent effectuée par les personnes qui ont peu ou pas accès aux terres de culture. Les produits de cueillette font en partie l'objet de troc, notamment pour l'accès des pauvres aux céréales. La conservation de ses essences forestières devient un enjeu important pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pauvres des zones rurales.

Les arbres les plus vertueux et à usages multiples rencontrés en Mauritanie sont l'*Acacia senegal* (gommier), *Acacia nilotica* (gonakié), *Ziziphus mauritiana* (jujube ou pomme du sahel), *Phoenix dactylifera* (palmier-dattier), *Adonsonia digitata* (baobab), *Chamaerops humilis* (palmier doum), *Parkia biglobosa* (nééré), *Acacia Albida* (Kade), *Borassus aethiopum* (rônier), *Mangifera indica* (manguier), etc.

Actuellement, les forêts sont en disparition du fait de l'effet conjugué du manque d'eau et de l'action de l'homme.

On note l'existence de plusieurs aires protégées dans les zones humides côtières, tels le Parc National du Banc d'Arguin, le Parc National du Diawling et la réserve du Chatt boul, ainsi que des zones humides continentales dépourvues de statut de protection, pour le moment.

## 1.2. Définition de la Petite Agriculture

Le secteur agricole revêt une importance stratégique dans le cadre du développement pour l'après-2015, notamment en termes d'emplois, de croissance et de lutte contre la pauvreté. Enfin, il est le principal secteur dont dépendent la sécurité alimentaire et la nutrition. Il a besoin d'importantes évolutions afin de pouvoir s'adapter face au changement climatique, à la croissance démographique et au commerce international.

Actuellement, «les exploitations familiales nourrissent déjà jusqu'à 80 pour cent de la population en Asie et en Afrique subsaharienne, elles gèrent une grande partie des ressources naturelles et des écosystèmes, et assurent les moyens de subsistance de 2 à 2,5 milliards de personnes ' et ce malgré de sévères contraintes en termes d'accès aux avoirs productifs, au financement, aux technologies et aux marchés»<sup>6</sup>.

Le modèle mauritanien d'agriculture n'est semble-t-il pas unique dans son genre quand on le compare avec d'autres pays africains, ou même non africains dont les économies et plus particulièrement le secteur agricole n'a pas connu de changements majeurs, liés à des facteurs négatifs tels les conflits ou en rapport avec des facteurs positifs comme les révolutions technologiques suscitant une modernisation significative, au point d'en faire des activités essentiellement orientées vers les marchés.

Dans ce contexte, l'agriculture mauritanienne n'a pas enregistré de transformations importantes dans la voie de la modernisation. Elle est restée traditionnelle à plusieurs niveaux. Cependant, elle apporte une contribution substantielle à la sécurité alimentaire des ménages dont elle assure la nourriture et permet tant bien que mal des excédents commercialisables.

### Définitions générales

La FAO présente sur tous les continents propose la définition de l'exploitation agricole comme «une unité de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan, par une tribu, ou par une personne morale telle qu'une société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'État.

L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition

---

<sup>6</sup> Note d'orientation 3 du FIDA pour l'après-2015: Investir dans l'Agriculture Familiale au profit de la Sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale.

qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation ; il existe deux types d'exploitations agricoles:

- Les exploitations agricoles relevant des ménages qui sont gérées par les membres du ménage;
- Les exploitations relevant du secteur des entreprises, telles que les sociétés et les institutions gouvernementales<sup>7</sup>.»

Dans la majorité des pays, la production agricole relève essentiellement du secteur des ménages. Le concept d'«exploitation agricole» est donc étroitement lié à celui de «ménage».

On note dans cette définition, l'extrême souplesse au sujet de la configuration de l'exploitation, du titre de possession, de la taille etc

Des théories plus élaborées et sophistiquées dans le domaine des formes de productions agricoles font apparaître l'existence des agricultures à caractère familial d'une part, et les agricultures à caractère entrepreneurial d'autre part. Mais, comme il s'agit de deux «pôles» principaux d'organisation de l'agriculture avec leur logique chacun, ces théories suggèrent la prise en compte de la forme de l'agriculture patronale caractérisée par des comportements spécifiques.

Tableau 11. Principales formes d'agriculture

	Agricultures d'entreprise ←—————→		Agricultures familiales
	Formes entrepreneuriales	Formes patronales	Formes familiales
Main d'œuvre	Exclusivement salariée	Mixte, présence de salariés permanents	Dominance familiale pas de salariés permanents
Capital	Actionnaires	Familial ou association familiale	Familial
Management	Technique	Familial / technique	Familial
Consommation	Sans objet	Résiduelle	Autoconsommation Partielle à dominante
Statut juridique	Société anonyme ou Autres formes sociétaires	Statut d'exploitant, Formes associatives	Informel ou statut d'exploitant
Statut foncier	Propriété ou faire-valoir indirect formel	Propriété ou faire-valoir indirect, formel ou informel	

Source: Les agricultures familiales du monde, définition, contribution et politiques publiques, CIRAD, AFD, 2014

Aussi, ces théories entendent par agriculture familiale «une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail de la famille excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans

<sup>7</sup> Les agricultures familiales du monde, définition, contribution et politiques publiques, CIRAD, AFD, 2014

le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation<sup>8</sup>.»

Quant à l'agriculture patronale, «elle est constituée d'exploitations relevant de formes familiales dans la mesure où elle en partage de très nombreuses caractéristiques dont la gestion par la famille, mais elle s'en distingue par un recours structurel au travail salarié. L'agriculture patronale désigne ainsi des formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations combinent du travail familial et du travail salarié permanent qui introduit le rapport salarial dans le fonctionnement de l'exploitation agricole<sup>9</sup>.»

Enfin, l'agriculture d'entreprise concerne «les formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations mobilisent exclusivement du travail salarié. Le capital d'exploitation est détenu par des acteurs privés ou publics déconnectés de logiques familiales<sup>10</sup>.»

## Cas de la Mauritanie: éléments de définition de la Petite Agriculture

Tableau 12. Les typologies des systèmes de culture existants en Mauritanie et les formes de production agricole identifiées.

Système de culture	Type de sol	Accès à la terre	Taille moyenne parcelle ménage ha	Main d'œuvre	Principales spéculations	Utilisation de la production
Pluvial "diéri"	Sablonneux	libre	0,5 ha	Familiale	Sorgho, mil, maïs, cultures associées*	Autoconsommation
Derrière barrages et bas-fonds	Argileux	Réglémenté Selon statut exploitant	2 à 3 ha	Familiale	Sorgho, maïs, légumes	Autoconsommation, Troc, vente partielle
Décruée	Argileux	Réglémenté selon Statut exploitant	2 à 5 ha	Familiale	Sorgho, maïs	Autoconsommation, troc, vente partielle
Oasien	Sablonneux	Réglémenté	0,73 ha	Familiale et M.O. salariée temporaire	Dattes, maraichage	Autoconsommation, vente partielle
Système irrigué	Argilo-sablonneux, argileux	Réglémenté, selon statut exploitant	0,5 à 2 ha**	Familiale, solidarité villageoise et M.O. salariée temporaire M.O. salariée permanente	Paddy, sorgho, maïs, maraichage	Autoconsommation, commercialisation

\* Niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée...

\*\* Les périmètres irrigués des individuels privés (agrobusiness) ont des surfaces de plusieurs dizaines, plusieurs centaines et même plus de 1 000 ha.

<sup>8</sup> Cf. même source que le tableau ci-dessus

<sup>9</sup> Cf. même source que tableau ci-dessus

<sup>10</sup> Idem notes 17 et 18

Concernant les systèmes pastoraux, il convient de noter:

Tableau 13. **Typologies des systèmes pastoraux existants en Mauritanie**

Systèmes pastoraux	Spécifications	Espace	Main d'œuvre	Utilisation de la production
Nomades	Chameaux, chèvres	Nord (juil-sept) Sud (oct-fév) Points d'eau (mar-juil)	Familiale	Autoconsommation
Agropastoraux transhumants	Bovins, ovins, caprins, chameaux	République du Mali, République du Sénégal (durée transhumance en diminution)	Surtout salariée	Épargne et Commercialisation
Élevage sédentaire associé à l'agriculture	Bovins, ovins, caprins	Terroir local	Familiale, salariée temporaire	Autoconsommation, commercialisation
Extensifs urbains	Caprins, ovins	Centres urbains	Familiale	Autoconsommation, commercialisation
Semi-intensifs périurbains	Chameaux, bovins	Grands centres urbains	Familiale, salariée permanente	Commercialisation

Le tableau 13 montre qu'en matière de systèmes pastoraux, sur les 5 répertoriés ceux dits nomades, élevage sédentaire associés à l'agriculture, extensifs urbains sont des exploitations familiales donc relèvent de l'agriculture familiale.

Par contre, les systèmes pastoraux dits agropastoraux transhumants et semi-intensifs périurbains sont d'un autre type du fait de leur mode de gestion et de l'usage qui est fait de leur production.

En référence à la catégorisation proposée dans la classification des exploitations agricoles à la fois par la FAO et par d'autres théories économiques, les systèmes pastoraux transhumants sont des exploitations de type entrepreneurial. En effet, le capital de base, la main d'œuvre salariée et la production commercialisée en font une entreprise privée à but lucratif.

Quant aux systèmes pastoraux semi-intensifs périurbains du fait de la composition de leur capital, du caractère de leur main d'œuvre qui mélange main d'œuvre familiale et salariée et de la commercialisation de la production, ils sont classés «exploitations patronales».

Au regard des critères de définition de l'agriculture familiale présentés dans le tableau 11, ci-dessus (Main d'œuvre, capital, management, consommation, statut juridique et foncier), il s'avère que l'agriculture mauritanienne est principalement de type familial:

- Main d'œuvre

Les systèmes de culture utilisent une main d'œuvre familiale aussi bien au niveau des cultures pluviales, de décrue, de bas-fonds, de la phoeniciculture et de l'irrigué. Le recours à la main

d'œuvre salariée reste très faible et de courte durée. Seul l'agrobusiness (au niveau de l'irrigué) fait exception car la main d'œuvre qu'il utilise est essentiellement salariée.

- Capital

Il est en général propriété familiale acquise individuellement dans le cadre communautaire ou par redistribution après aménagement.

- Management

Il est familial et de type traditionnel.

- Consommation

Excepté les cultures irriguées, les productions agricoles sont pour l'essentiel autoconsommées pour la satisfaction des besoins en produits alimentaires des ménages. Cela n'exclue pas des ventes de produits récoltés mais à une échelle très réduite. L'agriculture mauritanienne demeure fondamentalement une agriculture de subsistance.

- Statut juridique et foncier

Les terres des cultures pluviales, de bas-fonds, de décrue et oasienne sont gérées selon la tenure traditionnelle avec des exploitations propriétés des familles ou de la communauté. Cependant, au niveau de l'irrigué, le cadre juridique repose plutôt sur l'existence de propriétés individuelles attribuées aux ménages et aux opérateurs privés.

Le mode d'accès à la terre peut revêtir différentes formes: propriétaire avec mode de faire valoir direct, métayage et fermage. Ces deux derniers modes sont limités et existent surtout au niveau des cultures de décrue et de l'irrigué.

Les développements qui précèdent montrent que les modèles d'exploitation agricole de type entrepreneurial et patronal au sens stricto sensu ne s'appliquent pas au cas de la Mauritanie en dépit des évolutions vers la modernisation connues par une partie des systèmes de production agricoles dans le pays.

Concernant la Petite Agriculture, il n'existe pas de limites légales. A l'exception de l'agriculture industrielle qui ne rentre pas dans le champ de l'étude, l'agriculture mauritanienne reste surtout une agriculture de type familial dont l'immense majorité constitue la petite agriculture.

En effet, l'agriculture traditionnelle (sous pluie, décrue, de bas-fonds, derrière barrages, oasis), les cultures irriguées hormis l'agrobusiness et l'élevage traditionnel (excepté les systèmes pastoraux agropastoraux transhumants et semi-intensifs périurbains) constituent la Petite Agriculture en Mauritanie.

## DEUXIÈME PARTIE

# Trajectoire de changement structurel

### II.1. Les dynamiques démographiques

La population mauritanienne était estimée à 1 097 800 habitants en 1965 (Rapport National sur le Développement Humain 2002). Selon les différents recensements effectués dans le pays, elle est passée de 1 338 800 habitants en 1977, à 1 859 970 en 1988, 2 508 161 en 2000 et 3 537 368 personnes en 2013 (Tableau 14). Au nombre de 1 794 294, les femmes représentent 50,7 pour cent de la population totale contre 49,3 pour cent pour les hommes, soit 1 743 074 personnes.

Tableau 14. Évolution de la population de 1977 à 2013

Population	1977	1988	2000	2013
Population totale	1 338 800	1 859 970	2 508 161	3 537 368
Population de moins de 15 ans (%)		44,1	43,5	44,2
Population âgée de moins de 35 ans (%)		77,2	77	76,3
Population rurale (%)	77	59	62	51,7
Population urbaine (%)	23	41	38	48,3
Population de Nouakchott	134 704	393 325	558 195	958 399
Poids dans la population totale (%)	10	21,1	22,3	27
Poids dans la population urbaine (%)	44	51,6	58,6	51,6
Nombre de localités	2341	3881	5561	

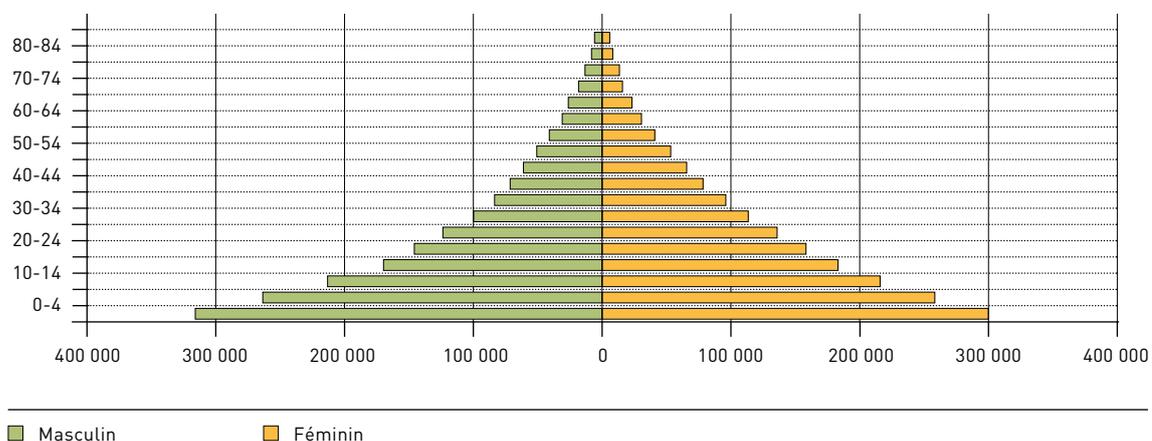
Sources: ONS/RGP 1977 et RGPH 1988, 2000 et 2013

La population du pays a été multipliée par 2,6 en 36 ans (1977-2013). Cette augmentation rapide est liée à un taux d'accroissement intercensitaire élevé: 2,93 par an entre 1977 et 1988, 2,4 pour cent et 2,58 pour cent respectivement pour les périodes intercensitaires 1988-2000 et 2000-2013. Considérant ce dernier taux, la population de la Mauritanie doit doubler tous les 28 ans. Cette situation est en rapport avec la persistance d'un taux de natalité élevé (50‰ en 1970 et 43,9‰ en 2000) au moment où la mortalité enregistre une baisse continue (13,4‰ en 2000) du fait de l'amélioration des conditions de vie en particulier de santé. Et, l'indice de fécondité (4,7) reste important comparativement à certains pays du Maghreb: Algérie et Maroc- 2,8, Tunisie- 2 (État de la population mondiale 2014, FNUAP).

En dépit de l'amorce d'une transition démographique, le profil de la Mauritanie demeure celui d'un pays avec un fort taux de fécondité.

Un tel taux de fécondité, conjugué à un taux d'accroissement naturel soutenu, a pour principales conséquences la jeunesse de la population telle que reflétée par la pyramide des âges ci-dessous. Ainsi, 44 pour cent des habitants sont âgés de moins de 15 ans (45,5 pour cent chez les hommes et 43 pour cent pour les femmes), la moitié de moins de 20 ans et la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est seulement de 3,5 pour cent (2013). Le pourcentage des personnes en âge de travailler (15 -59 ans) était 50,2 pour cent en 2013 et semble afficher une certaine stabilité puisqu'il était de 49,6 pour cent en 1988. Avec cette structure par âge de la population, la Mauritanie fait face à une demande croissante en services de base (logement, éducation, santé, assainissement) et à l'emploi.

### Pyramide des âges de la population 2013



Source: ONS/RGPH 2013

Consécutivement à la sécheresse des années 1970, la répartition de la population par milieu de résidence a enregistré de profondes mutations: accélération de l'urbanisation et sédentarisation rapide des populations au détriment du nomadisme, jadis prédominant comme mode de vie dans le pays. Ainsi, la part de la population urbaine dans la population totale est passée de 23 pour cent en 1977 à 48,3 pour cent en 2013 avec une forte concentration à Nouakchott qui abritait, déjà, 44 pour cent des citoyens en 1977 contre 51,6 pour cent en 2013. La proportion des nomades est passée de 73 pour cent de la population totale du pays en 1965 à 11,4 pour cent en 1988, 4,8 pour cent en 2000 et moins de 2 pour cent en 2013. La population sédentaire dont le poids était très faible, représentait près de la moitié de la population en 2013.

La sédentarisation des populations s'est accompagnée par la multiplication anarchique de petites localités dispersées et parfois éloignées les unes des autres, ce qui a engendré de nouveaux besoins de services de base (eau potable, postes de santé, écoles modernes) difficiles à satisfaire dans de telles conditions. Le nombre de localités s'est accru: 2341 en 1977, 3381 en 1988 et 5561 en 2000. En 2000, 88,4 pour cent de ces localités avaient un nombre d'habitants inférieur à 500 personnes.

L'urbanisation, quant elle, a pris de court les planificateurs du développement du pays. Elle s'est manifestée notamment, à travers la création des villes le long des axes routiers et l'accroissement rapide de la population des principales villes ainsi que le développement de quartiers périurbains qui constituent des zones refuges pour les populations rurales fuyant les effets de la sécheresse (destruction des bases de l'économie rurale, appauvrissement ).

En termes de perspectives, les tendances actuelles n'augurent pas un ralentissement de l'urbanisation et de l'exode rural vers Nouakchott qui concentre, en dépit des efforts de décentralisation, l'essentiel des opportunités (emploi...) et des services de base de qualité (santé, éducation...).

Dans ce contexte de non maîtrise de la variable démographique, une Déclaration de Politique de Population (DPP) a été adoptée en 1995 et actualisée en 2015 en vue d'une meilleure maîtrise des questions de populations. Les objectifs de cette déclaration ont été intégrés par le CSLP III qui prend en compte les préoccupations de populations à travers quatre principaux objectifs: (i) réduire l'indice synthétique de fécondité; (ii) renforcer les capacités de mise en 'uvre et de suivi de la déclaration de politique de population; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs; et (iv) réduire les inégalités entre genres. La mise en 'uvre de ces objectifs est assurée, d'une façon générale, à travers les actions menées dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des autres secteurs économiques, de la gouvernance, de la promotion des droits de l'homme...

Le taux d'activité de la population est estimé à 44,6 pour cent en 2014 contre 44,3 pour cent en 2012. Son analyse selon le sexe montre un écart très faible selon le milieu de résidence avec 43,9 pour cent en milieu urbain et 44,7 pour cent en milieu rural mais une grande disparité entre hommes (64 pour cent) et femmes (36 pour cent).

Le taux d'alphabétisation au niveau national est passé de 38,5 pour cent en 1988 à 63,7 pour cent en 2013, soit une augmentation de 24,8 points correspondant à une progression annuelle de près d'un point. Il est plus faible pour les femmes (59 pour cent) que pour les hommes (68,7 pour cent) en 2013. Mais, l'écart entre sexes en matière d'alphabétisation est en diminution: 17 ,9 points en 1988 contre 9,7 pour cent en 2013.

Tableau 15. **Évolution du taux d'alphabétisation de 1988 à 2013**

	1988	2000	2013
Hommes	47,8	60,7	68,7
Femmes	29,9	45,9	59,0
Ensemble	38,5	53,1	63,7

Source: RGPH

L'analyse du taux d'alphabétisation selon le milieu de résidence met en évidence d'importantes disparités entre le milieu urbain où 78,8 pour cent de la population est alphabétisée et les milieux ruraux sédentaire et nomade où les taux d'alphabétisation sont de 48,4 pour cent et 34 pour cent. À l'échelle de tous les milieux, les taux d'alphabétisation des femmes sont plus

faibles que ceux des hommes avec respectivement 74,2 pour cent et 83,2 pour cent en milieu urbain contre 44,9 pour cent et 52,6 pour cent pour le milieu rural sédentaire.

Quant aux taux de scolarisation, ils ont connu des progrès différenciés selon les cycles d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le taux brut de scolarisation a enregistré une avancée significative progressant de 45,8 pour cent en 1989-1990 à 87 pour cent en 2000-2001, 98,8 pour cent en 2008/2009 et 100,9 pour cent en 2013/2014. L'examen de cet indicateur selon le sexe, pour la période 2008/2009- 2013/2014, fait apparaître des disparités en faveur des filles (105 pour cent) par rapport aux garçons (97 pour cent), dues à l'effort de scolarisation consenti par les pouvoirs publics à leur profit. Le taux de rétention en 6<sup>ème</sup> année fondamentale, un indicateur qui renvoie à l'efficacité du cycle fondamental était de 76 pour cent en 2013/2014 contre 61,2 pour cent en 2008/2009, soit une augmentation de 14,8 points.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, le taux de scolarisation est encore très faible aussi bien pour les garçons que pour les filles. Il est passé de 29,8 pour cent en 2013/2014 à 24,9 pour cent en 2008/2009. Contrairement au primaire, l'égalité d'accès à l'enseignement secondaire n'est pas encore effective. Le taux de scolarisation des garçons reste supérieur à celui des filles, même si l'écart entre les deux est en diminution.

Cette faiblesse du taux de scolarisation secondaire s'explique, entre autres, par les difficultés d'accès à l'éducation (manque et éloignement des établissements, absence de cantines scolaires ).

Parallèlement à l'enseignement public, un enseignement privé s'est développé, au cours des dernières années; il participe à la promotion de la scolarisation, mais son accessibilité est limitée par ses coûts jugés exorbitants, à plusieurs égards, par rapport aux revenus des ménages.

L'analyse de la situation de l'enseignement supérieur bute sur le manque d'informations fiables. Selon le RGPH 2013, la proportion de la population ayant fréquenté l'enseignement supérieur est de 2,5 pour cent.

## II.2. Changements structurels de l'économie

### II.2.1. Objectifs stratégiques visés et financement du secteur agricole

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) prévoit la mise en place et le développement des filières jugées stratégiques, à savoir les céréales (riz, blé, céréales traditionnelles), les filières horticoles (légumes et fruits), la filière oasienne et les filières agroindustrielles (sucre). Pour toutes ces filières, des objectifs stratégiques chiffrés ont été retenus. On peut remarquer (tableau 16) que la SDSR vise la couverture totale des besoins à l'horizon 2025 au niveau des filières riz, céréales traditionnelles, pommes de terre et oignons ainsi que pour les dattes.

Pour le blé, l'objectif d'atteindre une production de 231 000 tonnes en 2025 est ambitieux quant on sait que la production en 2012 n'était que de 2 430 tonnes.

Tableau 16. Objectifs quantitatifs chiffrés par la SDRS à l'horizon 2025

Filière	Superficies (ha)		Rendements (t/ha)		Productions (tonnes)		Taux de couverture des besoins (%)	
	2012	2025	2012	2025	2012	2025	2012	2025
Riz	31 000	63 000	5,1	6,05	158 000	379 000	57%	115% (riz blanc)
Blé	2 390	65 880	1,02	3,51	2 430	231 000	1%	70%
Céréales traditionnelles	114 000	162 000	0,32	1,95	36 000	316 000	16%	100%
Pomme de terre	120	1 214	25	42	3 000	51 000	10%	100%
Oignon	353	2 766	17	36	6 000	47 000	17%	100%
Autres produits maraîchers	430	3 980	19	25	9 000	98 000	6%	47%
Palmier dattier	11 380	15 400	4,146 anciennes plantations	5,025 anciennes plantations	47 000	76 000	91%	121%
				9 nouvelles plantations				
Cultures sucrières	5	20 000			0	177 313	0%	84%

Source: Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

## Financement du secteur

En passant de 888,85 millions UM en 2000 à 5 240,32 millions MRO en 2015, le budget d'investissement du Ministère du Développement Rural (MDR), a été multiplié par 6 en 15 ans. Le budget le plus élevé a été celui de 2013 qui se situait à 9 205,50 millions UM. On remarque une hausse considérable en 2005 (3222,84 millions MRO) par rapport aux années précédentes (une moyenne de 1230,33 millions UM pour 2000-2004). Le rapport entre le budget 2005 et la moyenne (2000-2004) est de 2,6.

Le budget moyen d'investissements sur les 4 dernières années (2012-2015) est de 6706,5 millions UM, soit un peu plus du double du budget d'investissement de 2005. On constate que depuis 2012 le gouvernement a consacré des efforts considérables en matière d'investissement dans le secteur.

La répartition des investissements selon les sous-secteurs montre que la part de l'élevage a toujours été très faible par comparaison à l'agriculture et au génie rural. L'investissement annuel moyen destiné à l'élevage sur la période (2000-2013) était de 78,22 millions UM contre 1213,25 millions UM pour l'agriculture et 455,49 millions UM pour le génie rural. Les investissements les plus élevés consacrés à l'élevage ont été réalisés en 2013 (400 millions UM) et en 2008 (240 millions UM).

Si les investissements en agriculture ont été les plus importants, ils ont été orientés surtout en faveur de l'agriculture irriguée durant plusieurs années. Par contre, les investissements pour les cultures pluviales sont restés limités. Il est également remarqué la faiblesse des investissements pour la recherche, la formation et la vulgarisation.

Tableau 17. **Budget d'investissement du Ministère du Développement Rural (2000-2007), en millions UM**

<b>Agriculture</b>	452,00	550,00	482,88	455,00	175,00	230,50	509,50	618,00
<b>Génie rural</b>	323,85	187,00	77,00	291,25	80,00	435,00	598,00	1 397,00
<b>Hydraulique Villageoise-pastorale</b>	35,00	164,00	427,35	910,50	997,00	2 177,74	304,00	1 460,00
<b>Élevage</b>	10,00	60,00	43,00	47,00	59,00	67,60	75,50	73,00
<b>Environnement</b>	39,00	29,00	52,50	147,00	85,00	162,00	275,60	271,00
<b>Recherche / Formation / Vulgarisation</b>	29,00	17,00	47,00	45,00	50,00	150,00	95,00	84,00
<b>Total Investissement</b>	<b>888,85</b>	<b>1 007,00</b>	<b>1 129,73</b>	<b>1 895,75</b>	<b>1 446,00</b>	<b>3 222,84</b>	<b>1 857,60</b>	<b>3 903,00</b>

Source: DPSSEC/Ministère de l'Agriculture

Tableau 18. **Budget d'investissement du Ministère du Développement Rural (2008-2015), en millions UM**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Agriculture</b>	699,00	473,00	879,14	555,00	4 099,16	6 807,25		
<b>Génie rural</b>	645,00	415,00	805,86	840,00	229,84	52,00		
<b>Hydraulique Villageoise-pastorale</b>	789,00	1 125,00	770,00	780,00	1 005,00	1 290,00		
<b>Élevage</b>	240,00	20,00	0,00	0,00	0,00	400,00		
<b>Environnement</b>	393,00	250,00	364,00	736,00	481,00	656,25		
<b>Recherche / Formation / Vulgarisation</b>	105,00	100,00	150,00	0,00	0,00			
<b>Total Investissement</b>	<b>2 871,00</b>	<b>2 383,00</b>	<b>2 969,00</b>	<b>2 911,00</b>	<b>5 815,00</b>	<b>9 205,50</b>	<b>6 565,00</b>	<b>5 240,32</b>

Source: DPSSEC/Ministère de l'Agriculture

## Financement du PNDA

Pour pouvoir atteindre les objectifs visés en 2025, il faut mobiliser les financements nécessaires pour la réalisation du Plan National de Développement Agricole (PNDA) pour la période 2015-2025. Le coût total du PNDA s'élève à 350,4 milliards UM dont 107,5 milliards UM sont acquis (soit 30,7 pour cent) et 92,2 milliards en négociation avec le secteur privé (26,3 pour cent). Le gap de financement à rechercher correspond à 43 pour cent du montant total, soit 150,7 milliards UM.

Tableau 19. **Financements acquis et financements à rechercher pour le PNDA (2015-2025)**

Désignation	Montant (millions UM)	%
Coût total PNDA	350.390,4	100,0%
Financement acquis (2015-2025)		
Projets en cours (2015-2025)	90.057,6	25,7%
Projets en préparation / accord de financement	17.434,8	5,0%
Total acquis	107.492,4	30,7%
Financement en négociation avec le secteur privé	92.194,3	26,3%
Gap: financement à rechercher	150.703,7	43,0%
Gap: financement à rechercher en million USD	473,91	

Source: Plan National de Développement Agricole (PNDA)

## II.2.2. Contribution de l'Agriculture au Produit Intérieur Brut

Le PIB nominal de la Mauritanie est passé de 259 176 millions UM en 1998 à 580 032 millions UM en 2005. Il a été multiplié par 2,2, passant de 70 164 millions UM en 1998 à 149 902 millions UM en 2005, la valeur ajoutée de l'Agriculture est en augmentation continue (multipliée par 2,136). En moyenne, par an, sur la période 1998-2005, la contribution de l'agriculture au PIB est de 29,4 pour cent; cette contribution annuelle est la plus importante en 2003 (32 pour cent) et la plus faible en 2005 (25,8 pour cent).

Tableau 20. **Évolution du PIB et de la contribution de l'Agriculture (1998-2005)**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
P.I.B. aux prix courants (millions UM)	259 176	294 506	309 084	331 178	359 898	411 136	485 863	580 032
Valeur ajoutée de l'Agriculture (millions UM)	70 164	86 873	95 644	99 543	106 440	131 493	145 490	149 902
Contribution de l'Agriculture (en %)	27,1	29,5	30,9	30,1	29,6	32,0	29,9	25,8

Source: Office National de la Statistique (ONS)

Concernant la période (2006-2013), le PIB de la Mauritanie a connu une augmentation de 86,2 pour cent: 816 737 millions UM en 2006 et 1 520 792 millions UM en 2013. Quant à la valeur ajoutée de l'Agriculture, elle était de 268 903 millions UM en 2013 contre 157 235 millions UM en 2006, soit une hausse de 71 pour cent. La contribution de l'Agriculture au PIB nominal sur la période (2006-2013) se situait à 19,3 pour cent en moyenne par an. La contribution la plus importante était enregistrée en 2009 (soit 21,8 pour cent) et la plus faible était de 17,3 pour cent en 2011.

Ainsi, avec une différence significative de 10 points (19,3 pour cent contre 29,4 pour cent), la contribution de l'Agriculture à l'économie a connu une chute au cours de la période (2006-2013) par comparaison à la période (1998-2005) (tableau 21).

Tableau 21. **Évolution du PIB et de la contribution de l'Agriculture (2006-2013)**

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
P.I.B. aux prix courants (millions UM)	816 737	868 013	960 209	960 858	1 196 771	1 440 197	1 437 173	1 520 792
Valeur ajoutée de l'Agriculture (millions UM)	157 235	182 929	204 654	209 444	221 167	248 869	251 368	268 903
Contribution de l'Agriculture (en %)	19,3	21,1	21,3	21,8	18,5	17,3	17,5	17,7

Source: Office National de la Statistique (ONS)

### Poids de l'élevage dans l'agriculture

Au cours de la période (1998-2005), le poids de l'élevage dans l'agriculture s'est renforcé, passant de 70,8 pour cent en 1998 à 81,8 pour cent en 2005: avec un poids moyen de 80 pour cent, c'est en 2004 qu'il a le plus pesé (86,5 pour cent).

Pour la période (2006-2013), le poids de l'élevage était de 76,9 pour cent en 2013 contre 82,4 pour cent en 2006. Le poids moyen se situait à 82,6 pour cent et le poids le plus important est enregistré en 2009 (86,6 pour cent).

On remarque que le poids moyen de l'élevage dans l'Agriculture a connu une augmentation entre 2006 et 2013 par comparaison à la période 1998-2005: 2,6 points de différence (82,6 pour cent contre 80 pour cent).

### Évolution de la structure du PIB nominal

Tableau 22. **Évolution de la structure du PIB (%)**

	Moyenne 1998-2005	Moyenne 2006-2013
Agriculture (élevage inclus)	29,4	19,3
Pêche	3	2,2
Activités extractives	10	26
Activités manufacturières	12,1	7
Bâtiment et Travaux Publics (BTP)	4	6
Transports et télécommunications	4,7	4
Commerce	8	7
Autres services	13	13
Administrations publiques	9	9
Taxes nettes sur les produits	6,8	6,5
Total	100	100

Source: Office National de la statistique (ONS)

L'analyse comparative des situations durant les périodes 1998-2005 et 2006-2013 fait apparaître une hausse considérable de la part des activités extractives dans le PIB qui a été multiplié par 2,6 en passant de 10 pour cent à 26 pour cent (tableau 22). Cette situation est liée au développement du secteur minier avec l'exploitation du cuivre, de l'or et du pétrole depuis 2006. Pour le cuivre, sa production a connu une augmentation importante depuis cette date pour atteindre son plus haut niveau de en 2013: 37 970 tonnes (source: Mauritanie Cooper Mines -MCM).

Concernant l'or, il est exploité par deux opérateurs (MCM et TASIAST) avec une production cumulée par ces deux sociétés qui est passée de 6282 kg en 2006 à 9499 kg en 2013 (source: les opérateurs).

Les autres secteurs ont vu leur contribution diminuer ou stagner à l'exception du secteur des BTP dont la part a enregistré une augmentation: de 4 pour cent entre 1998-2005 et 6 pour cent entre 2006-2013.

## Croissance économique

Tableau 23. **Évolution du PIB réel et de la contribution de l'agriculture (1998-2013)**

	P.I.B. réel (en milliards UM)	Valeur ajoutée réelle de l'Agriculture (en milliards UM)	Contribution de l'Agriculture (%)
1998	393,6	132,5	33,7
1999	424,0	140,2	33,1
2000	422,2	144,4	34,2
2001	430,7	144,3	33,5
2002	433,5	144,2	33,3
2003	459,5	153,3	33,4
2004	485,9	145,5	29,9
2005	529,4	157,2	29,7
2006	629,3	160,0	25,4
2007	647,1	175,4	27,1
2008	654,1	190,9	29,2
2009	647,2	190,0	29,4
2010	678,1	198,7	29,3
2011	707,9	193,1	27,3
2012	750,1	205,4	27,4
2013	792,6	216,8	27,4

Source: Office National de la Statistique (ONS)

Le PIB réel de la Mauritanie a doublé sur une période de 16 ans, en passant de 393,6 milliards en 1998 à 792,6 milliards UM en 2013. Quant à l'agriculture, sa valeur ajoutée réelle était 216,8 milliards UM en 2013 contre 132,5 milliards en 1998, soit une augmentation de 63,6 pour cent sur la période considérée.

La contribution de l'agriculture au PIB réel a baissé sur la période (1998-2013) se situant à 27,4 pour cent en 2013 contre 33,7 pour cent en 1998. En moyenne, la contribution était de 30,2 pour cent et le pourcentage le plus faible était observé en 2006 (25,4 pour cent).

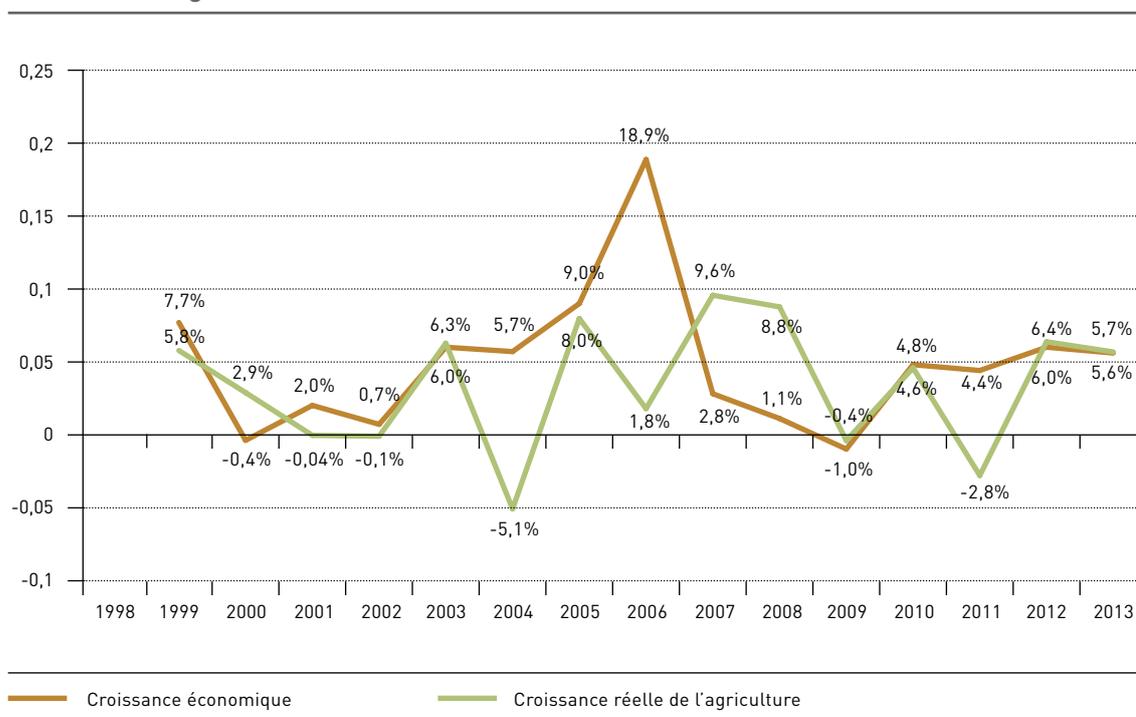
Le taux de croissance économique sur la période (1998-2013) était de 4,9 pour cent par an en moyenne.

Le taux le plus important est celui de l'année 2006 (18,9 pour cent) au cours de laquelle la valeur ajoutée du secteur secondaire a connu une forte augmentation favorisée par le démarrage de l'exploitation pétrolière. À cause des problèmes de financements extérieurs liés à la crise institutionnelle qu'a connue le pays en 2007, 2008, 2009), les taux de croissance économique enregistrés ont été faibles (2,8 pour cent, 1,1 pour cent, -1,0 pour cent): baisse de la production pétrolière à partir de 2007 et à la mauvaise tenue du sous-secteur du BTP, en 2008 et 2009.

En outre, l'année 2009 avec une croissance économique négative (-1,0 pour cent) a été marquée par une baisse de la production agricole due au déficit pluviométrique, aux déficiences du système d'irrigation, au manque d'intrants et aux problèmes de financement de la campagne agricole au niveau de l'irrigué.

Au cours de la période (1998-2013), la croissance réelle annuelle de l'agriculture était positive hormis pour les années 2001 (-0,04 pour cent), 2002 (-0,1 pour cent), 2004 (-5,1 pour cent), 2009 (-0,4 pour cent) et 2011 (-2,8 pour cent) [Voir graphique 1].

Graphique 1. **Évolution du taux de croissance économique et du taux de croissance de l'agriculture (1998-2013)**



Source: Données de l'Office National de la Statistique (ONS)

### II.2.3. Importations

Les importations de la Mauritanie ont enregistré une augmentation continue au cours de la période (2010-2013) et ont connu une quasi-stagnation en 2014 par comparaison à l'année précédente.

Tableau 24. **Évolution des importations de la Mauritanie en valeur (CAF), en millions UM**

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Total</b>	474 099,3	689 671,8	881 753,9	1 197 980,2	1 099 896,8
<b>Produits pétroliers</b>	125 955,6	192 483,5	234 637,5	241 330,8	226 767,2
<b>Produits alimentaires</b>	86 541,7	92 817,6	126 530,6	125 282,5	124 721,7
<b>Biens d'équipement</b>	134 825,4	224 825,9	247 948,0	579 116,3	476 865,7
<b>Matériel de construction</b>	38 754,6	64 886,4	67 048,7	70 723,2	75 808,1
<b>Voitures/ pièces détachées</b>	37 801,2	48 670,8	74 009,5	70 687,1	62 585,9
<b>Cigarettes et Tabac</b>	5 658,4	7 112,0	7 869,3	6 828,9	7 866,2
<b>Tissus et vêtements</b>	7 751,2	11 076,3	12 711,0	13 192,0	16 665,3
<b>Cosmétiques et Chimiques</b>	10 168,2	11 821,8	26 070,2	29 450,6	24 510,3
<b>Autres</b>	26 643,1	35 977,6	84 929,1	61 368,9	84 106,4

Source: Direction Générale des Douanes/SYDONIA

La structure de ces importations (tableau 25, ci-dessous) montre que les biens d'équipement occupent la première position avec 36,2 pour cent, suivis des produits pétroliers (24,4 pour cent) et des produits alimentaires (13,6 pour cent). La part cumulée de ces trois rubriques se situe à 74,2 pour cent.

Tableau 25. **Évolution de la structure des importations**

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
<b>Produits pétroliers</b>	26,6%	27,9%	26,6%	20,1%	20,6%	24,4%
<b>Produits alimentaires</b>	18,3%	13,5%	14,3%	10,5%	11,3%	13,6%
<b>Biens d'équipement</b>	28,4%	32,6%	28,1%	48,3%	43,4%	36,2%
<b>Matériel de construction</b>	8,2%	9,4%	7,6%	5,9%	6,9%	7,6%
<b>Voitures/ pièces détachées</b>	8,0%	7,1%	8,4%	5,9%	5,7%	7,0%
<b>Cigarettes et Tabac</b>	1,2%	1,0%	0,9%	0,6%	0,7%	0,9%
<b>Tissus et vêtements</b>	1,6%	1,6%	1,4%	1,1%	1,5%	1,4%
<b>Cosmétiques et Chimiques</b>	2,1%	1,7%	3,0%	2,5%	2,2%	2,3%
<b>Autres</b>	5,6%	5,2%	9,6%	5,1%	7,6%	6,6%

Source: Direction Générale des Douanes/SYDONIA

Pour les importations des produits alimentaires, on note une hausse importante en 2012 (soit 36 pour cent par rapport à 2011) et une baisse légère successivement en 2013 et en 2014. Les

principaux produits alimentaires importés sont les céréales (riz, blé, maïs, autres), le sucre, le thé, le lait, les produits laitiers, la farine et les huiles. Ces produits ont représenté 78,5 pour cent du total des importations de produits alimentaires en 2014.

Le blé est le produit qui pèse le plus dans les importations de produits alimentaires. Il représentait près du tiers (32,6 pour cent) des importations en 2012 et son poids moyen est de 28,2 pour cent sur les cinq ans considérés. Il est suivi par le lait et les produits laitiers avec un poids moyen de 17,6 pour cent.

Concernant le riz, il baisse de 12,7 pour cent dans les importations en 2011 par rapport à 2010 et il en augmentation continue à partir de 2012. Son poids moyen dans les importations de produits alimentaires se situe à 12,7 pour cent (tableau 26).

Tableau 26. **Importations des principaux produits alimentaires, en millions UM**

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Total</b>	<b>73 750,1</b>	<b>75 780,6</b>	<b>103 059,9</b>	<b>100 570,6</b>	<b>97 859,8</b>
<b>Céréales</b>	33 140,1	36 787,1	57 320,0	50 429,8	51 485,5
Riz	10 399,0	9 074,8	16 035,4	17 995,3	18 138,6
Blé	22 639,8	27 684,5	41 252,2	32 273,8	33 340,4
Maïs	41,8	5,9	29,7	1,3	4,0
Autres	58,7	21,8	1,7	159,4	2,5
<b>Sucre</b>	12 982,8	7 066,4	6 647,6	6 285,7	4 557,9
<b>Thé</b>	2 799,3	3 430,3	4 206,8	4 926,7	5 541,5
<b>Lait et produits laitiers</b>	15 554,0	17 452,5	19 887,3	22 693,7	21 884,1
<b>Farine</b>	20,9	51,3	468,6	693,5	267,3
<b>Huiles</b>	9 252,9	10 993,1	14 529,6	15 541,3	14 123,6

Source: Direction Générale des Douanes/SYDONIA

#### II.2.4. Contribution de l'agriculture à l'emploi

Dans cette partie, on utilise les données du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), en particulier celles relatives au milieu rural où est développée la Petite Agriculture, objet de la présente étude.

#### Population en âge de travailler

Tableau 27. **Population rurale en âge de travailler selon les Wilayas en 2013**

Wilaya	Population rurale en âge de travailler	Poids
Hodh Charghi	167 229	19,4%
Hodh El Gharbi	114 073	13,2%
Assaba	109 392	12,7%

Wilaya	Population rurale en âge de travailler	Poids
Gorgol	111 999	13,0%
Brakna	113 076	13,1%
Trarza	102 681	11,9%
Adrar	14 053	1,6%
D. Nouadhibou	3 691	0,4%
Tagant	32 269	3,7%
Guidimagha	90 479	10,5%
Tiris Zemmour	1 054	0,1%
Inchiri	4 171	0,5%
Total	864166	100,0%

Source: Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)

La population en âge de travailler (14-64 ans) était estimée à 1 909 936 individus en 2013 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH): 1 010 244 individus pour le milieu urbain (soit 52,9 pour cent), 864 166 individus pour le milieu rural (soit 45,2 pour cent) et 35 526 individus pour le milieu nomade (soit 1,9 pour cent).

La population mauritanienne en âge de travailler est une population jeune: plus de 63 pour cent sont dans la tranche d'âges 14-34 ans. Sa structure par sexe permet de constater que les femmes sont majoritaires (52 pour cent).

Près de 70 pour cent de la population urbaine en âge de travailler se trouvent dans les quatre Wilayas (régions) de Nouakchott, de Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de l'Inchiri (698 440 individus).

Dans ces régions où se développent des activités économiques importantes (pêche, mines, commerce et services...), au moins 52 pour cent de la population en âge de travailler sont des hommes.

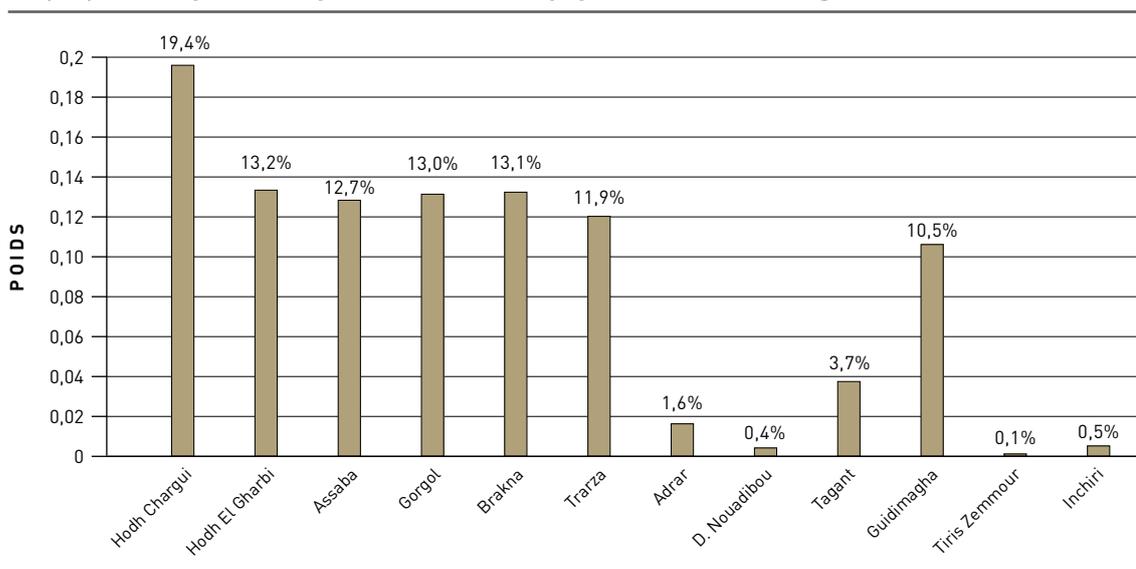
Quant à la population rurale en âge de travailler, elle se répartit entre les Wilayas agropastorales: 93,6 pour cent résident dans le Hodh Charghi, le Hodh El Gharbi, le Brakna, le Gorgol, l'Assaba, le Trarza et le Guidimagha [voir tableau 27 et graphique 2].

La Wilaya du Hodh Charghi, à elle seule, renferme presque le cinquième de la population rurale en âge de travailler.

Dans les Wilayas où dominent les activités agropastorales, c'est la population féminine en âge de travailler qui est majoritaire (plus de 52 pour cent).

Les données relatives au niveau de la formation ont montré que plus de 48 pour cent des ruraux en âge de travailler sont sans niveau de formation tandis que près 60 pour cent des urbains en âge de travailler ont fréquenté l'enseignement moderne.

Graphique 2. Répartition spatiale (en%) de la population rurale en âge de travailler

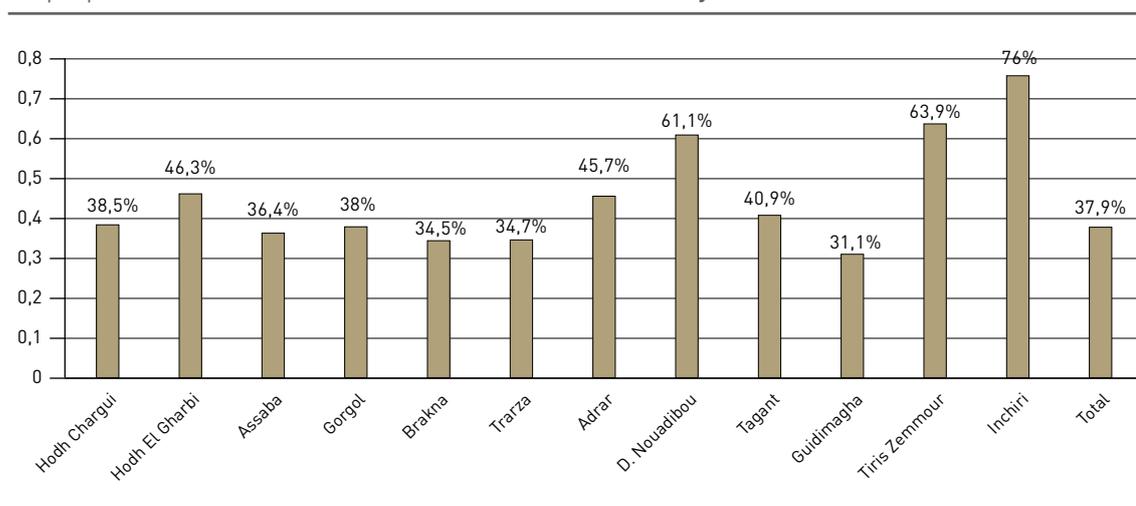


Source: Données du RGPH 2013

### Taux d'activité et population occupée

Le taux d'activité pour la Mauritanie en 2013 se situait à 44,1 pour cent. Il est plus élevé en milieu urbain (49,0 pour cent) qu'en milieu rural (37,9 pour cent) avec un écart significatif de 11,1 points de pourcentage. La comparaison des taux d'activité en milieu rural selon les Wilayas) montre que ce sont les Wilayas du Nord qui ont les taux les plus élevés avec 76,0 pour cent en milieu rural dans l'Inchiri suivi par celui du Tiris Zemmour (63,9 pour cent) et celui de Nouadhibou (61,1 pour cent) [Voir graphique 3]. Les Wilayas qui affichent les taux les plus faibles en milieu rural sont le Guidimagha (31,1 pour cent), le Brakna (34,5 pour cent), le Trarza (34,7 pour cent) et l'Assaba (36,4 pour cent).

Graphique 3. Taux d'activité en milieu rural selon les Wilaya



Source: Données du RGPH 2013

Les données comparatives selon le sexe indiquent qu'en milieu rural, le taux d'activité des hommes est quatre fois supérieur à celui des femmes en 2013 avec 66,2 pour cent contre 15,4 pour cent.

Pour le pays dans son ensemble, le taux d'activité en 2013 était de 69,6 pour cent pour les hommes contre 20,5 pour cent pour les femmes, l'écart étant très significatif.

Pour ce qui est de la population active occupée, elle correspond à la force de travail productive des biens et des services dans l'économie d'un pays. En Mauritanie, cette population est estimée en 2013 à 610 425 individus, soit 32 pour cent de la population en âge de travailler. Sa répartition par milieu donne 369 226 individus en milieu urbain (soit 60,5 pour cent), 224 094 individus en milieu rural (soit 36,7 pour cent) et 17 104 individus en milieu nomade (soit 2,8 pour cent).

La structure par sexe permet de constater que les hommes représentent 78,2 pour cent des actifs occupés avec un effectif de 477 210 hommes occupés contre 133 215 femmes occupées (tableau 28).

L'analyse de la population occupée en Mauritanie selon la branche d'activité montre que l'agriculture (activités agropastorales) emploie près du quart (24,7 pour cent) des actifs et vient en deuxième position après le commerce (25,9 pour cent) et avant l'administration et les services sociaux (22,2 pour cent).

Les actifs occupés dans l'agriculture (activités agropastorales) sont au nombre de 150 470 individus en 2013 dont 127 197 hommes (soit 84,5 pour cent) et 23 273 femmes (soit 15,5 pour cent). Hormis les employés permanents dans l'agrobusiness dont l'effectif total estimé ne dépasse pas 600 personnes, ces actifs travaillent essentiellement dans la Petite Agriculture.

Tableau 28. **Population occupée par branche d'activité selon le sexe, 2013**

Activité principale	Sexe		Total	Contribution
	Masculin	Féminin		
Agriculture (activités agropastorales)	127 197	23 273	150 470	24,7%
Pêche	19 578	588	20 166	3,3%
Industrie extractive	14 909	650	15 559	2,5%
Industrie manufacturière	23 972	17 422	41 394	6,8%
Eau, gaz et électricité	5 499	515	6 014	1,0%
Construction (BTP)	45 081	1 443	46 524	7,6%
Commerce	114 391	43 640	158 031	25,9%
Transport et communication	32 029	1 139	33 168	5,4%
Banques et assurances	2 409	1 059	3 467	0,6%
Administration et service sociaux	92 089	43 467	135 556	22,2%
ND	57	17	75	0,0%
<b>Total</b>	<b>477 210</b>	<b>133 215</b>	<b>610 425</b>	<b>100,0%</b>

Source: RGP 2013

Le nombre des actifs occupés ayant l'élevage comme activité principale était de 88 484 personnes en 2013 (85 676 hommes et 2 808 femmes), ce qui représente 58,8 pour cent de la population totale occupée dans l'agriculture (activités agropastorales).

L'analyse selon le milieu révèle qu'en milieu rural, 53,7 pour cent des actifs occupés travaillent dans l'agriculture (activités agropastorales) contre 19,8 pour cent pour le commerce et 9,1 pour cent pour l'administration et les services sociaux. En milieu urbain par contre, les actifs occupés travaillent essentiellement dans l'administration et les services sociaux (31,1 pour cent) et dans le commerce (30,7 pour cent).

### Population en chômage

Selon la définition standard du chômage contenue dans la résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi adoptée par la 13e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (13ème CIST), tenue en octobre 1982 à Genève, les « chômeurs » comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié (fixé à 14 ans en Mauritanie) qui au cours de la période de référence (7 derniers jours) étaient: (i)- « Sans travail », c'est-à-dire qui n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié; (ii)- « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence et (iii)- en âge de travailler.

Cette définition est appliquée dans le cadre des enquêtes spécifiques sur l'emploi (cf.: paragraphes et encadré ci-dessous relatifs à l'Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENRE/SI) en Mauritanie et l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages).

Pour le cas du RGPH, le chômage est appréhendé sur la base des déclarations des personnes interrogées, et la définition standard au sens du BIT peut ne pas être respectée.

En Mauritanie, la population en chômage était de 231 457 individus en 2013, soit 12 pour cent de la population en âge de travailler. Sa répartition par milieu donne 125 914 chômeurs en milieu urbain (soit 54,4 pour cent), 103 825 chômeurs en milieu rural (soit 44,9 pour cent) et 1 718 chômeurs en milieu nomade (soit 0,7 pour cent).

Tableau 29. Répartition (%) de la population rurale en chômage par âge, 2013

Groupes d'âge	Population rurale	Part
14-19	40 572	39,1%
20-24	20 175	19,4%
25-29	11 527	11,1%
30-34	7 922	7,6%
35-39	5 814	5,6%
40-44	4 748	4,6%
45-49	4 085	3,9%
50-54	3 448	3,3%
55-59	3 137	3,0%
60-64	2 397	2,3%
Total	10382 5	100,0%

Source: RGPH 2013

En milieu rural, 73 pour cent des chômeurs sont des hommes. Cette situation s'explique par le fait que les femmes au niveau rural s'occupent beaucoup plus des tâches domestiques et ne se déclarent pas comme chômeuses.

La structure par âge de la population rurale en chômage en 2013 montre qu'il s'agit d'une population jeune: 69,6 pour cent ont moins de 30 ans et 82,8 pour cent n'ont pas atteint l'âge de 40 ans (tableau 29).

L'importance du chômage s'explique par la faiblesse des opportunités d'emploi offertes par les activités du secteur rural; elles sont très peu diversifiées et il manque d'autres activités génératrices de revenus. Cette situation incite à la modernisation et à la diversification des activités du secteur agricole pour en faire une source d'emplois durables notamment pour les jeunes. Cela nécessite la mise en œuvre d'une stratégie bien ciblée où la création d'emplois décents constitue une priorité.

Cette stratégie doit accorder une place importante à la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage comme vecteur d'emploi et source de valeur ajoutée.

Le taux de chômage calculé à partir des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) se situait à 27,5 pour cent en 2013. Il est plus élevé en milieu rural (31,7 pour cent) comparé au milieu urbain (25,4 pour cent).

Ce taux de chômage issu des données du RGPH n'est pas comparable aux taux obtenus par le biais des enquêtes statistiques à cause des différences dans l'approche méthodologique.

#### **Définition de chômeur selon les enquêtes statistiques en Mauritanie (ENRE/SI 2012, EPCV 2014)**

Est considéré comme chômeur, toute personne qui remplit simultanément les trois critères (chômage au sens large): (i)- âgée entre 14 et 64 ans, (ii)- sans emploi et (iii)- disponible pour travailler immédiatement (ou au plus dans 15 jours). Le taux de chômage est donc le rapport entre la population au chômage et la population active correspondante. Dans ce rapport, le taux de chômage calculé prend en compte principalement les trois critères définis plus haut en relâchant le critère de recherche: (i)- « En âge de travailler (14 -64 ans) », (ii)- « Sans emploi », (iii)- « disponible pour travailler dans au plus 15 jours ».

Selon l'Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENRE/SI) en Mauritanie réalisée en 2012 par l'Office National de la Statistique (ONS), le taux de chômage était estimé à 10,1 pour cent au niveau national. Il est plus élevé en milieu urbain avec 16,6 pour cent contre un taux de chômage rural de 4,4 pour cent.

L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) réalisée par l'ONS en 2014 a donné des résultats comparables à ceux de l'enquête sur l'emploi de 2012. Le taux de chômage en 2014 était de 12,8 pour cent au niveau national contre 10,1 pour cent en 2012. De la même manière, il a été constaté que le chômage est plus un phénomène urbain (17,2 pour cent) que rural (6,9 pour cent).

## II.2.5. Prospectives agricoles

### Implantation de fermes d'amélioration génétique

Sur le plan de la filière lait, l'État intervient d'une part au travers des campagnes de vaccination obligatoire et d'autre part par l'implantation de fermes d'amélioration génétique qui profitent au développement de la Petite Agriculture (élevage). Ces dernières visent à pallier une productivité laitière faible en améliorant génétiquement les vaches laitières locales par croisement avec des races exotiques (Holstein, Montbéliard, Tarentaise). Suite à un programme d'amélioration génétique en 2006, il a été installé la station d'Idini dans le Trarza en 2009, suivie de celle de Kankossa dans l'Assaba et de Mahmouda dans le Hodh El Charghi.

Selon le Programme de Lutte contre la Pauvreté Rurale par l'Appui aux Filières (ProLPRAF), la promotion de cette filière devrait s'appuyer sur:

- Un réel programme de cultures fourragères, stockage et conservation des fourrages;
- Le développement de la chaîne de froid avec diffusion de tanks solaires;
- L'établissement d'une plateforme de concertation entre l'État et les privés au niveau de l'Union Nationale Patronale de Mauritanie.

Le pays a développé en juillet 2012 un avant-projet de norme mauritanienne pour le lait cru, le lait pasteurisé, le lait en poudre, le lait stérilisé UHT, le lait fermenté, le beurre. La qualité du lait, actuellement analysé par les industriels (autocontrôle) devrait faire l'objet d'un contrôle indépendant relevant du secteur public. Ce rôle pourrait être confié au CNERV en renforçant sa division « contrôle de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA), des conserves et boissons.

#### Encadré: Tiviski et les producteurs de lait

Le projet Tiviski (héritier de la Laitière de Mauritanie) créé en 1987 consistait à l'origine à procéder à la collecte du lait de chamelle dans la périphérie de Nouakchott. Il a démarré en 1989, et l'on a assisté au développement, dans la périphérie de Nouakchott, d'un système d'élevage "semi-intensif" des vaches laitières. Toutefois, du fait de l'environnement climatique défavorable, Tiviski a fortement encouragé ces producteurs de lait à aller s'installer vers la région de Rosso, où la situation est plus clémente.

Tiviski améliore son équipement avec l'acquisition d'un camion-citerne pour assurer la collecte du lait dans les nouveaux sites de la région de Rosso devenus un marché où n'existe pas la concurrence des réseaux traditionnels de vente. Actuellement, Tiviski dispose des bassins de collecte de Rosso et de Boghé, en plus de celui de Nouakchott.

À partir de 1999, l'entreprise "Toplait" (une autre usine de traitement du lait) a déplacé sa zone de collecte dans la région de Rosso, créant ainsi une concurrence dans la captation des producteurs. Afin de faire face, Tiviski a alors augmenté son prix d'achat aux producteurs de 90 à 110 ouguiyas le litre et elle collecte aujourd'hui de 10 000 à 20 000 l/j.



L'entreprise Tiviski propose une gamme de produits très variée: lait pasteurisé de vache, de chamelle et de chèvre, yaourts, fromages blancs, fromages de chèvre et de chamelle, beurre, crème fraîche, glaces, etc. Son produit de base est aujourd'hui le lait de vache pasteurisé. Cependant, la nécessité de réduire le taux de matière grasse dans son lait pasteurisé (de 60 à 38 g/l) pour se conformer à la demande de la clientèle, oriente l'entreprise à trouver de nouveaux marchés pour la matière grasse: crème fraîche, beurre, crèmes glacées, fromage blanc.

Afin de valoriser ses pointes de production pendant que la collecte de lait local était en forte croissance, Tiviski installe une chaîne UHT en 2000 et se met, en 2002, à acheter de la poudre pour faire tourner l'installation UHT en passant un contrat de franchise avec la marque «Candia», dont elle a le monopole en Mauritanie. Elle voulait, ainsi, d'une part, fiabiliser ses relations avec les producteurs et d'autre part, fiabiliser ses relations avec les distributeurs et les consommateurs. Il convient de noter que ces objectifs n'ont pas été tous atteints.

L'investissement (3 millions d'euros) ne semble être utilisé qu'à 25 pour cent de ses capacités. La collecte locale semble stagner et l'entreprise ne peut pas se placer sur le marché du lait UHT sur lequel règne un négociant local, qui importe du lait UHT «Rose» d'Allemagne. Pour amortir son investissement, Tiviski s'est également tourné à la fin des années 2000 vers la fabrication de jus de fruits.

### **Les producteurs de lait**

Environ 1 000 éleveurs transhumants fournissent le lait de vache et le lait de dromadaire deux fois dans la journée. Ils livrent également du lait de chèvre, de façon plus marginale. 15 pour cent des producteurs livreurs sont des femmes. La production est organisée au sein d'exploitations familiales Maures ou Peules (concessions, campements). Les éleveurs les plus pauvres apportent de très petites quantités de lait, de l'ordre d'un litre par jour. Les plus riches peuvent fournir jusqu'à 300 litres par jour.

Les éleveurs livrent en priorité du lait de vache et se distinguent notamment par la taille de leurs troupeaux et par leurs activités agricoles. Il faut noter que même pour les plus « petits » producteurs de lait, la taille du troupeau bovin est rarement inférieure à 50 têtes. De même, beaucoup de ces éleveurs pratiquent la complémentation et l'amélioration génétique surtout pour produire des veaux plus nombreux et mieux charpentés en vue d'une orientation bouchère plus rémunératrice.

### **La politique laitière**

L'appui des pouvoirs publics est relativement timide et parfois contradictoire vis-à-vis de la collecte locale de lait et du soutien à l'agriculture familiale. En effet, la taxe d'importation du lait en poudre est de l'ordre de 5 pour cent. Cette matière première importée entre dès lors en compétition avec la production locale.

Toutefois, conscientes du potentiel laitier de leur pays et de l'enjeu social qu'il porte, les autorités nationales semblent néanmoins davantage préoccupées par la collecte industrielle du lait local. Elles ont lancé plusieurs projets de laiteries avec notamment la laiterie de Néma. Surtout, il est envisagé un relèvement de la taxe d'importation du lait en poudre.

*Christian CORNIAUX,*  
CIRAD

Les entreprises d'industrie laitière (Tiviski, Top lait) et les mini-laiteries existantes en Mauritanie permettent aux éleveurs de garantir l'écoulement de leur production contribuant ainsi à augmenter leurs revenus et à améliorer leurs conditions de vie. D'autre part, les produits de l'industrie laitière nationale renforcent la sécurité alimentaire au niveau des villes où se concentre l'essentiel de la clientèle.

#### Encadré: Amélioration de la sécurité alimentaire dans les Wilaya de la vallée du fleuve

L'Association Mauritanienne pour l'Auto- Développement (AMAD) exécute actuellement un projet qui vise l'amélioration des conditions de vie des populations dans les Wilayas de la **vallée du fleuve** à travers l'augmentation de la production et du rendement agricole et le renforcement des capacités culturelles, de gestion, d'organisation et de commercialisation de 88 petits producteurs agricoles dont 93 pour cent sont des femmes. Ce projet est réalisé sur financement de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement.

Aussi, dans le cadre de ce projet-volet rationalisation du cheptel, sept mini-laiteries ont été mises en place dont trois au Brakna, trois au Gorgol et une au Guidimagha. Ces mini-laiteries ont une capacité de production de 15 000 à 18 000 litres par an.

### II.3. Les politiques sociales en milieu rural et leurs impacts sur la Petite Agriculture Familiale (PAF)

#### Sécurité alimentaire

En matière d'amélioration de la sécurité alimentaire, l'État a mené des activités importantes de soutiens en milieu rural dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (CSLP III). Parmi ces activités, on peut citer:

- La distribution gratuite de vivres au profit de familles pauvres en milieu rural;
- L'ouverture de 900 boutiques dans le cadre du programme EMEL<sup>11</sup> au niveau rural comme réponse d'urgence et mesures de soutien aux populations affectées par la crise alimentaire;
- L'ouverture de 232 Centres de Récupération Nutritionnels et d'Alimentation Maternelle (CRENAM) au profit de 11 600 enfants malnutris dans les Wilayas de l'Assaba et du Hodh Charghi;
- La conduite d'une opération de cash transfert au profit de 16 500 familles pauvres en milieu rural et périurbain pour une durée de 5 mois;
- La réalisation de 77 microprojets Vivres Contre Travail (VCT);
- La réalisation de 80 microprojets dans les wilayas de l'Assaba, du Tagant et du Hodh Charghi;
- La contribution à l'amélioration des revenus et des conditions des producteurs par le financement de 51 caisses de crédit MICO (Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien) et par l'appui à 55 Activités Génératrices de Revenus (AGR).

<sup>11</sup> Le programme EMEL (Espoir) est conçu et mis en place par les pouvoirs publics depuis 2012. Il est destiné à juguler la hausse intempestive des prix de produits de première nécessité et sauver le bétail des retombées néfastes de la sécheresse. Dans ce cadre, des boutiques de ventes à prix subventionnés de produits alimentaires de base ont été ouvertes sur l'ensemble du territoire national.

## Santé

Concernant la santé, la politique suivie se caractérise par un manque d'équité dans la dépense publique de santé. D'une manière générale le milieu rural est très défavorisé par rapport au milieu urbain.

Les hôpitaux sont favorisés au détriment des structures desservant les populations les plus marginalisées en matière des soins de santé primaires. La population rurale est très mal desservie et les ressources humaines sont insuffisantes sur le plan quantitatif et la répartition entre les régions est très déséquilibrée.

L'analyse des principaux indicateurs de santé fait ressortir les disparités entre le milieu rural et le milieu urbain (tableau 30).

Tableau 30. **Principaux indicateurs de santé par milieu**

	Urbain	Rural
Taux d'accessibilité géographique en 2014	85,3%	31,1%
Taux d'accouchements assistés en 2011	88,4%	48,7%
Taux de consultations prénatales en 2011	93,6%	80,8%
Insuffisance pondérale en 2014	19,5%	26,1%
Taux de mortalité infantile en 2011	70‰	78‰
Taux de mortalité infanto-juvénile en 2011	110‰	124‰

Source: Office National de la Statistique (ONS)

La couverture sanitaire reste très insuffisante en milieu rural avec moins du tiers (31,1 pour cent) de la population rurale qui a accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km en 2014 tandis qu'en milieu urbain le taux excède 85 pour cent.

Aussi, en milieu rural, plus de la moitié (51,3 pour cent) des accouchements ne sont pas assistés par un personnel qualifié en 2011 contre 11,6 pour cent seulement en milieu urbain. Pour la même année, le taux de consultations prénatales était de 80,8 pour cent en milieu rural, inférieur à celui du milieu urbain (93,6 pour cent) avec un écart important de 12,8 points.

Concernant l'état nutritionnel, plus du quart (26,1 pour cent) des enfants de moins de cinq ans en milieu rural étaient touchés par l'insuffisance pondérale en 2014 contre 19,5 pour cent pour le milieu urbain.

En 2011, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile étaient beaucoup plus élevés en milieu rural par comparaison au milieu urbain (78‰ contre 70‰ et 124‰ contre 110‰).

## Éducation

Pour ce qui est de l'éducation, l'enseignement fondamental en milieu rural est confronté à des contraintes qui constituent de véritables obstacles à un enseignement de qualité. Il s'agit principalement des problèmes suivants:

- la mauvaise gestion de la carte scolaire (la majorité des écoles sont incomplètes, les effectifs des élèves sont réduits dans les écoles en milieu rural );
- la mauvaise gestion des enseignants traduite par une répartition inéquitable entre les wilayas et entre les écoles au niveau de la même wilaya;
- l'inefficacité de l'encadrement de proximité (insuffisance quantitative et qualitative des inspecteurs et manque de moyens pour les missions d'inspection);
- le déficit en enseignants de qualité;
- la mauvaise qualité des infrastructures (salles de classe au niveau du fondamental sont en mauvais état, la quasi-totalité des écoles ne sont pas approvisionnées en eau potable, ne sont pas clôturées et ne disposent pas de latrines);
- la faible motivation des enseignants résultant, notamment, de leur niveau de rémunération et de leur niveau de formation;
- et l'absence de formation continue des enseignants.

Les indicateurs issus des enquêtes statistiques permettent de constater les écarts en matière d'éducation et d'alphabétisation entre les milieux rural et urbain.

Tableau 31. **Évolution du Taux Brut de Scolarisation (en %) par milieu (primaire)**

	Urbain	Rural	Écart
EPCV-2004	102,6	62,4	40,2
MICS- 2007	101,4	70,2	31,2
EPCV- 2008	108,5	79,6	28,9
EPCV- 2014	90,8	66,2	24,6

Source: Office National de la Statistique (ONS)

Selon les données de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) et de l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples (MICS) réalisées par l'ONS, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) pour le primaire est beaucoup plus faible en milieu rural par comparaison au milieu urbain pour les années 2004, 2007, 2008 et 2014. L'écart entre les deux milieux est significatif, variant de 40,2 points en 2004 à 24,6 points en 2014 (tableau 31). Malgré son importance, cet écart est en diminution continue sur la période considérée.

Le TBS en milieu rural a enregistré une amélioration en passant de 62,4 pour cent en 2004 à 79,6 pour cent en 2008 mais il a connu le recul considérable de 13,4 points en 2014. Quant au TBS en milieu urbain, il a connu une baisse plus importante en 2014 (17,7 points), variant de 108,5 pour cent en 2008 à 90,8 pour cent en 2014.

Tableau 32. **Évolution du taux d’alphabétisation (en %) pour la population âgée de 15 ans et plus**

	Urbain	Rural	Ecart
EPCV-2004	72,3	46,2	26,1
EPCV-2008	73,3	50,3	23,0
EPCV-2014	79,4	57,1	22,3

Source: Office National de la Statistique (ONS)

En milieu rural, le taux d’alphabétisation des adultes (15 ans et plus) a connu une amélioration continue sur la décennie (2004-2014) passant de 46,2 pour cent en 2004 à 50,3 pour cent en 2008 et à 57,1 pour cent en 2014 (soit 11 points de hausse sur les 10 ans). Par comparaison à la situation en milieu urbain, ces taux sont très faibles et la différence est considérable se situant à 26,1 points en 2004 et à 22,3 points en 2014 (tableau 32).

On peut constater que 43 pour cent de la population rurale adulte en 2014 sont analphabètes contre 20,6 pour cent pour la population urbaine adulte.

Tableau 33. **Évolution du taux d’alphabétisation (en %) pour la population âgée de 15 à 24 ans**

	Urbain	Rural	Écart
EPCV-2004	84,6	57,9	26,7
MICS - 2007	65,2	52,0	13,2
EPCV- 2008	84,6	66,4	18,2
EPCV- 2014	86,8	72,0	14,8

Source: Office National de la Statistique (ONS)

Les jeunes en milieu rural (15- 24 ans) sont beaucoup moins alphabétisés que les jeunes en milieu urbain avec des différences significatives variant de 26,7 points en 2004 à 14,8 points en 2014 (tableau 33). En dépit de cette situation, des progrès ont été réalisés en milieu rural où la proportion des jeunes alphabètes est passée de 57,9 pour cent en 2004 à 72 pour cent en 2014 (soit 14,1 points de hausse).

## Pauvreté

Le taux de pauvreté en Mauritanie était de 31,0 pour cent en 2014 contre 42,0 pour cent en 2008, soit une baisse de 11 points sur 6 ans. La comparaison selon le milieu montre que le niveau de pauvreté est beaucoup plus élevé en milieu rural avec 44,4 pour cent des ruraux vivant en dessous du seuil de pauvreté en 2014 contre 16,7 pour cent seulement en milieu

urbain. La distribution spatiale des pauvres dans le pays révèle que près des trois quarts (74 pour cent) résident en milieu rural en 2014.

Cette situation est en rapport avec les faibles performances du secteur agricole caractérisé par une grande insuffisance des rendements et des productions et par conséquence des revenus générés qui sont faibles, très aléatoires car dépendant des aléas climatiques. S'ajoute à cela l'impact d'autres facteurs tels que les ennemis des cultures, la faiblesse des investissements, du niveau de modernisation, de la diversification, la difficulté d'accès au marché, l'insuffisance d'eau, des infrastructures, de l'encadrement technique et des intrants agricoles.

Pour relever ces défis de la pauvreté rurale, une politique de développement intégrée, basée sur la promotion et la valorisation durable du potentiel dans ses deux variantes « cultures » et « élevage », s'avère impérieuse. Cette politique est de nature à améliorer les revenus et donc les conditions de vie des populations rurales si elle tient bien compte des causes majeures de la pauvreté en milieu rural selon une approche multidimensionnelle: rendement, production, systèmes pastoraux, modernisation, marché, santé, éducation, activités génératrices de revenus...

L'implication des femmes et des jeunes et le renforcement des capacités productives doivent occuper une place de choix dans la politique de développement rural.

Tableau 34. **Taux de pauvreté suivant le Groupe Socio-économique (GSE) du chef de ménage en 2014**

GSE	Taux de pauvreté (%)
Salarié du secteur public	10,1
Salarié du secteur privé	27,8
Indépendant agricole	47,1
Indépendant non agricole	29,7
Aides familiaux et autre occupés	34,9
Chômeurs	36,8
Inactifs	32,4

Source: EPCV 2014

L'analyse de l'évolution de la pauvreté en milieu rural sur la période 2008-2014 permet de constater une amélioration nette de la situation avec un recul de 15 points de l'incidence de pauvreté, passant de 59,4 pour cent en 2008 à 44,4 pour cent en 2014.

Le niveau de pauvreté était beaucoup plus élevé chez les ménages dirigés par des indépendants agricoles en 2014 (47,1 pour cent) par comparaison autres groupes socio-économiques [voir tableau 34]. Pour les salariés du secteur public, le taux était de 10,1 pour cent seulement et pour les salariés du secteur privé il se situait à 27,8 pour cent. Quant aux indépendants non agricoles, l'indice de pauvreté était de 29,7 pour cent.

## 11.4. La place de la ruralité dans la société et le débat public

La Mauritanie était un pays essentiellement rural avec une population sédentaire réduite et des ruraux nomades, largement majoritaires, se déplaçant d'un espace à l'autre à la recherche des points d'eau et des pâturages pour leurs troupeaux.

Les seules villes existantes se limitaient à celles qui sont nées à la faveur du commerce transsaharien auxquelles se sont ajoutées les villes créées à l'époque coloniale dans le cadre du quadrillage du territoire par le colonisateur.

À partir des années 1970, avec la sécheresse qui a touché les pays du sahel, la société mauritanienne a entamé d'importantes mutations socio-spatiales se traduisant par un exode rural massif des ruraux vers les villes et leur fixation le long des axes routiers et aux alentours des espaces agricoles. Malgré ces changements et l'amenuisement des sources de vie et de revenu en milieu rural, le rôle de ce dernier s'est maintenu, tant bien que mal, dans l'approvisionnement en produits agricoles des populations y compris des centres urbains.

Entre milieu rural et urbain, existent des liens très forts de complémentarité où l'économie rurale est principalement soutenue par des flux financiers et de produits en provenance des villes. En outre, les activités entreprises au niveau de ces dernières utilisent la main d'œuvre rurale qui y afflue en particulier en saison sèche. S'ajoutent à cela les relations familiales entre ces deux milieux qui se manifestent par un mouvement de va et vient entre les villes et les campagnes, aux conséquences économiques multiples.

Du point de vue du poids du monde rural dans la représentation politique, il n'y a pas de séparation aussi tranchée entre milieu urbain et rural, en dehors de Nouakchott et de Nouadhibou (districts urbains). Les parlementaires sont, en général, élus pour des circonscriptions électorales correspondant aux Moughataas dont les chefs-lieux sont considérés comme des centres urbains et le reste du territoire rural. Cela donne une double vocation aux députés et sénateurs qui sont appelés à prendre en charge les questions afférentes à la fois aux espaces ruraux et urbains. Pour ce qui est des ruraux, les problèmes de développement agricole sont le plus souvent posés et discutés au cours des sessions parlementaires notamment lors de la préparation du budget annuel et à l'issue de leur présentation par le gouvernement (politique, lois, décrets, communication ).

Les débats publics sur le monde rural se font, aussi, pendant les différentes rencontres (ateliers, séminaires ) qui peuvent regrouper, en plus des techniciens des départements en charge du développement rural (agriculture, élevage ) des élus, les représentants de la société civile, des populations locales et des partenaires du développement. Ces rencontres sont, en général, des occasions de débattre les vrais problèmes vécus en milieu rural par les populations. Cependant, la nécessité d'une véritable réflexion participative sur les chances de développement du monde rural s'impose en vue d'apprécier les politiques publiques mises en œuvre et de dresser des pistes pour l'avenir. Cela doit permettre de proposer le modèle d'agriculture le plus approprié actuellement pour le pays et de suggérer les éléments stratégiques pour le traduire dans les faits.

## II.5. Vision stratégique à long terme de la place de l'Agriculture et de ses fonctions

En Mauritanie, une LOI D'ORIENTATION AGROPASTORALE (LOAP) a été élaborée et adoptée en décembre 2012. Elle a pour objet de déterminer les orientations politiques constituant le cadre de référence en matière de développement de l'Agriculture (production végétale et production animale).

La LOAP se compose des principaux chapitres suivants:

- Outils de planification de l'agriculture;
- Métiers agropastoraux;
- Entreprise agropastorale et exploitation familiale;
- Intrants et équipements pour l'agriculture et l'élevage;
- Valorisation des produits agropastoraux;
- Protection phytosanitaire et zoo sanitaire;
- Recherche, formation et vulgarisation;
- Foncier agricole;
- Maîtrise et valorisation des ressources en eau;
- Transport des produits végétaux, des animaux et des produits destinés à l'agriculture et l'élevage;
- Organisations socioprofessionnelles;
- Protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage;
- Financement de l'agriculture et de l'élevage;
- Suivi de l'application de la loi d'orientation agropastorale.

La politique agropastorale du pays a pour objectifs de:

1. Contribuer à la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales;
2. Contribuer à la réalisation des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires,
3. Impulser les sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage afin qu'ils contribuent à la croissance de l'économie nationale;
4. Promouvoir l'emploi rural;
5. Promouvoir un développement agropastoral durable;

6. Créer les conditions techniques, juridiques et administratives pour la modernisation du secteur agropastoral;
7. Favoriser la diversification agropastorale;
8. Garantir la compétitivité des produits de l'agriculture et de l'élevage;
9. Promouvoir une politique agropastorale basée sur le développement des filières végétales et animales;
10. Promouvoir et développer l'entreprise agropastorale, soutenir et encadrer l'exploitation familiale agropastorale;
11. Contribuer au développement local dans les zones agro-environnementales;
12. Créer des cadres de concertation et de partenariat appropriés entre les acteurs du secteur agropastoral;
13. Inciter à l'investissement privé dans le domaine agropastoral;
14. Mettre en place les mécanismes appropriés qui permettent le financement adéquat des activités agropastorales;
15. Assurer la promotion économique et sociale des femmes et des jeunes dans le secteur agropastoral;
16. Protéger les droits des groupes vulnérables;
17. Faciliter les rapports entre les agriculteurs et les éleveurs dans les zones agro-pastorales.

Comme outils de planification de l'agriculture prévus dans la LOAP, une Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025 a été élaborée et adoptée en 2013 ainsi qu'un Plan National de Développement Agricole (PNDA) pour la période 2015-2025.

La SDSR a été construite à partir d'une réflexion qui a été élargie à tous les acteurs concernés (Wilayas, collectivités locales, unions des coopératives, fédération des éleveurs, producteurs, associations féminines...).

Ses objectifs selon les axes définis sont:

#### **Axe 1: Promotion de l'élevage**

- Développer les filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité: par la promotion d'un élevage intensif et compétitif, par le développement des filières animales porteuses et par la valorisation de l'élevage extensif à travers la gestion durable des ressources naturelles.

#### **Axe 2: Promotion de l'agriculture**

- Développer les filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité: par la promotion d'une agriculture compétitive à travers le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance.

### Axe 3: Développement local

- Appuyer le développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives: par l'implication et le renforcement des compétences des organisations socioprofessionnelles (OSP) et communales.

### Axe 4: Maîtrise de la gestion des ressources naturelles

- Assurer une gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales: par la structuration, la formation et la responsabilisation des OSP dans la gestion rationnelle des ressources naturelles.

### Axe 5: Adaptation du Cadre juridique et institutionnel

- Mettre en place un cadre juridique et institutionnel adapté dans le but de lever les obstacles d'ordre juridique et institutionnel à la mise en 'uvre de la stratégie et du développement rural d'une manière générale.

Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) s'insère et répond, entre autres, au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) et à la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) dont il est l'émanation directe pour le secteur de l'Agriculture.

Il se compose des quatre principaux programmes suivants:

#### (I) Intensification et diversification de la production agricole:

Elle se fera à travers le renforcement et l'amélioration de l'accès aux facteurs de production (terres, eau, aménagements hydro agricoles, équipements, semences et autres intrants, crédits, etc.) ainsi que par l'amélioration et l'adoption des itinéraires techniques performants. La diversification va porter sur la culture de spéculations végétales autres que le riz et les céréales traditionnelles, notamment le blé et les cultures horticoles en contre saison froide: elles constituent déjà une réalité importante dans le panorama agricole mauritanien. Ces cultures sont bien indiquées pour l'exploitation du potentiel agricole des zones irriguées y compris les oasis.

#### (II) Promotion de la compétitivité des filières agricoles

Elle requiert:

- un environnement juridique facilitant l'accès aux facteurs de productions et à l'investissement aussi bien au niveau des petits producteurs que des grands producteurs;
- un système de financement adapté aux spécificités des différentes filières;
- des technologies améliorées;
- la structuration des acteurs d'une même filière;
- le renforcement des techniques et des systèmes de gestion dans la phase post-récolte (stockage, conditionnement, transformation, commercialisation) pour améliorer la qualité et la valeur ajoutée des produits agricoles.

### **(III) Gestion durable des ressources naturelles**

En plus des causes naturelles (sécheresse, érosions, etc.), certains facteurs anthropiques affaiblissent les ressources naturelles; il s'agit notamment du surpâturage, des mauvaises pratiques culturales, de la déforestation, des feux de brousse, de la surexploitation de la nappe phréatique, etc.

Il est donc nécessaire que tous les plans ou programmes d'intensification ou de diversification des activités agricoles tiennent compte de l'impact sur les ressources naturelles et l'environnement en général, et rationalisent l'exploitation des ressources à travers des outils et des techniques appropriés à la promotion d'un développement économique et social durable.

Dans ce cadre, la protection de l'environnement et de l'équilibre agro-écologique nécessite une forte implication des acteurs, surtout des communautés locales, et une étroite collaboration entre différents ministères, notamment l'agriculture, l'environnement, l'élevage, les ressources hydriques, la gestion du territoire, etc.

### **(IV) Amélioration de la qualité des services agricoles**

Le succès des investissements et des initiatives productives dans le secteur agricole, dépend entre autres, de la qualité de l'environnement institutionnel. Il est donc nécessaire que l'État mette en place un cadre législatif et des services d'appui techniques et financiers performants et accessibles aux producteurs et aux acteurs des filières agricoles en général.

Chacun de ces quatre programmes est décliné en sous-programmes précisant les objectifs, les résultats attendus et les principales interventions en cours et à prévoir.

En outre, la LOAP prévoit l'élaboration de Plans Locaux de Développement Agropastoral qui peuvent être conçus par filière, par bassin de production, par zone agro-écologique, par communes ou par wilaya. Le PNDA sert de référence obligatoire aux Plans Locaux de Développement Agropastoral.

# Politiques d'appui à la petite agriculture et agriculture familiale

## III.1. Modalités historiques de la prise en compte de la Petite Agriculture et Familiale

L'agriculture en Mauritanie a été toujours de type familial avec des modes d'accès à la terre variant selon le système de culture. Pour les cultures sous pluie, les superficies étaient très étendues et les enjeux liés à l'exploitation des terres n'étaient pas source de conflits. Le potentiel de terres exploitables pour les cultures de décrue et de bas-fonds, est plus réduit: l'accès à la terre se faisant à travers plusieurs modes de faire valoir (propriétaire, locataire, métayer) suscite plus de litiges. Ces deux modèles de culture constituaient, en plus de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche continentale, les principales sources de revenus des populations.

Les cultures pluviales et de décrue bénéficiaient tant bien que mal du soutien de l'État dans le cadre de sa politique de développement plutôt orientée vers le secteur des mines et celui de la pêche industrielle. Par contre, le soutien apporté à l'élevage était beaucoup moins important.

C'est à partir de la sécheresse des années 70 qu'apparaît la vulnérabilité de l'économie rurale traditionnelle face aux aléas climatiques, accentuant ainsi l'insécurité alimentaire et la pauvreté des populations. Ce contexte de crise écologique fortement exacerbée par les conséquences de la désertification entraîne la réduction des terres cultivables, des productions agricoles et décime le cheptel. En réponse, l'État s'engage dans une véritable recherche de solutions alternatives en développant le système de cultures irriguées basé sur la maîtrise totale de l'eau, moins tributaire de la pluviométrie avec une plus grande possibilité de maximisation des productions et des rendements.

Les premiers essais sur l'irrigation concernaient les périmètres de Keur Macène (vers 1950) et de Dar El Barka (1963); ils ont consisté en l'aménagement de petites cuvettes en submersion contrôlée. Toutefois, la durée de vie de ces expériences a été courte du fait des difficultés rencontrées dans le travail de la terre, les sols lourds des cuvettes (argile).

Les leçons apprises de cette tentative vont servir pour la création d'un autre petit périmètre de 25 ha à Bakhao (Boghé, Brakna) en 1966. Sa mise en valeur s'est heurtée aux mêmes difficultés puisque les sols argileux et argilo sablonneux sont difficiles à travailler manuellement.

Par la suite une série d'aménagements vont suivre à Wending (MBagne, Tékane).

La période de réalisation de cette première génération de petits périmètres a coïncidé avec le développement d'une politique d'animation pour la création de coopératives de commercialisation du mil à partir de 1962. Après l'échec de ces coopératives --puisque le mil produit était essentiellement autoconsommé ou troqué--, ces coopératives ont été transformées en groupements pré coopératifs pour la production agricole irriguée.

Ces périmètres de première génération ont réalisé des performances plutôt modestes avec des rendements moyens variant entre 1,5 tonnes et 3,5 tonnes à l'hectare. Cette situation s'explique par l'inexpérience des exploitants et leur manque de motivation, mais aussi, par les imperfections techniques des aménagements et les pannes fréquentes des motopompes.

Ensuite, le casier pilote de M'Pourié a été créé en 1967 dans le cadre de la coopération entre la Mauritanie et la République populaire de Chine et il a été mis en valeur durant l'hivernage 1971-1972.

Le casier dont le rythme d'aménagement et d'exploitation a été progressif était divisé en deux parties:

- La ferme d'État (800 ha) était exploitée en régie avec une importante mécanisation grâce à l'assistance chinoise. La spéculation cultivée est le paddy et les rendements moyens à l'hectare ont oscillé entre 2 tonnes et 5 tonnes;
- Le paysannat (1 000 ha) a fait l'objet d'un parcellaire: des parcelles ont été attribuées aux familles bénéficiaires de 26 collectivités de la zone de Rosso, à raison de 0,5 ha par famille.

Actuellement, la surface totale du périmètre M'Pourié atteint 3 000 ha affectés aux coopératives paysannes et à un groupe de diplômés chômeurs. Ces derniers ont été intégrés à partir de 2011 et ils ont bénéficié d'exploitations de 10 ha chacune ainsi que d'un crédit d'équipement et d'un petit bétail de bovins.

Après M'Pourié, une série de petits aménagements ont été créés le long de la vallée du fleuve en plus des casiers pilotes de Boghé (Brakna), du Gorgol (PPG 1 et 2) et de l'aménagement de Foug Gleita (Gorgol) irrigué gravitairement à partir du barrage Foug Gleita.

L'intérêt accordé aux cultures irriguées s'est traduit par la création de la Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) en 1976 dont l'une des principales missions est de contribuer au développement de l'irrigué par la réalisation d'aménagements et d'encadrement des producteurs.

L'engagement de l'État mauritanien en faveur du développement de l'Agriculture irriguée s'est, aussi, confirmé avec la création de l'Organisation des États Riverains du Fleuve Sénégal (OERS) en 1968, devenue l'Organisation de la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) en 1972. Parmi les réalisations de l'OMVS figurent les grands ouvrages de Manantali et de Diama. Ce dernier qui est un barrage anti-sel permet l'irrigation d'un potentiel de 120 000 ha en Mauritanie. À ce jour, les superficies aménagées sont de l'ordre de 61 986 ha, répartis entre les périmètres collectifs et individuels.

Le développement de l'Agriculture dans toutes ses composantes a été appuyé par des projets et programmes mis en 'uvre dans le cadre de la politique de l'État en milieu rural (cf.III.2.2. *La politique de financement agricole*).

## III.2. Politiques et implications pour la petite agriculture familiale

### III.2.1. La politique foncière

La politique foncière mauritanienne repose sur un ensemble de textes juridiques qui ont évolué dans le temps en fonction des mutations socio-spatiales et des politiques de développement agricole mises en 'uvre dans le pays. En effet, la sécheresse des années 1970 et 1980 a eu des conséquences néfastes sur le monde rural à travers une dégradation prononcée de l'environnement engendrant la réduction des superficies cultivables et des espaces de pâturage. Cette situation a accentué la pression sur les terroirs agricoles devenus rares et a, en conséquence, généré des conflits entre populations dans un contexte de plus en plus marqué par l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

C'est dans ce cadre, qu'apparaît l'urgence (1) de mettre en 'uvre des réformes foncières appropriées pour accompagner les changements qui affectent la société rurale, (2) d'accroître l'impact des politiques agricoles et (3) de promouvoir une agriculture moderne orientée vers le marché et à même de contribuer efficacement à l'augmentation de la valeur ajoutée nationale et à relever le défi de l'insécurité alimentaire.

Ces réformes se fondent sur un ensemble de dispositions juridiques mises en place depuis 1983, année d'entrée en vigueur de la réforme foncière et domaniale.

Les principes fondamentaux définis par l'ordonnance 83-127 sont les suivants:

- La terre appartient à la nation;
- Quiconque désire accéder à la propriété ne peut le faire qu'après mise en valeur;
- L'État reconnaît et garantit la propriété foncière privée qui doit, conformément à la charria, contribuer au développement économique et social du pays;
- Le système de tenure traditionnelle du sol est aboli;
- Tout droit de propriété qui ne se rattache pas directement à une personne physique ou morale et qui ne résulte pas d'une mise en valeur juridiquement protégée est inexistant;
- L'individualisation est de droit;
- Les terres mortes (abandonnées) sont la propriété de l'État.

Le cadre réglementaire a été complété par le décret 90-020 abrogeant et remplaçant le décret 84-009 du 19 Avril 1984 qui traite du foncier rural et du foncier urbain.

Les principales dispositions pour le foncier rural sont les suivantes:

- Déconcentration des décisions administratives en donnant le pouvoir d'attribuer des terrains aux autorités administratives locales (de 0 à 10 Ha pour le Hakem, de 10 à 30 Ha pour le Wali);
- Préalablement à toute attribution, l'avis de commissions départementales, régionales ou nationales est obligatoire. Les commissions locales sont également compétentes pour régler les litiges et apprécier l'état de mise en valeur des terrains;
- Implication des populations locales dans les commissions départementales et régionales d'attributions par la participation des maires territorialement compétents et de deux personnes choisies pour leur représentativité;
- Enregistrement des demandes et remise d'un récépissé de demande au moment du dépôt du dossier;
- Ouverture d'un registre des litiges dans les Moughata;
- Purge des droits fonciers des populations locales par une procédure de publicité (affichage pendant 2 mois, diffusion à la radio dans toutes les langues nationales);
- Introduction de 3 phases dans le processus d'accession à la concession définitive qui vaut titre de propriété: autorisation d'exploiter de 5 ans; concession provisoire de 5 ans; concession définitive;
- Reconnaissance de chaque communauté de plus de 50 habitations permanentes.

En 1986, il a été créé un Bureau des Affaires Foncières (BAF) rattaché au cabinet du Ministre du Développement rural avec comme mission, la formulation d'avis sur les demandes rurales; l'élaboration des plans fonciers, des schémas des structures et des règlements d'occupation de l'espace; la centralisation des documents fonciers qui concourent à la définition de la politique foncière. Il est devenu opérationnel en 1990 à Nouakchott d'abord puis à Rosso (Trarza) en 1991 et à Kaédi (Gorgol) en 1993 et à Boghé (Brakna) en 1995.

Dans l'organigramme du nouveau Ministère de l'Agriculture, le BAF est devenu la Direction des Affaires Juridiques et Foncières chargée des missions suivantes:

- Gérer la situation foncière dans les zones de production;
- Assister les grands projets de développement;
- Régulariser les exploitations agricoles;
- Assurer la Gestion technique du cadastre des zones de production;
- Régler les litiges fonciers dans les zones de production;
- Élaborer des schémas structures dans les zones agricoles;
- Amender et élaborer les textes juridiques du foncier rural.

Les objectifs de la politique tels que définis dans la Loi d'Orientation Agro-pastorale (LOAP) consistent à :

- Favoriser l'affectation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles dans la zone agricole;
- Créer et pérenniser une base territoriale pour la pratique agricole;
- Améliorer la structure des exploitations agricoles et protéger les terres de parcours;
- Assurer une saine cohabitation et synergie entre les activités agricoles et non agricoles.

Concernant le foncier agricole, cette loi s'articule autour des aspects suivants :

- Protection des terres agricoles;
- Inventaire et classement des terres agricoles et à vocation agricole;
- Mode d'exploitation des terres domaniales de l'État;
- Remembrement rural;
- Mise en valeur des terres;
- Sanctions de la non mise en valeur des terres agricoles;
- Protection des sols agricoles;
- Protection des terres de parcours;
- Schémas d'aménagement de l'espace pastoral;
- Gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs;
- Institutions Communautaires d'arbitrage.

Dans le cadre de l'application de la réforme foncière, les réalisations ont concerné la régularisation foncière par l'enregistrement et donc la sécurisation de près de 780 dossiers correspondant à plus de 36 000 ha de terres au profit d'exploitations particulières surtout dans la Wilaya du Trarza (zone irriguée). Aussi, 269 dossiers de périmètres hydro-agricoles ont été régularisés dont près d'un tiers au cours de la seule année 2010.

Malgré l'adoption et la mise en œuvre des dispositions juridiques, les problèmes du foncier demeurent posés et constituent un véritable goulot d'étranglement pour le développement de l'Agriculture familiale. Ces problèmes sont liés, pour l'essentiel, aux aspects suivants :

- L'insuffisance de la sensibilisation des populations rurales sur le contenu de la réforme foncière qui provoque leur méfiance vis-à-vis de son application;
- Le faible niveau d'application de la réforme foncière, notamment en zones de cultures pluviales en raison des pesanteurs socioculturelles et de la persistance d'un mode traditionnel de gestion des terres agricoles ainsi que le manque d'un engagement prononcé de l'administration pour la mise en œuvre de la réforme;

- Le retard dans l'octroi des concessions définitives des terres;
- Le manque de coordination entre les structures chargées de la gestion foncière: elles sont dispersées entre plusieurs départements ministériels;
- L'absence d'un système efficace de contrôle et de suivi de la décision d'attribution des terres.
- L'insuffisance de fonds cartographiques et topographiques aussi bien sur le plan de la fiabilité que de la couverture du territoire.

### III.2.2. La politique de financement agricole

Consécutivement à l'importance accordée par l'État au secteur agricole, une politique de financement du secteur a été mise en place, surtout à partir des années 1980. Alors que l'État demeure le principal pourvoyeur, cette politique est axée sur la mobilisation des financements provenant de plusieurs sources.

Ainsi le budget d'investissement consacré par l'État à l'agriculture et à l'élevage s'est accru au cours des 15 dernières années (cf. Point II.2.1. *Potentiel agricole, objectifs stratégiques visés et financement du secteur*). En plus de l'importante augmentation des financements octroyés par l'État sur fonds propres, ce dernier a mis en place d'autres canaux de financement par le biais du partenariat, la promotion d'initiatives de crédits agricoles et du secteur bancaire où les producteurs agricoles peuvent accéder.

C'est dans ce cadre que plusieurs structures de financement ont été créées, parmi lesquelles on peut citer:

- Le Fonds National de Développement (FND);
- L'Union des Banques de Développement (fusion du FND et de la Banque Mauritanienne pour le Développement et le Commerce - BMDC);
- L'Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Épargne de Mauritanie (UNCACEM) qui a octroyé, au cours des deux dernières décennies avant la cessation de ses activités en 2013, des crédits variés couvrant l'essentiel des besoins des exploitants, notamment des prêts de campagne (intrants, mise en culture), d'équipements (motopompes, tracteurs, usines...), de commercialisation et des prêts à long terme pour les aménagements. Elle est la seule institution agréée spécialisée dans le financement de l'agriculture et plus précisément du financement de la filière rizicole;
- La Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CAPEC) qui finance les Activités Génératrices de Revenus (AGR) y compris les activités d'agriculture et d'élevage;
- La Caisse de Dépôts et de Développement (CDD).

La CDD est créé par la loi 017 du 21 mars 2011. Elle s'occupe des crédits pour 3 composantes: (1) les Activités Génératrices de Revenus Durables (AGRD), (2) les PME, (3) et les diplômés chômeurs.

Elle a pour objectif d'attirer les dépôts et d'investir les montants dans des projets stratégiques en harmonie avec la politique générale du Gouvernement.

En 2011, la CDD avait signé une convention avec le Ministère des Finances pour un montant de 10 milliards UM correspondant à un Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE) destiné à financer les PME, les diplômés chômeurs, les ONG, les coopératives et les Activités Génératrices de Revenus Durables (AGRDR).

Aussi, la CDD offre des crédits à long terme à partir des ressources financières provenant des partenaires (BAD, FADES, Fonds Koweïtien ) sous forme de prêts.

Les crédits accordés ont profité aux activités d'agriculture et d'élevage.

En outre, d'importants programmes et projets de développement rural ont été mis en 'uvre avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et ont contribué à la promotion des activités d'agriculture et d'élevage et au renforcement des capacités de résilience des populations et par conséquent à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Il s'agit principalement de:

- Projets Élevage I et II;
- PSA (Projet de Services Agricoles);
- PDIAIM (Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie) I et II;
- PGRNP (Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale);
- PDRC (Programme de Développement Rural Communautaire);
- PACDM (Projet d'Amélioration des Cultures de décrue à Maghama);
- PASK (Projet de lutte contre la pauvreté en Aftout Sud et le Karakoro);
- PDDO (Programme de Développement Durable des Oasis);
- PADEL (Projet d'Appui au Développement de l'Élevage);
- Programme ASSABA;
- PDAI/PRSA (Projet de Développement Intégré pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire), etc.

Les principaux partenaires qui ont appuyé ces projets et programmes sont: la Banque Mondiale, le FIDA, l'IDA, la BAD, la BID, le FENU... S'ajoutent à cela, les projets financés dans le cadre de la coopération bilatérale (Allemagne, France, Espagne...), multilatérale (UE...) et par les ONG internationales.

### III.2.3. La politique d'assurance de l'activité agricole

Au niveau de la Mauritanie, une étude a été réalisée pour la mise en place d'une assurance agricole.

Les projets structurants engagés au cours des dernières années par le Gouvernement ont été orientés principalement vers l'intensification et la diversification agricole dans le sous-secteur de l'irrigué. Ils ont permis d'améliorer le taux de couverture des besoins du pays en riz et ont contribué par conséquent à la réduction de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour cette denrée de première nécessité. D'où l'importance d'un système d'assurance agricole pour préserver les acquis et pour encourager les investissements dans le secteur.

L'étude réalisée a proposé la création d'une société anonyme ayant pour objet la couverture des risques agricoles suivants:

- Les invasions aviaires;
- Les inondations (crues du fleuve, pluies diluviennes...);
- Le dessèchement des cultures causé par le faible débit ou le retrait des cours d'eau (sauf défaut d'entretien des installations).

Le capital de la société à créer doit être ouvert à l'État et ses démembrements d'une part, aux sociétés d'assurances, aux organisations paysannes et aux autres acteurs privés d'autre part.

Les acteurs qui peuvent souscrire des contrats d'assurance avec cette société et bénéficier de ses services sont:

- Un agriculteur individuel;
- Un groupement d'exploitants (coopérative, unions de coopératives etc.);
- Une Société ayant pour fonction de cultiver des terres irriguées;
- Une institution qui finance des activités de production agricole.

La société sera constituée conformément aux dispositions de la Loi 93/040 du 20 juillet 1993 portant code des assurances et de l'ordonnance 90-09 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics.

### III.2.4. La politique de renforcement des capacités (formation professionnelle, conseil agricole ...)

Le renforcement des capacités a toujours occupé une place de choix dans les politiques et stratégies de développement en Mauritanie y compris le secteur rural où les activités de modernisation demandent de plus en plus un personnel qualifié doté d'un savoir-faire technique diversifié qui lui permet d'assurer convenablement la conduite du processus de production.

En effet, les compétences requises pour le développement des exploitations agricoles doivent couvrir toutes les filières du développement rural (agriculture, élevage, sylviculture, artisanat agricole, industrie agricole...).

Pour répondre aux besoins du secteur rural en qualifications et compétences, plusieurs structures de formation professionnelle ont été mises en place par l'État. Celles-ci sont essentiellement rattachées au Ministère du Développement Rural, récemment scindé en deux départements qui sont le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Élevage.

Il s'agit principalement de:

- L'École Nationale de Formation et de Vulgarisation de Kaédi (ENFVA) créée en 1972 avec l'appui du PNUD et de la FAO et qui a été récemment redynamisée après quelques années de cessation d'activité. Depuis sa création, l'ENFVA a formé un nombre important de cadres dans les domaines de l'économie rurale, de l'agriculture et de l'élevage;
- Le Centre de Formation Coopérative de Boghé mis en place en 1973 avec une assistance du Programme de Solidarité du Sahel du Centre Œcuménique des Églises. Il forme le personnel des bureaux des coopératives et des unions de coopératives dans des domaines divers (gestion, stockage, conservation et transformation des produits...);
- Le Lycée de Formation Technique et Professionnelle de Boghé (LFTP) qui assure la formation dans les domaines de l'entretien et la maintenance en machinisme agricole, des techniques agricoles, des conduites d'engins, de la conduite des grandes cultures et de artisanat rural;
- L'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique (ISET) de Rosso. L'ISET est la seule structure d'enseignement supérieur technologique dans le domaine agricole qui existe dans le pays. La mission de l'ISET est de développer et d'offrir des programmes de formation, de recherche et de vulgarisation de haut niveau, qui anticipent et répondent adéquatement aux exigences et aux défis du développement durable des secteurs agropastoral et agroalimentaire dans le pays. Il dispense aux étudiants une formation spécialisée et multidisciplinaire dans les domaines agricole, pastoral et agro-alimentaire.

En outre, les programmes et projets du développement rural ont toujours comporté une composante « formation » destinée au renforcement des capacités techniques du personnel du département et des producteurs. Parmi ces programmes et projets, on peut citer: projet Élevage II, PSA (Projet de Services Agricoles), PDIAIM (Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie) I et II, PGRNP (Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale), PDRC, PACDM (Projet d'Amélioration des Cultures de décrue à Maghama), etc.

En matière d'appui-conseil, les activités des départements en charge de l'agriculture et de l'élevage ont porté essentiellement sur l'agrément et la structuration des Organisations Professionnelles, la régularisation foncière, l'accès aux financements, la programmation des activités de préparation et de déroulement des campagnes, etc.

En dépit de l'existence d'établissements de formation qui ont mis sur le marché de l'emploi plusieurs dizaines de techniciens, un déficit de main d'œuvre qualifiée persiste aussi bien dans le domaine de l'élevage que de l'agriculture. Ce manque de personnel qualifié pèse lourdement sur les performances du secteur rural qui souffre du départ massif à la retraite de cadres qui ont accompagné le processus du développement rural pendant des décennies et dont le remplacement s'avère difficile.

Cette situation constitue un facteur défavorable à l'amélioration de la production et des rendements du secteur rural dont les niveaux demeurent insuffisants.

Pour contribuer à relever ce défi, il est nécessaire de réaliser un état des lieux des besoins de l'élevage et de l'agriculture en personnel technique qualifié et y adapter le contenu des programmes de formation pour assurer leur adéquation avec les réalités du marché de l'emploi rural. Ces programmes de formation doivent répondre efficacement, d'une part, à la demande du secteur public orientée vers les fonctions de conception et de contrôle avec des activités d'animation et de conseils destinées aux organisations professionnelles, et d'autre part, aux exigences du secteur privé constitué principalement des petites exploitations familiales (agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, petits entrepreneurs, artisans...) et des organisations de producteurs y compris les activités para-agricoles.

### III.2.5. Soutiens directs à l'agriculture et à l'élevage

Durant la dernière décennie, l'État a apporté d'importants soutiens directs à l'agriculture et à l'élevage. Concernant l'agriculture, les soutiens ont porté sur:

- La protection des cultures contre la divagation des animaux par l'installation de barbelés sur 14 000 ha. Cette activité a permis d'employer une main d'œuvre locale rémunérée;
- La lutte contre les ennemis des cultures (oiseaux granivores, criquets, sauteriaux, sésamie, etc.): (i) La mise à la disposition des producteurs de 215 tonnes de pesticides poudre contre les sauteriaux pour le traitement de 21 500 ha, de 90 tonnes de micro-granulés contre la sésamie pour le traitement de 18 000 ha et le traitement de 78 ha de cultures maraichères; (ii) la mise à disposition des équipes de traitement de stocks de 21 000 L de produit ULV destinés à la lutte contre les oiseaux granivores (traitement de 4 440 ha);
- L'acquisition et la distribution gratuite de semences traditionnelles (450 tonnes), de blé (328 tonnes) et de maraichage (863.5 kg);
- L'acquisition de 250 tonnes d'engrais NPK et la facilitation de l'accès des producteurs de blé à cet intrant (gratuit en pluvial et subventionné en irrigué);
- La distribution de 30 tonnes d'engrais;
- La distribution de 16 235 unités de matériel horticole, de 60 tenues de traitement et de l'équivalent de 210,6 km en matériel de clôture et de 120 charrues pour travail de sol;
- L'acquisition et la sécurisation des besoins du marché en intrants subventionnés, notamment 21 000 tonnes d'urée, 9 000 tonnes de DAP et 240 000 tonnes d'herbicide;
- L'équipement du laboratoire de phyto-biotechnologie du palmier dattier d'Atar (culture in vitro);
- La production de semences de pré-base issues de 11 variétés;
- La production de 60 tonnes de semences de riz de qualité au profit des producteurs nécessiteux.

- L'élevage et les lâchers de l'agent biologique de lutte contre la cochenille blanche, au profit de 100 producteurs;
- La protection des zones de culture avec 249,7 km de clôtures en grillage et 74 km de clôtures en barbelé;
- La protection des oasis contre l'ensablement par le traitement de 120 ha par des méthodes mécaniques et/ou biologiques.

Pour ce qui est de l'élevage, l'État a organisé des campagnes de vaccination du cheptel dans toutes les Wilayas du pays et a assuré le traitement gratuit des animaux dans les zones des foyers et celles endémiques (l'opération a touché 589 970 têtes).

### III.2.6. **Les soutiens indirects au développement des cultures et de l'élevage**

Les activités de soutiens indirects de l'État aux cultures et à l'élevage ont concerné principalement:

#### **1. Les routes:**

Elles permettent de désenclaver les zones agricoles et facilitent l'approvisionnement en intrants agricoles, l'écoulement de la production et la circulation des personnes. Dans ce cadre, on peut citer:

- La construction de la route Kiffa-Kankoussa;
- Le désenclavement de la zone de l'Aftout Ech Cherghi;
- La construction de la route El Ghaira- Barkewol;
- L'achèvement des travaux de l'ouvrage de Lekraa Lakhdhar, des ouvrages de franchissement pour le désenclavement de Barkéol;
- L'achèvement de la construction d'un pont métallique à Ghabou;
- L'achèvement de la construction de la route Kaedi- Lexeiba-Mounguel;
- La construction de la route Tiguent-Mederdra;
- La construction de la route Rosso-Boghé;
- La réhabilitation et le renforcement de la route Nouakchott-Rosso(en cours), la construction de la route Kaédi- M'Bout-Sélibabi -Gouraye;
- La construction, en cours, de la route R'Kiz- Boutilimitt.

#### **2. L'accès à l'énergie en milieu rural:**

Dans ce domaine, les appuis indirects de l'État aux cultures et à l'élevage ont porté sur plusieurs activités dont on peut citer:

- La réalisation en cours, du projet de construction de 100 plateformes multifonctionnelles dans les Wilayas du Brakna, Gorgol, Hodhs et Tagant;
- L'exécution des réseaux électriques de construction d'une ligne de 33Kv d'Aleg-Bouhdida, d'Aleg-Lehlewe-Tayba-Elb Ejmel-Bouhdida, de Kaédi-Gouraye-Laaouynat-Djéol, et de Tintane-Douérara;
- L'interconnexion de sites sur le réseau de Manantali à travers le raccordement, -en cours-, au réseau interconnecté des localités semi-urbaines et des périmètres agricoles: Gouraye-Sélibabi (OMVS), axe Rosso-Boghé (SOMELEC).

### 3. L'accès aux à l'eau potable en milieu rural:

Les soutiens indirects en matière d'accès à l'eau potable concernent, entre autres:

- L'achèvement des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités situées sur l'axe Chegar-Guimi-Maghtaa Lehjar à partir du champ captant de Bouhchicha;
- L'exécution, en cours, du projet Aftout Charghi;
- L'achèvement des travaux du projet AEP- fleuve qui assure l'approvisionnement en eau potable de 22 localités dans la Wilaya du Trarza et 6 localités dans la Wilaya du Gorgol;
- La réalisation des travaux du projet d'approvisionnement en eau potable des localités de Fom Gleita, Bachat 1 et Bachat 2 dans la Wilaya du Gorgol;
- L'exécution, en cours, du projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (PAEPA) en milieu rural dans les wilayas du Hodh Chargui, de l'Assaba et du Gorgol;
- Le démarrage des travaux de renforcement de l'AEP de M'Bout et des villages avoisinants à partir du barrage de Fom Gleita;
- Le lancement du programme national intégré pour le secteur de l'eau en milieu rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant.

#### III.2.7. La politique des investissements publics dans le secteur agricole

La vision stratégique des politiques d'investissements publics est déclinée dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue le cadre de référence du développement du pays depuis 2001.

La politique d'investissements publics dans le secteur agricole se fonde sur la réalisation des infrastructures qui contribuent au développement des cultures et de l'élevage. Dans le cadre de la mise en 'uvre du troisième plan du CSLP (2011-2015), des efforts appréciables d'investissement dans le domaine agricole ont été menés.

Dans le but d'accroître les superficies aménagées et leur mise en valeur, les investissements suivants ont été réalisés:

- La réhabilitation de 9 petits périmètres rizicoles d'une superficie de 220 ha;

- L'aménagement des nouveaux périmètres rizicoles dont 6 d'une superficie globale de 1 535 ha (Beguemoun, Dakhlet Tekane, Beylan, Tagoutalla, Diougountourou, Sellou) et 5 autres d'une superficie globale de 1 780 ha sont déjà bien avancés (80 pour cent pour Aerembare et Bir el Barka , 90 pour cent pour Ghabou , 40 pour cent pour Wompou et 50 pour cent pour Fom Gleita).

Au niveau du renforcement des ouvrages de maîtrise de l'eau et des infrastructures structurantes, les principales activités menées sont:

- La réhabilitation de barrages avec l'achèvement de 9 barrages d'une superficie de 507 ha (Loued, Eghlig Ehel Sidi Bey, Lebar, Nouamlein, Lemreych, Agouenita, Vedre, Diouengui, Ouent Ar) et la poursuite de la finalisation de 5 autres d'une superficie de 290 ha (Levtah, Bourekbe, Lekhteit, Teyrtouga, Tegnisser);
- Le confortement des 470 digues et diguettes dont les cuvettes totalisent 5 640 ha;
- L'amélioration de l'hydraulicité du système hydraulique de Ndiori, qui a permis l'inondation d'une nouvelle superficie de 3000 ha.

D'autres actions ont été exécutées dans le cadre de l'entretien et du renforcement des axes hydrauliques, parmi lesquelles on peut citer:

- La réalisation de 86 pour cent des travaux d'endiguement de l'adducteur principal du marigot Ndiorol;
- La réalisation complète des travaux de curage de 2.5 km de l'axe Palla-Beguemoun, de colmatage de 720 m3 de brèches sur l'axe Meyssoekh, de curage et de colmatage des brèches sur 3 km de l'axe M'Barwadi- Falakone, de l'ouverture 1,2 km du chenal à Niakwar, de faucardage de 8 ha de Garak, de l'ouverture de 1,5 km du chenal de Maaniya (zone de Gouer), du faucardage de 6 ha de l'axe de Garak - Oum lekhua, de creusement du canal de Toungad pour l'évacuation de l'eau stagnante et la protection des berges au niveau de 3 oasis (N'bat au Tagant; Taghada wassa, Iriji en Assaba).

Concernant l'élevage, les infrastructures réalisées comprennent, entre autres:

- La construction d'un abattoir à Nouadhibou;
- La construction de 2 fermes et l'équipement d'une troisième;
- La construction de 63 parcs de vaccination;
- L'extension de l'aire d'abattage d'El Mina.

### III.3. Des expériences représentatives des dynamiques des petites agricultures familiales

Les discussions menées avec les différents acteurs du développement rural, nous ont permis d'identifier des expériences pertinentes qui vont contribuer au développement de la petite agriculture familiale. Il s'agit principalement des expériences suivantes:

## Programme de Sécurisation de la Production Agropastorale (SPAP)

Le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) et l'Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) ont réalisé ce programme SPAP au niveau des 5 Wilayas de l'Assaba, du Hodh El Gharbi, du Hodh El Charghi, du Gorgol et du Guidimagha en 3 phases et pour une durée de 3 ans.

Les Objectifs du SPAP consistait à contribuer, globalement, à la réduction de la pauvreté en Mauritanie à travers: (i) l'atténuation des impacts socio- économiques des catastrophes naturelles récurrentes dans sa zone d'intervention; (ii) le renforcement et la mise en place d'aménagements hydro-agricoles; (iii) le renforcement des capacités des organisations de base en les plaçant au centre des décisions des processus de développement local. Plus spécifiquement, le programme visait à sécuriser durablement et de façon concertée la production agro pastorale dans les cinq Wilayas retenues.

L'évaluation finale du SPAP sur la période (2007- 2011) a confirmé que les populations bénéficiaires se sont bien appropriées les outils et connaissances développés par le programme et qui sont relatives aux techniques culturales, à la valorisation des pratiques d'amélioration de la production, à la promotion des services et compétences de santé animale, aux techniques de transformation et de conservation des légumes et aux méthodes d'animation paysanne. En outre, des femmes relais ont été formées et des formes d'aménagement des eaux de surface mises en place.

Les foires aux semences, les visites d'échanges intra et transfrontalières, complétées par d'autres moyens d'appuis, ont permis aux bénéficiaires (agriculteurs et éleveurs) d'avoir accès aux intrants de qualité.

## Projet pilote de production de biogaz

La Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) a réalisé un projet pilote pour la production du Biogaz à partir d'un bio digesteur installé dans sa pépinière à DAR NAIM (Nouakchott). L'objectif principal du projet est de créer une source alternative d'énergie « verte » pour les villages et de sensibiliser sur l'importance de la technologie du biogaz dans l'atténuation du changement climatique.

L'introduction de cette technologie en Mauritanie contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les villages par:

- La production d'une énergie propre et durable;
- La production d'engrais organiques pour l'agriculture traditionnelle qui permettra de réduire l'utilisation d'engrais chimiques;
- La contribution à la protection de l'environnement par la réduction de l'utilisation du bois comme combustible;
- La contribution à la protection de la santé des femmes au niveau des villages, généralement exposées à la fumée au moment de la préparation des repas. Aussi, l'utilisation du biogaz pour

la cuisson permet aux femmes d'économiser du temps dans la recherche du bois de chauffe et de réduire éventuellement les charges financières liées à l'achat de ce bois de chauffe.

Au-delà de l'objectif initial du projet qui était de produire du gaz, il serait possible d'étendre le champ d'utilisation du biogaz produit à l'éclairage, la réfrigération par frigo à gaz, aux groupes électrogènes et à la motopompe pour l'irrigation.

### Projet énergie solaire en milieu rural

La Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) a appuyé la formation en Inde d'un groupe de six femmes (3 de la Wilaya du Trarza et 3 de la Wilaya du Hodh Charghi) sur l'électrification solaire en milieu rural. Ces femmes qui étaient analphabètes au moment de leur sélection pour la formation, ont séjourné de janvier à juillet 2008 en Inde.

Ces femmes ont été formées à Barefoot College ['Université aux pieds nus'] basé à Tilonian d'Ajmer, dans le district du Rajasthan, en Inde. Cette institution qui est considérée pionnière pour l'électrification solaire en milieu rural, dans des villages reculés depuis 1989, a pour mission de «démystifier» et de «décentraliser» la technologie solaire en la rendant accessible aux communautés pauvres et délaissées, en plaçant la fabrication, l'installation, l'utilisation, la réparation et l'entretien des unités sophistiquées d'éclairage solaire dans les mains des hommes et des femmes des collectivités rurales, qui sont analphabètes et semi alphabètes.

À leur retour, les femmes formées ont participé à des rencontres organisées par la FLM au niveau des Wilayas du Trarza, du Gorgol et du Brakna afin de partager l'expérience qu'elles ont acquise dans ce domaine en Inde.

La FLM avait monté un projet pour l'énergie solaire. Peut bénéficier de ce projet tout village qui répond aux critères suivants:

- Population d'environ 100 familles et de conditions modestes;
- Pas d'électricité, dépendant du pétrole lampant, de torches à batteries ou de bougies pour s'éclairer;
- Situé loin de la route.

252 panneaux solaires ont été installés dans trois villages à raison de 84 dans chacun d'eux.

#### Encadré: **Propos des femmes formées en Inde lors de la journée de sensibilisation sur l'énergie solaire organisée par la FLM au village de Jézira relevant de la commune M'Balal (département de Keur Macène)**

Selon Salka Mint Meissara: «Installer un panneau solaire, réparer une batterie en panne, ne sont plus un secret pour nous». En fait, explique cette mère de 50 ans environ, qui a abandonné les études depuis belle lurette, la formation en Inde est plutôt basée sur la pratique que sur la théorie. Dans un jargon mélangé d'anglais et de Hindi, ces braves dames ont brandi avec fierté leurs manuels didactiques tout en louant le système éducatif indien qu'elles jugent efficace car, disent-elles, «il nous a permis d'acquérir tant de connaissances techniques en si peu de temps malgré notre niveau scolaire bas. Nous n'avons rien à envier aujourd'hui à un technicien supérieur en énergie solaire».

## Projet pilote Typha

Transformer une plante envahissante qui freine le développement d'un territoire, en énergie verte, et offrir une alternative à la déforestation: c'est l'innovation du GRET (Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques).

Comme alternative durable au charbon de bois, depuis 2011, le GRET, en partenariat avec l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso et le Parc National du Diawling, mène le projet Typha en Mauritanie pour procurer un approvisionnement local en énergie à partir du charbon de Typha, une plante nuisible qui pousse en bordure du fleuve Sénégal.

Il met en place des unités locales de production dans le sud du Trarza. C'est dans le village de Garack que la première unité pilote de production a été mise en place. Les femmes du village, réunies en coopérative, se chargent de sécher le Typha, de le carboniser et de le briqueter avec une presse motorisée. Elles vendent le charbon dans le village en substitution au charbon de bois pour les usages domestiques.

Le 28 mars 2013, la coopérative des femmes de Garack a réuni les habitants du village pour faire la promotion du charbon de Typha qu'elle produit depuis trois mois, et qui a atteint une production d'une tonne. Elles ont présenté les avantages directs (pas de fumée, pas d'odeur, pas d'étincelles, bonne combustion) et indirects (récupération de zones de pêche, amélioration de l'environnement local) de l'utilisation de ce nouveau charbon.

# Conclusion et recommandations

## Conclusion

L'étude de la petite agriculture familiale en Mauritanie a mis en exergue la fragilité de son environnement écologique notamment pour l'élevage, les systèmes de cultures pluviales qui s'étendent sur d'importantes superficies, de cultures de décrue, de bas-fonds et derrière barrage ainsi que le système de cultures oasiennes. En effet, ces systèmes de cultures basées fondamentalement sur la production de céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs) et cultures associées (niébé, pastèques, courges, oseille de Guinée,...) ont vu leurs capacités diminuer en rapport avec la sécheresse et son corollaire la désertification qui a accentué l'érosion des sols, provoquant une diminution des superficies cultivables.

Dans ce contexte, l'intensification des cultures irriguées notamment grâce aux ouvrages de l'OMVS a offert une alternative en développant une agriculture moderne axée sur la maîtrise permanente de l'eau afin d'augmenter les superficies cultivables, les rendements et les productions. Néanmoins, ces aménagements hydro-agricoles ne se sont pas traduits par une véritable amélioration des performances de l'agriculture et n'ont pas permis, sur le long terme, d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire. Cependant, on note l'apparition d'organisations socioprofessionnelles (OSP) mettant en valeur les périmètres irrigués selon une approche familiale et l'agrobusiness de type entrepreneurial tourné vers le marché. Cette situation est en rupture avec l'agriculture traditionnelle essentiellement destinée à la subsistance.

L'élevage n'a pas été en reste. Il a aussi subi les conséquences de la détérioration des écosystèmes qui ont engendré la réduction des pâturages et du cheptel, entraînant sa concentration sur des espaces réduits et augmentant la pression sur les rares ressources restantes et le surpâturage. Il demeure un élevage extensif à faibles productions et mal connu en raison de l'insuffisance de statistiques fiables le concernant.

Consécutivement à l'évolution des systèmes de production, d'importants changements ont affecté la répartition de la population selon le milieu de résidence. Ainsi, le taux d'urbanisation est passé de près de 3 pour cent à l'indépendance à 23 pour cent en 1977 à 48,3 pour cent en 2013 avec une forte concentration à Nouakchott qui abrite 51,6 pour cent des citoyens en 2013. La proportion des ruraux nomades dans la population totale du pays a enregistré une régression sans précédent évoluant de 73 pour cent en 1965 à 4,8 pour cent en 2000 et moins de 2 pour cent en 2013. Cette situation a engendré un accroissement rapide du nombre de localités qui est passé de 2 341 en 1977 à 3 381 en 1988, 5 561 en 2000 et 8 138 en 2013.

L'urbanisation, comme la sédentarisation, pose de nouveaux problèmes liés à l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, éducation), à l'emploi, à la sécurité...L'existence de plusieurs milliers de localités de petite taille (moins de 200 habitants) constitue un handicap au développement local. C'est pourquoi, les pouvoirs publics ont conçu un Programme National de Regroupement des Localités et de la Restructuration des Quartiers Précaires qui consiste à définir, à mettre en œuvre et à suivre les politiques de regroupement des localités et à assurer l'encadrement de la sédentarisation. Il s'agit, par exemple, des regroupements comme ceux de « Termesse » en 2010 comprenant 22 localités dans la Wilaya du Hodh El Gharbi et de Evedjar en 2015, formé par 14 localités et situé dans la Wilaya du Gorgol.

L'intérêt croissant accordé par les pouvoirs publics au développement rural se reflète dans l'évolution des financements qui lui sont consacrés. En effet, le secteur agricole a bénéficié de montants importants au cours des 15 dernières années avec un budget d'investissement qui a été multiplié par 6, passant de 888,85 millions UM en 2000 à 5 240,32 millions UM en 2015. C'est surtout à partir de 2012 que le gouvernement a consacré des efforts considérables en matière d'investissement dans le secteur avec un montant annuel moyen de 6706,5 millions UM.

La part de l'élevage dans l'investissement global du secteur agricole était faible, se situant à 78,22 millions UM en moyenne par an sur la période (2000-2013) contre 1213,25 millions UM pour l'agriculture et 455,49 millions UM pour le génie rural. Les financements ont été orientés surtout en faveur de l'agriculture irriguée durant plusieurs années au moment où les investissements pour les cultures pluviales sont restés limités.

Le secteur agricole contribue à l'économie avec 17,7 pour cent du PIB en 2013. Néanmoins, cette contribution a connu un recul considérable (10 points de baisse) au cours de la période (2006-2013) où elle était de 19,3 pour cent en moyenne par an par rapport à la période (1998-2005) avec 29,4 pour cent en moyenne par an. Cette situation est liée à l'augmentation de la part du secteur secondaire dans le PIB due au développement du secteur minier favorisé par l'exploitation pétrolière depuis 2006.

En termes de valeur ajoutée, le poids de l'élevage dans le secteur agricole est passé de 80 pour cent en moyenne par an au cours de la période (1998-2005) à 82,6 pour cent pour la période (2006-2013).

Concernant la contribution du secteur agricole à l'emploi, l'analyse de la population occupée en Mauritanie selon la branche d'activité révèle que près du quart (24,7 pour cent) des actifs exercent des activités agropastorales (RGPH 2013). Dans ce cas, le secteur agricole vient en deuxième position après le commerce (25,9 pour cent) et avant l'administration et les services sociaux (22,2 pour cent). Les actifs occupés ayant l'élevage comme activité principale représentent 58,8 pour cent de la population totale occupée dans le secteur agricole.

Les politiques mises en œuvre par l'État pour faire face aux bouleversements engendrés par la détérioration du cadre environnemental de production ont concerné des domaines variés. Elles ont eu des implications positives multiples sur l'agriculture familiale à travers la

réforme foncière, le financement des activités agricoles (crédit), le renforcement des capacités (formation professionnelle, conseil agricole), les soutiens publics directs (investissements agricoles) et indirects (infrastructures routières, énergie ) au développement des cultures et de l'élevage, l'introduction de l'approche basée sur le développement des filières et la modernisation des exploitations. En outre, il y a lieu de noter l'existence d'un projet de mise en place d'une assurance agricole qui aura pour objet la couverture des risques agricoles (invasions aviaires, inondations, dessèchement des cultures).

## Recommandations

### a. Instruments statistiques et méthodologies servant à caractériser et mesurer la contribution de la petite agriculture familiale

- Réaliser un recensement agricole (systèmes pastoraux, systèmes de culture);
- Réaliser des enquêtes spécifiques en vue de la collecte, de l'analyse et de la publication des données désagrégées relatives à la Petite Agriculture. Il s'agit de produire des informations actualisées permettant de caractériser la Petite Agriculture, mesurer sa contribution à l'emploi et aux revenus et d'appréhender les contraintes qui lui sont posées, notamment en matière d'accès aux facteurs de production, au financement, au marché...Ces informations serviront de base pour la prise de décision quant aux solutions à apporter aux problèmes de la Petite Agriculture;
- Établir un répertoire exhaustif des Organisations socioprofessionnelles (OSP) avec leurs principales caractéristiques;
- Mettre en place une base de données sur la PAF en Mauritanie: composantes, caractéristiques, projets et programmes, sources de financement, nombre d'exploitations, superficies, productions ;
- Renforcer les structures en charge des statistiques au niveau des départements de l'élevage et de l'agriculture (ressources humaines qualifiées, équipements, formation ).

### b. Stratégies de professionnalisation des petites exploitations et de motivation des jeunes pour leur insertion dans les activités de la PAF

- Promouvoir les Organisations Socio- Professionnelles (OSP) en renforçant leurs capacités;
- Améliorer et diversifier les sources de financement de la PAF;
- Mettre en place une politique de lutte contre l'abandon des terroirs agricoles par les jeunes et favoriser leur insertion dans les activités de la PAF par la création de centres de formations professionnelles modernes dans les domaines liés à l'agriculture et à l'élevage au niveau des Moughataa (préfectures); mettre en place des crédits agricoles spécifiques aux jeunes avec des conditions d'accès adaptées;

- Identifier les besoins en formation et en encadrement de la PAF et mettre en place une stratégie en sa faveur.

### **c. Productivité et efficacité de la petite agriculture familiale, politiques et actions**

- Moderniser, intensifier et diversifier les productions des cultures en vue de promouvoir une agriculture orientée vers le marché et à même de contribuer efficacement à l'augmentation de la valeur ajoutée nationale et à relever le défi de l'insécurité alimentaire;
- Améliorer et appliquer les réformes foncières appropriées pour accompagner les changements qui affectent la société rurale;
- Renforcer les services de conseils et d'encadrement agricoles dans le but d'accroître l'impact des politiques agricoles;
- Réaliser un état des lieux des besoins de l'élevage et de l'agriculture en personnel technique qualifié et y adapter le contenu des programmes de formation pour assurer leur adéquation avec les réalités du marché de l'emploi rural;
- Valoriser les filières animales et renforcer l'organisation et les capacités des éleveurs;
- Développer des sources de financement propres à l'élevage et accroître l'investissement en faveur de son développement;
- Favoriser la complémentarité entre cultures et élevage.

### **d. Systèmes agro-alimentaires de proximités, liens aux marchés et aux filières de la petite agriculture**

- Encourager le développement des unités d'industrie laitière;
- Développer l'aviculture;
- Moderniser les abattoirs;
- Renforcer les services vétérinaires;
- Favoriser l'accès au marché des produits de la PAF.

### **e. Institutions (publiques, privées ou mixtes) et gouvernance adaptées au regard de la petite agriculture familiale**

- Créer des structures (agences ou directions ou cellules ) spéciales pour le développement et la modernisation de la PAF au niveau des départements en charge de l'élevage et de l'agriculture;
- Mettre en œuvre l'assurance agricole qui a pour objet la couverture des risques agricoles (invasions aviaires, inondations, dessèchement des cultures).

**f. Changement climatique et renforcement de la résilience de la petite agriculture familiale, politiques et actions**

- Prévenir et gérer les effets néfastes des sécheresses;
- Développer les infrastructures hydro-agricoles;
- Renforcer la préservation de l'environnement (lutte contre la désertification, reforestation, aires protégées ).

## BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES CONSULTÉES

- Sourisseau, J. M. 2014. *Agricultures familiales et mondes à venir*, Editions Quæ.
- MAED. 2014. *Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) 2011-2015*. Rapport de Mise en œuvre (RMO) du Troisième Plan d'actions du CSLP 2013, Version Finale.
- MAED. 2015. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Volume 1: Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006 – 2010*.
- MAED. 2011. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Volume 1: Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006 – 2010*.
- MAED. 2011. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Volume 2: Plan d'actions 2011 – 2015*.
- Office National de la Statistique (ONS). 2015. *Caractéristiques socioéconomiques de la population, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*.
- MAED. 2013. *Consultations nationales sur l'agenda de développement de l'après 2015, rapport final*.
- Demandes des organisations agricoles familiales dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale AIAF-2014, Rencontre organisée par le Forum Rural Mondial, coordinateur AIAF-2014 Société Civile, avec le soutien du Khalifa Fund et Agriterra Abu Dhabi, 22 Janvier 2014, (SAMBA DEMBA NIANG, Vice-Président Fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie(FAEM) / Président de l'union des coopératives du périmètre pilote du Gorgol (PPGII) tél: 00 222 46 46 66 02 / 22 02 50 03)
- Bosc, P. M. et Cie. 2015. *Diversité des agricultures familiales, exister, se transformer, devenir*. éditions Quæ.
- Ministère du Développement Rural. 2007. *État des lieux et perspectives du secteur agricole et rural en Mauritanie*.
- Didi, M.2014. *Évaluation Technique Indépendante des Activités du PDIAIM en Matière d'Irrigation et de Diversification, Volet crédit*.
- Banque Mondiale. 2014. *Évaluation Technique Indépendante des Activités Irrigation et Diversification du PDIAIM, Volet foncier*.
- VISA. 2009. *Impact de l'association de l'agriculture irriguée au niveau des petits et moyens périmètres collectifs avec l'agriculture traditionnelle de subsistance le long de la vallée du Fleuve Sénégal en Mauritanie, Valorisation de l'irrigué pour la souveraineté alimentaire*.
- Bélières, J. F. et Cie. 2014. *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*. À savoir 28.
- Fédération Luthérienne Mondiale (FLM). 2008. *Les femmes ingénieures en énergie solaire*.
- Ministère De l'Agriculture et de l'Élevage. 2012. *Loi d'Orientation Agro Pastorale (LOAP)*.
- Commissariat à la Sécurité Alimentaire. 2009. *Lutte contre l'insécurité alimentaire dans le centre-est mauritanien (PLIACEM)*.
- MANIFESTE DE BRASILIA, 15 Novembre 2014, Brasilia, Brésil. 15 Novembre 2014 Rencontre organisée par le Forum Rural Mondial, coordinateur AIAF-2014 Société Civile, avec le soutien de MDA, CONTAG, FAO, Oxfam et Action Aid (SAMBA DEMBA NIANG, Vice-Président Fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie(FAEM) / Président de l'union des coopératives du périmètre pilote du Gorgol (PPGII) tél: 00 222 46 46 66 02 / 22 02 50 03)
- Office National de la Statistique (ONS). 2015. *Note de synthèse des résultats de l'EPCV 2014*.
- Ministère de l'Agriculture. 2015. *Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2015-2025*.
- Ministère des Affaires Économiques et du Développement et Office National de la Statistique. 2009. *Profil de la pauvreté en Mauritanie ' 2008*.
2009. *Projet de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire dans le Centre-Est Mauritanien ' (PLIACEM), Version Finale*.
- Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (G.R.D.R.). 2009. *Projet de Sécurisation de la Production Agro Pastorale dans les zones pré sahéliennes de la Mauritanie. Étude de caractérisation des systèmes de production de villages de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha, Rapport de synthèse*.

- Direction Technique de EnerQI Solution Mauritanie SAR. *Projet pilote de production de biogaz, Bio digesteur installé dans la pépinière de la Fédération Luthérienne Mondiale situé à DAR NAIM (Nouakchott).*
- Direction des Politiques, des statistiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Évaluation (DPSSEC)/ME. *Recensement général de l'élevage (RGE) - 2015/2018. Présentation générale du projet.*
- Office National de la Statistique (ONS). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2013), Populations des Wilayas, Moughataa et Communes.*
- Office National de la Statistique. 2014. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2013), Synthèse des Résultats Prioritaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2013): Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge.*
- Direction des Politiques, des statistiques, de la Coopération, du Suivi et de l'Évaluation (DPSSEC)/MA. *Résultats définitifs de la campagne agricole, résultats 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014.*
- Isselmou Ould Abdelkader. 2006., *Revue du Secteur Rural aspects institutionnels et fonciers.* Ministère du Développement Rural.
- Ministère du Développement Rural. 2014. *Revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral - Composante 1, État des lieux et principaux chantiers de réformes institutionnelles et organisationnelles.*
- Office National de la Statistique. 2013. *Situation de l'emploi en Mauritanie en 2012.*
- Office National de la Statistique. 2013. *Situation de l'emploi en Mauritanie en 2012, Rapport provisoire.*
- Office National de la Statistique. 2014. *Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2012.*
- Ahmedou Ould Isselmou. *Situation des jeunes sur le marché du travail en MAURITANIE en 2012.* Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et des technologies de l'information et de la communication.
- Bocoum, M. 2012. *Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), Conception de la Stratégie Conception de la Mise en 'uvre, Rapport thématique 2, Agriculture-Environnement, Diagnostic, Conclusions, Recommandations.*
2013. *Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 (SDSR), Rapport définitif.*
- Ministère des Affaires Économiques et du Développement. 2012. *Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030.*

## SITES WEB PERTINENTS

[www.ons.mr](http://www.ons.mr)

[dpcse.agriculture.gov.mr](http://dpcse.agriculture.gov.mr)

ANNEXE 1

## Liste des personnes rencontrées

Nom et prénom	Organisation	Fonction	Date rencontre	Email	Téléphone (00222)
M. Jacques Marzin	CIRAD	Expert	06/08/2015 (visoconf.) 31/08 au 04/ 09 2015 à Nouakchott	Jacques.marzin@cirad.fr	{0033(0) 467 61 57 56
M. Geert Van Vliet	CIRAD	Expert	06/08/2015 (visoconf.) 31/08 au 04/ 09 2015 à Nouakchott	Geert.van_vliet@cirad.fr	{0033} 4 67 61 55 53
Dr Mravili Athman	FAOMR	Représentant	31/08/2015 03/09/2015 25/11/2015	Athman.mravili@fao.org	42 49 16 00
M. Ahméda Mohamed	FAOMR		06/08/2015 25/11/2015	Mohamedahmed.ahmeda@fao.org	22 45 63 03
M. Mamadou DIARRA	FAOMR		06/08/2015 31/08/2015 03/09/2015 25/11/2015	Mamadou.diarra@fao.org	46 75 87 82
M. Mamadou DIOP	FAOMR		06/08/2015 31/08/2015 03/09/2015 25/11/2015	Mamadou.diop@fao.org	22 49 16 10
M. KANE Oumar	FAOMR		06/08/2015 25/11/2015	Oumar.kane@fao.org	20 02 79 45
M. Salikou Aghoub	FAOMR		25/11/2015	Salikou.ouldaghoub@fao.org	22 12 14 84
Mme M'Aïziza Mint Mahfoudh OULD Kerbally	Ministère de l'Agriculture	Secrétaire Générale	31/08/ 2015	Maziza_mk@yahoo.fr	20 95 92 00
M. Sidi Mahmoud DOUSSOU	Ministère de l'Agriculture	Chargé de Mission	31/08/2015 08/09/2015	smsidi@mdr.gov.mr sidimahamoudoussou@gmail.com	22 35 11 69
M. Mohamed Abdallahi Mohamed Maouloud	Ministère de l'Agriculture	Conseiller Technique	31/08/2015 25/11/2015	ouldmaouloudm@yahoo.fr	22 35 10 42
M. Moulaye Mohamed Moulaye Ahmed	DPSSEC/MA	Directeur Adjoint	01/09/2015	moulaymhamed@yahoo.fr	22 35 09 91

Nom et prénom	Organisation	Fonction	Date rencontre	Email	Téléphone (00222)
M. Ahmed Brahim Veidar	DPSSEC/MA	Chef service statistiques agricoles	01/09/2015	Veidar2@yahoo.fr	22 35 11 65
M. NDIONGO Ousmane	Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)	Directeur Technique	01/09/ 2015	ndiongo@yahoo.fr	22 12 65 06
M. Sylli Gandéga	FIDA	Point focal en Mauritanie; Ancien Ministre développement rural	01/09/2015	Sylli.gandega@gmail.com	46 48 36 58
Dr Fall Mokhtar	Ministère de l'Élevage	Secrétaire Général	02/09/2015	Fall.mokhtar@yahoo.fr	40 80 18 01
M. Mohamed BABA	Ministère de l'Élevage	Directeur des services vétérinaires (DSV)	02/09/2015		
M. Mohamed Lamine Haki	Ministère de l'Élevage	Directeur du développement des filières animales	02/09/2015		
Dr KANE Mamoudou	Ministère de l'Élevage	Directeur Adjoint DPSSEC/ME	02/09/2015	Mamoudou_kane@hotmail.com	
M. Mohamed Lemine El Houssein	Association de Coopération et de recherche pour le développement (A C O R D)	Directeur pays	02/09/2015	medioeh@gmail.com	27 02 14 16
M. Moussa GANDEGA	Fédération Luthérienne Mondiale	Coordinateur de programme	03/09/2015	Pro.mrt@iifdws.org	22 32 02 31
M. Brahim SALL	Banque Mondiale	Spécialiste principal développement rural AFTA1	08/10/2015	bsall@worldbank.org	45 25 10 17
M. Mohamed Fadel Hamady	Commissariat à la sécurité alimentaire	Directeur des programmes et du développement	08/10/2015	Am2fadel@gmail.com	22 49 40 45
M. Mohamed EL Moctar Isselmou	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	Responsable suivi évaluation	13/10/2015	Moctarissel1@yahoo.fr	46 55 59 25
M. El Hadj Mamadou BA	Association Mauritanienne pour l'Auto développement (AMAD)	Coordinateur	19/10/2015	Ongamad1@gmail.com	22 03 22 30

Nom et prénom	Organisation	Fonction	Date rencontre	Email	Téléphone (00222)
<b>M. Samba NIANG</b>	(1) Fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie (2) Union des coopératives agricoles PPGII	(1) Président bureau régional Gorgol  (2) Président	23/11/2015	niangsamba@yahoo.fr	46 46 66 02
<b>M. Hasni Ould BASSID</b>	Ministère de l'agriculture	Directeur de l'agriculture	26/11/2015		
<b>M. Cheikh Ahmed</b>	Ministère de l'agriculture	Directeur Adjoint agriculture	26/11/2015		22 25 67 28
<b>M. Mohamed Ould Ahmed Benane</b>	Projet de développement durable des oasis	Conseiller Technique et responsable suivi évaluation	26/11/2015	mabena@yahoo.fr	44 14 41 44
<b>M. Hassane OULD TALEB</b>	Groupement national des associations agropastorales	Président	30/11/2015	Gnap415@gmail.com	

## Comptes-rendus de réunions

### FAOMR

Le 31/08/2015

---

#### Participants:

MM. Athman Mravili, Ahméda Ould Mohamed Ahmed, Mamadou DIARRA, Mamadou DIOP et Kane Oumar  
MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

#### Objet:

**Rappel et meilleur cadrage des termes de références de « l'étude de la petite agriculture familiale en Mauritanie » ainsi que sa mise en œuvre pratique dans le cadre d'un chronogramme défini.**

---

#### Principales idées:

Les experts de l'équipe de coordination CIRAD/CIHEAMM-IAMM ont procédé à la présentation du contexte de l'étude (objectif, méthodologie, résultats, organisation du travail) et à la définition des résultats attendus.

Ainsi, "dans le cadre de l'initiative régionale de la FAO sur l'agriculture familiale à petite échelle durable (SSA) pour un développement inclusif, une étude sera menée sur «SSA dans la région Proche-Orient et en Afrique du Nord (NENA) à travers l'étude approfondie dans 5 pays cibles». La méthodologie de l'étude repose d'abord sur les données existantes (statistiques, recensement de l'agriculture...) et documents accessibles (revue de la littérature académique et non académique, y compris les documents de projets de développement). Il sera d'autre part utile de mener des entretiens avec des informateurs clés (ressources personnes) afin d'identifier et d'analyser les expériences réussies (success stories) et de comprendre l'état actuel et passé des choses en ce qui concerne le soutien de la politique publique reçue par petite échelle et l'agriculture familiale (SFF). Une attention particulière sera accordée à la création d'emplois et l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles (attractivité, les modalités et les perspectives d'emploi).

Enfin, les résultats seront présentés et débattus lors des ateliers de débriefing nationaux afin de mettre en évidence des éléments de consensus ou de différences d'opinions.

En outre, le rapport final et le résumé seront distingués clairement des conclusions qui reposent sur des «estimations guess», de conclusions basées sur des enquêtes quantitatives préexistantes, ou les résultats issus des entrevues qualitatives réalisées au cours de l'étude"<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Cf. annexe technique 1 au contrat FAO-CIRAD/CIHEAMM-IAMM

En tout état de cause, 3 grands pôles de réflexion sont à retenir

- Comment chaque pays intègre-t-il la petite agriculture ?
- Comment chaque pays définit-il les agriculteurs engagés dans les différents types de cultures ?
- Quelle est la place de l'agriculture dans l'économie du pays ?

Les réponses à ses questions sont obtenues entre autres à travers l'analyse des politiques publiques tel le plan national de développement agricole (PNDA), mais aussi les à travers les approches des services techniques publics, des organisations socioprofessionnelles (OSP).

L'esprit comme la lettre de la présente étude doivent permettre de sortir des chemins battus et de proposer une étude d'un type nouveau débouchant sur des résultats scientifiques avantageux pour le secteur: elle doit être le plus proche de la réalité possible et intéresser les décideurs.

Il convient de noter que les pouvoirs publics attendent de cette étude qu'elle fournisse des éléments importants pour la future politique en matière d'appui l'agriculture traditionnelle, en matière de priorité dans les investissements dans les différents types de cultures...

Un ministère de l'élevage vient d'être créé. Il montre l'importance que l'État accorde à ce secteur encore sous exploité.

La présente étude est l'occasion de produire un discours moderne sur la petite agriculture qui jusqu'ici n'est qu'une culture de subsistance, par conséquent elle n'est pas le moteur du développement.

Il faudrait revenir à des fondamentaux et faire en sorte qu'un ensemble de petites coopératives puissent constituer des domaines importants tant en termes de ménages, de superficies aménagées et emblavées que de production en vue de la sécurité et de la souveraineté alimentaire.

Des politiques efficaces adaptées doivent permettre d'octroyer une meilleure place pour la petite agriculture et la rendre moins pénible et plus attractive pour les jeunes.

### Conclusions:

Les TDR de ladite étude ont été débattus et explicités afin de lever les éventuelles ambiguïtés, de même, les attentes des pouvoirs publics et du commanditaire ont été clarifiées. Ainsi, le démarrage de l'étude est officiellement lancé en Mauritanie.

La FAOMR se déclare disponible pour accompagner et apporter son assistance à l'équipe de consultants nationaux chargée de la réalisation de "l'étude de la petite agriculture en Mauritanie". C'est ainsi qu'elle va demander, par courrier, la collaboration et l'appui des principaux départements et partenaires concernés par la collecte de données et de documents relatifs aux domaines de l'étude.

De même, des rendez-vous sont fixés pour la restitution du travail effectué durant les différentes étapes de l'étude.

## FAOMR

Le 03/09/2015

### Participants:

MM. Athman Mravili, Ahméda Ould Mohamed Ahmed, Mamadou DIARRA, Mamadou DIOP et Kane Oumar  
MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

### Objet:

Restitution des éléments de la mission à Nouakchott des experts du CIRAD (du 30/08/2015 au 04/09/2015) sur l'étude petite agriculture familiale en Mauritanie (PAF).

### Principales idées:

La présentation comprend trois parties (le contexte de l'intervention, les goulots d'étranglement et la suite du travail).

Les principales conclusions et recommandations concernent:

- La nécessité d'envisager une vision entrepreneuriale de la PAF;
- La sécurisation foncière de l'agriculture familiale;
- Les investissements publics productifs et dans les services en zone rurale;
- Les politiques publiques (besoin de données fiables, mise en 'uvre des documents de politique, analyse des documents de politique et d'évaluation de projet pour repérer les expériences réussies);
- L'intégration des raisonnements des différents acteurs du développement rural;
- La programmation d'une restitution/débat pour présenter la synthèse des réflexions.

La FAOMR a informé que la Mauritanie a besoin de créer plus de 200 000 emplois chaque année et la PAF constitue une opportunité à la fois pour l'emploi et pour la résilience des populations. Elle a également informé de l'état d'avancement du document projet de recensement de l'élevage qui est à sa phase finale.

La FAOMR a suggéré la possibilité d'économie d'échelle, mais aussi de complémentarité en faisant en sorte qu'il y ait un seul recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE).

La question foncière constitue une préoccupation importante, c'est ainsi qu'il existe 4 programmes la concernant actuellement en cours:

1. Au niveau du cadastre (Direction des domaines et du patrimoine de l'État au Ministère des Finances) avec l'appui de la Banque Mondiale;
2. Au niveau du groupement national des associations pastorales (GNAP) avec l'appui de la FAOMR;
3. Au niveau de 3 pays du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal), la Directive volontaire en 2016 sur le foncier avec l'appui de la FAO;
4. L'ONG internationale "OXFAM" conduit actuellement un travail de réflexion sur le foncier.

Quelques exemples d'expériences réussies ont été cités:

- Rationalisation du cheptel dans le cadre du projet amélioration de la sécurité alimentaire dans les Wilayas de la vallée du fleuve réalisé par l'Association Mauritanienne pour l'Auto-développement (AMAD). Ainsi, 7 mini laiteries ont été mises en place dont 3 au Brakna, 3 au Gorgol et 1 au Guidimakha. Elles ont une capacité de production annuelle de 15 000 à 18 000 litres;
- Développement du maraîchage dans la Moughataa de Bassiknou, notamment grâce à l'introduction d'une variété de patate douce avec un rendement particulièrement important;
- ETC.

Enfin, la FAOMR a mis à disposition la version finale du plan national de développement agricole (PNDA) en voie de validation au niveau national.

## FAOMR

Le 25/11/2015

---

### Participants:

MM. Athman Mravili, Ahméda Ould Mohamed Ahmed, Mamadou DIARRA, Mamadou DIOP, Kane Oumar, Mohamed Abdallahi Mohamed Maouloud et Salikou Ould Aghoub.

MM. Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine (consultants nationaux)

---

### Objet

Restitution de la version 1 du rapport provisoire de l'étude PAF en Mauritanie.

---

### Principales idées:

Une présentation du rapport a été effectuée sur PowerPoint. Outre l'introduction et la conclusion, le document comprend 3 parties:

- Définition, typologie, caractéristiques;
- Trajectoire de changement structurel;
- Politiques d'appui à la petite agriculture.

La présentation a suscité des remarques concernant la forme, mais aussi les données sur la culture oasisienne, sur la problématique de la culture irriguée, sur les besoins d'éléments complémentaires, notamment la question environnementale, sur le défi de la PAF qui doit devenir attractive, Sur l'insuffisance concernant l'aspect genre, sur les sources des données indiquées

Les consultants, après avoir remercié l'assistance a pris l'engagement d'avoir pris bonne note des différentes observations et de les intégrer (dans la mesure du possible) dans la future version dudit rapport.

## Ministère de l'Agriculture

Le 31/08/2015

---

### Participants:

Madame M'AÏZIZA Mint Mahfoudh Ould Kerbally / MM. Sidi Mahmoud DOUSSOU, Mohamed Abdallahi Mohamed Maouloud.

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui tant au niveau de la réflexion des cadres qu'au niveau de la documentation disponible dans le domaine dans le département et ses démembrements.

---

### Principales idées:

La politique conçue et appliquée par le département vise à développer l'agriculture en général et la petite agriculture familiale en particulier.

Elle s'intéresse à la compréhension de la dynamique agricole, à la place de celle-ci dans l'économie nationale et l'aménagement du territoire, à l'analyse des instruments de prise de décisions politiques.

Le plan national de développement agricole (PNDA) est en cours de validation au niveau national. La stratégie de développement du secteur rural (SDSR) a été concoctée par une approche participative en associant les organisations socioprofessionnelles (OSP), la chambre de l'agriculteur Les termes de référence (TDR) pour des études de projets accompagnant cette stratégie sont élaborés et les études bientôt effectuées. La loi d'orientation agropastorale (LOA) est adoptée et est en phase de mise en 'uvre.

Une Direction des affaires foncières a été créée en 2015.

Une assurance agricole vient d'être mise en place.

Des projets sur la petite agriculture familiale sont déjà en cours:

- Petite agriculture dans les deux Hodhs avec l'appui de la FAOMR;
- Projet "VISA" sur financement de la coopération espagnole;
- Des expériences ont été menées concernant la culture du blé dur et elles sont concluantes. Il est prévu de réaliser des aménagements adaptés afin d'atteindre l'autosuffisance pour cette spéculation dans les délais fixés dans le cadre de la SDSR;
- ETC.

Le Ministère et ses services sont à la disposition des consultants de l'étude de PAF en Mauritanie. Les instructions nécessaires sont données à ces services.

Des documents sont tenus à la disposition des consultants.

## Direction de la programmation, des statistiques, de suivi évaluation et de coopération (DPSSEC)

Le 1er / 09 / 2015

---

### Participants:

MM. Moulaye Mohamed Ould Moulaye Ahmed, Ahmed Brahim Veidar

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui tant au niveau de la réflexion des cadres qu'au niveau de la documentation disponible dans les services de la DPSSEC.

---

### Principales idées:

Le discours de la Direction est résumé dans la stratégie de développement du secteur rural et des politiques publiques en matière de développement agricole.

Pour les cultures liées au pluvial (décrue, bas-fonds, derrière barrages ) il existe un programme, en cours, pour la recherche de solutions, notamment pour la protection. On envisage également l'introduction de labour motorisé.

Concernant la politique menée en matière de culture irriguée se référer au bilan du programme de développement intégré agricole irrigué (PDIAIM).

Actuellement, une densité culturale de double campagne annuelle est encouragée. C'est ainsi qu'après une campagne d'hivernage en paddy, il y a de plus en plus une campagne de contre saison froide de maraichage et de blé et depuis 2005-2006, la deuxième campagne est en paddy.

À propos de la culture oasisienne, la DPSSEC et le PDDO ont réalisé un recensement des oasis en 2012-2013.

La Direction met à disposition toute la documentation disponible, en signalant que la base des enquêtes agricoles est périmée et nécessite une actualisation.

Pour plus d'information consulter le site Internet:

[dpcse.agriculture.gov.mr](http://dpcse.agriculture.gov.mr)

## Société Nationale pour le Développement rural (SONADER)

Le 01/09/2015

---

### Participants:

M. NDiongo Ousmane

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui tant en matière d'idées de la part des cadres que de la documentation disponible dans les services de la SONADER.

---

### Principales idées:

À noter que la SONADER a été créée en 1987 pour le développement de la culture irriguée sur la rive droite du fleuve Sénégal. Après avoir rempli toutes les fonctions d'accompagnement au profit des organisations de producteurs (crédit agricole, intrants agricole, aménagement des périmètres hydro agricoles, équipements), cette société, suite au désengagement de l'État à partir des années 1990, s'est orientée vers la formation des responsables des OSP et l'appui conseil pour l'aménagement des périmètres et la mise en place des équipements d'exhaure, leur mise en valeur optimum, leur entretien

Actuellement, avec ses agents vulgarisateurs de base (AVB), elle encadre directement 496 périmètres irrigués collectifs de tailles très variables (25 956 ha), le long de la vallée du fleuve Sénégal, du lac de RKiz et du barrage de Foum Gleita.

La SONADER exécute des programmes avec des partenaires tels la Banque Mondiale, la BAD, la BID, l'OMVS

Enfin, la SONADER est à la disposition des consultants chargés de la présente étude et met à leur disposition la documentation demandée.

## Point focal du FIDA

Le 01 / 09 / 2015

---

### Participant:

M. Sylli Gandéga, ancien ministre du développement rural

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

En analysant les documents relatifs à la stratégie de développement du secteur rural (SDSR), à la revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral "État des lieux et principaux chantiers de réformes institutionnelles et organisationnelles" (RISAP), février 2014, ainsi que la loi d'orientation agropastorale et autres on constate qu'il y a peu de chose concernant la petite agriculture en particulier. Pourtant en y regardant de plus près, hormis une petite exception d'entreprises agricoles privées, l'essentiel de l'agriculture est familiale.

Il se trouve que l'on se focalise beaucoup sur les cultures irriguées en passant qu'elles vont éradiquer la pauvreté en milieu rural, alors que ce n'est pas évident.

La politique d'appui à l'agriculture demande plus d'approfondissement et surtout plus d'équilibre permettant le développement des cultures autres que l'irrigué. L'essentiel des subventions et du crédit agricole bénéficient prioritairement à la riziculture. Il faudrait revoir cette approche qui a montré ses limites.

Le département met en place des politiques successives mais celles-ci sont rarement évaluées pour tirer des leçons. C'est ainsi qu'une première stratégie a été développée en 1998, suivie de plusieurs plans, de la revue du secteur et enfin, récemment, de la décision de séparer l'agriculture et l'élevage (Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage).

Il y a lieu de mieux penser l'agriculture familiale en la sécurisant, la diversifiant et en la connectant au marché.

Des efforts sont actuellement menés, il s'agit de les encourager. Le programme de lutte contre la pauvreté par l'appui aux filières (ProLPRAF) constitue un modèle. En effet, «L'objectif général du programme est d'améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) de ses zones d'intervention. Plus spécifiquement, il s'agit d'assurer la promotion et le développement de sept filières agricoles qui sont: le maraîchage, l'aviculture, les dattes, les produits forestiers non ligneux, les peaux et cuirs, le lait et les viandes rouges, en améliorant l'insertion économique et sociale des populations cibles et en accroissant durablement la part de la valeur ajoutée qui leur revient. Pour réaliser ces objectifs, le programme s'est structuré en quatre composantes: 1) Facilitation; 2) Innovations et Gestion des Connaissances; 3) Fonds d'Appui aux Filières; et 4) Coordination et Gestion du Programme.»

Les principales contraintes du secteur concernent surtout la faible capacité des OSP, l'approvisionnement en intrants de qualité pour tous les types de culture, l'accès au crédit, en particulier pour les agriculteurs autres que les riziculteurs, et la question foncière.

Le point focal met à la disposition des consultants chargés de l'étude une importante documentation en rapport avec le sujet et les coordonnées du ProLPRAF ([www.ProlPRAF.mr](http://www.ProlPRAF.mr)).

## Ministère de l'élevage

Le 02 / 09 /2015

---

### Participants:

MM. Dr Fall Moctar, Mohamed Baba, Mohamed Lamine Haki et Dr Kane Mamoudou

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part des cadres des départements concernés et en documentation utile au niveau des services dudit département.

---

## Principales idées:

L'activité d'élevage est un type de culture. L'élevage est pratiquement présent dans tous les systèmes de culture, il est transversal.

Dans le cadre de la politique de développement des filières, quatre sont actuellement mises en œuvre, il s'agit de:

- La viande rouge;
- Le lait;
- La viande blanche, élevage rapide;
- Les peaux et cuirs.

Aussi, l'ensemble des politiques des pouvoirs publics tendent vers le développement de l'Agriculture. Cela est vrai pour la stratégie de développement du secteur rural (SDSR), pour la loi d'orientation agropastorale (LOA).

Les besoins de l'exploitation familiale sont relatifs à la sécurisation foncière, à la capacité des organisations des producteurs à gérer et à produire selon les normes adéquates, au financement adapté aux besoins réels dans le cadre de concertation avec les bénéficiaires et à l'accès au marché (national et régional).

Il y a nécessité de faire un audit des organisations des producteurs des plus importantes aux plus petites (GNAP, Fédération nationale des éleveurs, l'industrie du lait ). Ensuite, il s'agit de déterminer les besoins en appui aux petites coopératives sur une durée suffisante leur permettant de devenir viables.

Des usines de traitement du lait sont installées à Néma (Hodh El Charghi) et à Boghé (Brakna). Onze coopératives de lait sont créées au Hodh El Charghi. Il y a une tendance au développement de mini-laiteries dans les lieux de stabulation des animaux. De même, de nombreux abattoirs modernes et de marchés de bétail sont construits.

Les petits ruminants (ovins et caprins) jouent un rôle déterminant pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. La femme est la principale gérante de l'exploitation familiale rurale.

Toutefois, la politique dans le domaine devrait rendre les activités productives de l'élevage plus attractives pour les financements et le montage d'entreprises innovantes et concurrentielles.

Il existe une importante documentation: le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP III), le plan d'action de la stratégie, le document de recensement du cheptel...

Les pistes de réflexion portent essentiellement sur:

- L'impact environnemental;
- Les problèmes alimentaires du bétail;
- La tendance vers l'intensification de l'élevage;
- La question foncière;
- ETC.

La Direction de la programmation, des statistiques, du suivi évaluation et de la coopération du Ministère de l'élevage est chargée de mettre à la disposition des consultants toutes la documentation utile disponible.

## Association de Coopération et de recherche pour le développement (A.C.O.R.D)

Le 02 / 09 / 2015

---

### Participants:

M. Mohamed Lemine El Houssein

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

L'ONG ACORD, en consortium avec Le GRDR, développe un programme de sécurisation de la production agropastorale (SPAP) sur 5 Wilaya de Mauritanie (Assaba, Hodh el Garbi, Hodh el Chargi, Gorgol et Guidimakha) en 3 phases et pour une durée de 3 ans.

Les Objectifs du SPAP consiste à contribuer, globalement, à la réduction de la pauvreté en Mauritanie à travers: (i) l'atténuation des impacts socio- économiques des catastrophes naturelles récurrentes dans sa zone d'intervention; (ii) le renforcement et la mise en place d'aménagements hydro-agricoles; (iii) le renforcement des capacités des organisations de base et leur placement au centre des décisions des processus de développement local. Plus spécifiquement, le projet vise à sécuriser durablement et de façon concertée la production agro pastorale des régions greniers de la Mauritanie.

Les principaux groupes ciblés par le SPAP sont:

- Les membres des ménages de petits exploitants agricoles et/ou de pasteurs,
- Les organisations locales d'agriculteurs et d'éleveurs;
- Les coopératives agropastorales et les unions ou fédérations existantes et/ ou constituées en cours de programme;
- Les déposants vétérinaires;
- Les jeunes diplômés chômeurs et/ou sans qualification professionnelle;
- Les instances de concertation, notamment les communes.

Selon l'évaluation finale du projet de sécurisation de la production agropastorale dans les zones pré-sahéliennes de Mauritanie, SPAP (2007 - 2011; réalisée par le BESCAD en mai 2011 «Au terme de cette étude et sur la base des analyses développées, on peut affirmer, s'agissant du programme de "Sécurisation de la production agro pastorale, dans les régions pré-sahéliennes de Mauritanie" (SPAP), que ce programme a été d'une très grande utilité pour les populations qui se sont bien appropriées les outils et connaissances développés au cours de sa période d'intervention. Cette utilité, il l'a amplement démontré, à travers les études réalisées, les techniques culturales et la valorisation des pratiques d'amélioration de la production diffusées, la promotion des services et compétences de santé animale, les techniques de transformation et conservation des légumes, les méthodes d'animation paysanne

enseignées, la formation des femmes relais, les formes d'AES (aménagement des eaux de surface) mis en place, etc. En d'autres termes, le SPAP a démontré que l'amélioration de la production agropastorale n'est pas, seulement, une affaire de gros sous, mais essentiellement une affaire d'usage de la matière grise des hommes et des femmes, de la capacité de gagner la confiance des bénéficiaires et autres partenaires, de la volonté d'impliquer les uns et les autres pour se convaincre de l'efficacité ou non d'une action commune à entreprendre. Les foires aux semences, les visites d'échanges intra et transfrontalières, complétées par d'autres moyens d'appuis, ont permis aux bénéficiaires (agriculteurs et éleveurs) d'avoir accès aux intrants de qualité dans des périodes où ils avaient presque tous perdu espoir. Mais, le SPAP a démontré qu'avec, seulement, deux millions d'euros répartis en quatre années consécutives pour financer des activités de développement dans 5 grandes wilayas des plus pauvres du pays, il est possible de lancer un programme pilote de renaissance d'un développement durable autogéré par des populations autochtones. Des milliers d'hommes et de femmes ont disposé de nourriture et de quoi se procurer beaucoup de choses pour eux et leur progéniture pendant plusieurs mois de l'année. Le SPAP a prouvé que l'amélioration des productions agricoles et pastorales est à portée de main, pourvu qu'on s'arme de rigueur dans la gestion, des bons choix de ses domaines d'investissement, de rationalité dans la conception et la mise en œuvre de ses activités et, bien sûr, de moyens matériels et financiers suffisants par rapport aux objectifs fixés.»

Les activités de l'ONG concernent également le montage de groupements d'intérêt économique (GIE), dans le cadre d'un protocole, au profit de jeunes et en leur fournissant des équipements (Groupes motopompes, outillage agricole), des semences certifiées, une unité de 5 petits ruminants.

D'autre part, Elle assure un appui aux services techniques publics dans sa zone d'intervention, notamment en médicaments pour les bovins.

L'ONG intervient également en faveur des gens de métier comme les forgerons en leur octroyant une formation les rendant aptes à fabriquer du matériel agricole et artisanal.

Elle met à la disposition des couches vulnérables, dans les wilayas des deux Hodhs et du Gorgol, un système dit "cash transfert" qui consiste à prêter un montant à un bénéficiaire lui permettant de mettre sur pied une activité génératrice de revenus pour une durée suffisante.

Les contraintes pour le développement de la PAF sont l'insuffisance de la sécurisation de la production, le manque d'infrastructures de captage d'eau, la nécessité d'amélioration de la production de l'élevage notamment en encourageant la qualité, l'hydraulique pastorale, la diversification des activités de la famille rurale.

Il faudrait une attention particulière pour les jeunes. Du fait des média, ils voient ce qui existe ailleurs et veulent y accéder à tout prix. Il s'agit d'étudier les causes profondes de cette envie d'exode et de lui trouver une solution adaptée. Il semble que l'environnement hostile du milieu, la pauvreté, l'ignorance, le manque de services de base, et les aides non adaptées soient les premiers éléments explicatifs contre lesquels des mesures doivent être prises.

L'A.C.O.R.D. oriente vers le site web de son organisme au niveau international: [www.acorduk.com](http://www.acorduk.com)

D'autre part, elle met à la disposition des consultants la documentation disponible.

## Fédération Luthérienne Mondiale (FLM)

Le 03 / 09 / 2015

---

### Participants:

M. Moussa Gandéga

MM. Geert Van Vliet, Jacques Marzin, Dr Chouaïb Abdallahi, Saadna Baheida et DIOP Mohamedine

---

### Objet:

**Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière d'idées de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.**

---

### Principales idées:

C'est au début des années 1970, suite à une longue période de sécheresse et sur invitation du gouvernement que la FLM s'est installée en Mauritanie, avec comme objectif d'apporter aux populations bénéficiaires des moyens d'existence durable, des activités génératrices de revenus (AGR), en particulier dans les domaines en rapport avec la nutrition et la sécurité alimentaire. C'est ainsi qu'elle développe des projets relatifs à la petite agriculture, à la santé, à l'environnement, au changement climatique sans perdre de vue la thématique genre.

Des expériences sont menées dans la gestion des ressources naturelles, de la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'eau, ainsi que le recours aux énergies renouvelable comme le solaire.

De même la FLM s'intéresse au développement communautaire intégré avec 3 grands objectifs:

- Assistance en vue de mettre en place des moyens d'existence durables;
- Prise en compte des questions environnementales et du changement climatique;
- Instauration d'un cadre de justice et de paix entre voisins.

Les principales zones d'intervention de la FLM sont la périphérie de Nouakchott (Dar Naïm), le Hodh El Charghi (le camp de MBéra, 52 000 habitants) et le Brakna. À noter qu'elle a aménagé 66 ha destinés à la culture irriguée et construit un marché. Son approche est participative, toutes les décisions sont prises en concertation avec les bénéficiaires.

Les réalisations au niveau périurbain de Nouakchott concernent:

- La création d'un centre d'innovation et d'incubation ouvert aux jeunes pour les mettre dans les conditions favorables d'innover et de développer leur génie. C'est ainsi que 60 jeunes sont déjà formés dans les domaines touchant l'énergie solaire, le maraichage, le biogaz et l'informatique;

Pour les femmes rurales, six d'entre elles (3 originaires de la wilaya du Trarza et 3 originaires de la wilaya du Hodh Charghi) ont bénéficié d'une formation en Inde (par les soins de l'ONG) dans le domaine de la production, de la commercialisation et de l'électrification solaire.

Ces femmes "ingénieures aux pieds nus" ont acquis une connaissance suffisante en matière d'énergie solaire au point où elles sont en mesure de former d'autres "ingénieurs" de même, elles sont capables de réaliser l'électrification de villages (Mouftah El Khaïr, Jezira et Kossana) de mettre au point des cuiseurs solaires.

La FLM met à la disposition des consultants tous les documents en rapport avec ses activités.

## La Banque Mondiale, bureau de Mauritanie, Nouakchott

Le 08 / 10 / 2015

---

### Participants:

M. Brahim Sall

MM. Dr Chouaïb Abdallhi, Mohamedine DIOP

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière d'échange d'idées de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

La Banque participe aux travaux en cours du projet régional sur l'irrigation au Sahel suite à la conférence tenue à Dakar. Ce projet dont la première mission a eu lieu du 25 au 30 octobre 2015, définit les appuis nécessaires pour le développement de la culture irriguée dans 6 pays du CILSS. La mission est réalisée par le centre d'investissement de la FAO.

À propos de la culture irriguée, il y lieu de prendre note:

- Des conclusions de l'étude intitulée "Volet petite irrigation, banc d'essais motopompes et analyse technico-économique de la campagne 2007/2008" réalisée dans le cadre du projet valorisation de l'irrigué pour la souveraineté alimentaire (VISA) /Ministère de l'agriculture et de l'élevage et l'Agence espagnole de Coopération Internationale;
- Des documents préparatoires du projet de gestion intégrée des ressources en eau du fleuve Sénégal (PGIRE II), de l'OMVS, logé à la SONADER. Ce projet concerne 3 300 ha dans les Wilayas du Trarza et du Brakna;
- Des rapports du projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) sur financement Banque Mondiale;
- Des documents du projet de résilience en Mauritanie, financé par la Banque Islamique de Développement;
- ETC.

Le spécialiste principal de développement rural (M. SALL) se met à la disposition des consultants pour apporter sa collaboration. Des documents relatifs au sujet seront transmis auxdits consultants.

## Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Le 08 / 10 / 2015

---

### Participants:

M. Mohamed Fade Hamady

MM. Dr Chouaïb Abdallahi, Mohamedine DIOP

---

## Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière d'échange d'idées de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

## Principales idées:

Concernant la terminologie, on parle plutôt d'agriculture communautaire et non agriculture familiale. Le CSA met en avant le groupe, la communauté pour éviter le rappel des liens par le sang. Il cible les communautés vulnérables suite à des enquêtes réalisées régulièrement afin d'identifier les groupes et les zones d'intervention.

Le CSA applique un programme de lutte contre la pauvreté comprenant un volet d'aménagement agricole et de protection des cultures, de réhabilitation d'ouvrages hydro agricole (barrages, digues. Il a des collaborateurs et partenaires tels le programme alimentaire mondial (PAM), la coopération japonaise, la coopération italienne. Ainsi, le CSA développe 't-il:

- Un programme annuel de culture sous pluie grâce à la coopération japonaise;
- Projets de soutien à l'agriculture dans les wilayas de l'Assaba, des Hodhs et du Tagant (jardins maraichers, culture oasienne dans les wilayas du Nord;
- Projet amélioration de la production agricole (aménagement d'ouvrages, élevage, production de lait, mécanisation ) dans le Trarza, le Brakna;
- Programme de développement agricole et de protection de l'environnement, gestion de l'espace, mise en défens des réserves pastorales grâce à un financement USAID.

Chaque programme comprend un volet relatif aux activités génératrices de revenus (AGR), au profit de coopératives (féminines en particulier) et de collectivités locales Elles sont encouragées comme moyens de lutte contre l'insécurité alimentaire pour une production végétale et animale de proximité saine et bon marché. Ces activités prennent la forme d'une boutique communautaire, une boulangerie, des denrées alimentaires

La Direction des programmes et du Développement du CSA est disposé pour toute requête de la part des consultants chargés de la présente étude. Elle met de la documentation à disposition.

## Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Le 13 / 10 / 2015

---

## Participants:

M. Mohamed El Moctar Isselmou

M. Mohamédine DIOP

---

## Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

Le projet est financé à hauteur de 248 millions de dollars par la Banque Mondiale pour une durée de 6 ans. Il est exécuté par le Comité permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses bénéficiaires sont plus de deux millions de pasteurs et agro-pasteurs des cinq pays du sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).

Le responsable du suivi évaluation du projet met à disposition une importante documentation relative au sujet ainsi que le contact du coordinateur de l'AMAD.

## Association Mauritanienne pour l'Auto Développement (AMAD)

Le 19 / 10 / 2015

---

### Participants:

M. Elhadj Mamadou BA

M. Mohamedine DIOP

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

L'AMAD réalise des projets pour le compte de partenaires. Sa zone d'intervention du projet est essentiellement la vallée du fleuve Sénégal. Elle poursuit les activités déjà initiées par le projet valorisation de l'irrigué pour la sécurité alimentaire (VISA) entre le Ministère de l'agriculture et l'Agence de Coopération Internationale Espagnole dans le domaine de la culture irriguée. Elle encadre environ 100 coopératives féminines.

D'autre part, l'AMAD intervient dans le traitement rationnel du cheptel notamment avec l'installation de 7 mini laiteries (3 dans la wilaya du Brakna, 3 dans la wilaya du Gorgol et 1 dans la wilaya du Guidimakha). La production annuelle de ces laiteries atteint 15 000 l à 18 000 l.

L'AMAD met à disposition de la documentation relative à ses activités et est disposée à plus de collaboration avec les consultants de l'étude.

## Bureau régional de la fédération nationale des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie (FAEM) Union des Coopératives Agricoles du PPG II Kaédi

Le 23 / 11 2015

---

### Participants:

M. Samba Demba NIANG

M. Mohamedine DIOP

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

L'irrigué collectif (petits, moyens et grands périmètres), différent de l'irrigué individuel de l'agrobusiness, est l'objet d'un parcellaire et les parcelles qui sont individuelles sont attribuées à des ménages qui les exploitent directement. En fait, il s'agit d'un compromis basé sur un malentendu qui ne sera probablement jamais élucidé.

Les terres sur lesquelles les aménagements hydro agricoles sont construits étaient, jadis, de terres de culture de décrue ou de bas-fonds. Ces terres appartenaient et étaient gérées selon une tenure traditionnelle avec une clé de répartition en fonction des superficies inondées, du statut social et du statut foncier de chaque famille.

Les populations de la vallée du fleuve Sénégal étaient, pour une grande majorité, hostiles à ce que des infrastructures et des équipements durables soient érigés sur ces terres puisque ils remettaient en cause leurs prétentions sur ces terres. On se souvient des litiges ayant opposé les ayants droits de la plaine du Casier Pilote de Boghé et les représentants de l'Administration territoriale de cette Moughataa. Il y a eu des heurts entre les populations et la gendarmerie et des arrestations.

Dans la mentalité populaire, le protocole pour ces aménagements dépossédait les villageois de leurs terres et d'autre part, la mise en valeur de ces périmètres demande à la fois organisation avec d'autres dans des coopératives, utilisation d'intrants par le biais du crédit agricole, de contraintes de travaux dans la parcelle individuelle, dans les infrastructures collectives, d'assiduité sur l'exploitation pour un rendement et une production généralement en deçà des prévisions. Bref, l'opposé de la culture traditionnelle.

A l'opposé des espaces infinies, l'irrigué impose de petites parcelles à un nombre limité de villageois. Pour une parcelle irriguée aménagée attribuée à un ménage, il y a environ 5 ménages qui sont durablement, peut être définitivement exclus.

Ces exclus soit, ils trouvent une alternative sur place dans la pêche continentale, dans l'élevage, dans le commerce, soit ils prennent le chemin de la ville proche ou lointaine pour un hypothétique emploi rémunéré.

L'essentiel de la production des aménagements rizicoles est autoconsommé, sauf, si possible la partie vendue pour le remboursement des redevances (fixes et variables). En général, il n'y a qu'une seule campagne agricole en hivernage avec des rendements très moyens. Il s'agit d'aménagements collectifs,

c'est-à-dire que l'individu est lié au groupe en bien et en mal. Campagne agricole unique pour tous et/ou double campagne pour tous. Comme les mauvais paysans sont impunis alors tous subissent les inconvénients.

Avant l'irrigué et quand il y a une pluviométrie moyenne, le calendrier culturel du paysan traditionnel de la vallée était bien balisé:

- Culture des berges (falo) de décembre à juin (autoconsommation);
- Culture de décrue (walo, bas fons) de novembre/décembre à juin (mil);
- Culture sous pluie (diéri) de juillet à novembre (mi).

Le villageois a perdu ses repères, son espace vital est en perpétuelle diminution et le changement climatique a tout perturbé.

La contrainte majeure pour l'agriculteur de la vallée c'est le foncier. Les villageois se heurtent à la politique de l'État qui ne reconnaît pas leur propriété sur les terres. Cela constitue un blocage qui démotive les agriculteurs.

L'État apporte des aides précieuses comme la subvention des intrants agricoles, particulièrement au début de la campagne d'hivernage. Il y a également la politique de protection des cultures contre les animaux en divagation (avec du barbelé et du grillage) mais il s'agit de mesures éphémères.

Il faudrait des mesures plus pérennes et plus rigoureuses, notamment en procédant à la séparation effective des zones de production. Les parcours pour le bétail doivent être connus et respectés et les terres de culture également définies et respectées.

Aujourd'hui, la priorité aussi bien des agriculteurs de l'irrigué comme celle des cultures traditionnelle c'est l'autoconsommation. L'accès au marché n'est une demande urgente car il n'y a pas grand-chose à vendre sur cet éventuel marché. En fait, c'est le paddy qui connaît des difficultés d'écoulement. Ce n'est pas le cas pour les produits des cultures traditionnelles. De toutes les façons, à chaque fois qu'il y a un surplus à vendre, il y a un marché local pour la commercialisation.

Toutefois, quand les exploitations seront sécurisées (foncier) la densité culturelle améliorée et la diversification adoptée, alors en ce moment il y aura besoin de moyens de conservation, de transformation et d'accès au marché.

### PS:

Monsieur Samba Demba NIANG a participé à la réunion des comités nationaux des représentants d'organisations d'agriculteurs familiaux des cinq continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie) les 21 et 22 janvier 2014 à Abu Dhabi ayant pour objet «d'actualiser et d'approuver les principales revendications allant faire l'objet de négociations avec les gouvernements et les institutions internationales »

Ces revendications sont au nombre de 5:

- **1<sup>ère</sup> revendication.** Toute nation doit disposer du droit à développer sa propre production alimentaire, production qui contribuera à obtenir la Sécurité Alimentaire, en route vers la Souveraineté Alimentaire, et cela dans un contexte de changement climatique, qui représente une grave menace pour l'agriculture familiale;

- **2ème revendication.** Il est urgent que les gouvernements accordent la priorité à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêcheries et aux forêts, qu'ils ont eux-mêmes approuvés dans le cadre du Comité de Sécurité Alimentaire-CSA;
- **3ème revendication.** Afin de promouvoir l'agriculture familiale, les nations dont la majorité de la population se consacre à l'agriculture doivent appliquer une assignation transparente et appropriée des ressources au budget agricole national et proposer des aides au développement et des investissements publics basés sur la participation active des organisations agricoles familiales et des organisations de la Société Civile;
- **4ème revendication.** Garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes qui se consacrent à l'Agriculture Familiale. Il est fréquent que les femmes qui vivent et travaillent en zone rurale soient victimes de discriminations en ce qui concerne l'accès équitable aux ressources de production telles que la terre, l'eau, les crédits et les services de formation;
- **5ème revendication.** Il faut adopter des politiques promouvant l'incorporation des jeunes au secteur agricole, sachant que la seule façon de rétablir l'attrait de cette profession à leurs yeux consiste à accorder un soutien public authentique à l'Agriculture Familiale.

Outre les revendications ces organisations ont exprimé également leurs engagements se résumant ainsi:

«Nous, organisations agricoles nationales, continentales et internationales, au cours de l'année AIAF 2014, mettrons à profit toutes les opportunités pour engager le dialogue avec nos gouvernements respectifs, afin de promouvoir les revendications contenues dans le présent document

Nous nous engageons solidairement à promouvoir fermement les revendications ici exposées et à leur accorder la priorité et tous les efforts nécessaires, au cours de l'année AIAF 2014 et au-delà».

D'autre part, suite à ces revendications, ces mêmes organisations de femmes, d'hommes agriculteurs, artisans pêcheurs, éleveurs et les communautés indigènes se sont réunies à Brasilia les 14 et 15 novembre 2014 «afin d'évaluer les résultats et la réalisation des objectifs de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale ' AIAF ' 2014 et fixer nos thèmes de travail prioritaires à compter de l'année 2015 et avons approuvé le Manifeste suivant, reprenant nos demandes et nos priorités pour les prochaines années».

Les demandes sont au nombre de six (6):

- Demande 1  
Toute nation doit disposer du droit à développer sa propre production alimentaire locale issue des femmes et des hommes, acteurs de l'Agriculture Familiale<sup>1</sup>. Cette dynamique vers la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires doit s'appuyer sur des modèles agricoles durables, résilients au changement climatique, tels que l'agro-écologie, dans la perspective d'une économie solidaire;
- Demande 2  
Les gouvernements doivent réaliser rapidement et prioritairement l'application des Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêcheries et aux forêts, qu'ils ont approuvées dans le cadre du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA);
- Demande 3  
Afin de promouvoir l'Agriculture Familiale au niveau mondial, nous demandons au Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) de concevoir et d'approuver des Directives Volontaires de l'Agriculture Familiale le plus rapidement possible;

- Demande 4  
Afin de promouvoir l'Agriculture Familiale, tous les pays, en particulier les nations dont la majorité de la population se consacre à l'agriculture, doivent approuver un budget adapté destiné au développement de l'agriculture familiale. Les organisations agricoles doivent être consultées pendant les discussions sur le budget afin de garantir son efficacité et sa pertinence, assurant ainsi la transparence et la responsabilisation des institutions concernées.
- Demande 5  
Garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes qui se consacrent à l'Agriculture Familiale grâce à l'autonomisation des femmes et à des politiques publiques spécifiques;
- Demande 6  
Nous demandons l'adoption de politiques publiques différenciées promouvant l'incorporation, l'intégration, la reconnaissance sociale, juridique et économique des jeunes dans le secteur agricole.

Remarques: les documents relatifs aux revendications des comités nationaux et au manifeste de Brasilia sont mis à la disposition des consultants chargés de l'étude.

## Direction de l'agriculture

Le 26 / 11 / 2015

### Participants:

MM. Hasni Ould Bassid, Cheikh Ahmed

M. Mohamedine DIOP

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière d'échange d'idées de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

### Principales idées:

La Direction de l'agriculture constitue la cheville ouvrière de la mise en œuvre et du suivi des politiques de l'État en rapport avec l'agriculture:

- La stratégie de développement du secteur rural (SDSR);
- La Loi d'orientation agropastorale;
- Le plan national de développement de l'agriculture;
- La société d'assurance agricole.

Chaque année, outre la politique générale du département, les pouvoirs publics apportent un soutien important aux différents systèmes de culture par le biais des établissements relevant du Ministère de l'agriculture, des programmes et projets financés par l'État ou en partenariat avec d'autres bailleurs. La SONADER ayant en charge la culture irriguée, le PDDO la culture oasienne, la Direction de l'agriculture se focalise davantage sur les systèmes de culture pluviale sur les cultures maraichères.

L'assistance apportée à ces systèmes porte essentiellement sur l'appui conseil aux producteurs, sur les équipements, sur les semences de qualité, sur les intrants, sur la protection des végétaux

À titre d'illustration, la Direction a fourni au profit des exploitations pluviales:

- 520 T de semence en 2014 et 400 T pour l'année 2015;
- 325 T de pesticide en 2014;
- 3 000 ha ont été labourés en 2014;
- 65 motoculteurs ont été introduits en 2015.

Dans le cadre de la lutte anti-aviaire 19 équipes et 21 T de produit ont été utilisées en 2015 pour les mêmes cultures.

À noter que plusieurs méthodes de luttes anti-aviaires (alternatives) sont pratiquées chaque année (détonateurs, filets de capture, "dénichage").

D'autre part, la Direction de l'agriculture apporte son soutien aux coopératives maraichères qui étaient au nombre de 1060 en 2014. Les réalisations concernent le matériel horticole, les semences maraichères, les engrais, la protection des plantes

Ainsi, pour l'année 2015, 3 000 kg de semences maraichère, 50 T de bouture de pomme de terre, 30 000 unités de matériel horticole et 207 000 mètres linéaires de grillage et accessoires ont été attribués à des coopératives maraichères.

La Direction de l'agriculture et ses services sont ouverts à la collaboration avec les consultants chargés de cette étude et envisage de mettre à leur disposition toute la documentation utile.

## Projet de développement durable des oasis

Le 26 / 11 / 2015

### Participants:

M. Mohamed Ould Ahmed Benane

M. Mohamedine DIOP

### Objet:

Présentation des objectifs de l'étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d'institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

### Principales idées:

Suite aux remarques sur les chiffres relatifs au nombre des exploitations oasiennes par wilaya concernée et au niveau global, ainsi que sur la taille moyenne et les superficies totales occupées par ce système de culture, le service suivi évaluation du PDDO a tenu à mettre à disposition les statistiques de l'enquête ayant servi de base pour les différents calculs du "Rapport sur le recensement des palmiers dattiers en Mauritanie" DPSSEC/MA, 2012.

Ces statistiques des associations de gestion participative des oasis (AGPO) comprennent:

I – Statistiques agricoles AGPO

1. Données campagne 2011 ‘ 2012

Adrar, Assaba, Tagant, deux Hodhs

2. Outils statistiques AGPO

Fiches élevage, liste adhérent, pluvial,

Fiches de base statistique oasis pour l’AGPO

3. Statistiques productions

Fiches statistiques oasis Tagant, Adrar, Assaba et le 2 Hodhs et Global

4. Autres statistiques

II – Statistiques productions

- Fiches statistiques oasis Tagant (juin 2012, mars 2015);
- Fiches statistiques oasis Adrar (juin 2012, mars 2015);
- Fiches statistiques oasis Assaba (juin 2012);
- Fiches statistiques oasis des 2 Hodhs;
- Fiches statistiques oasis global (synthèse).

Rapport provisoire sur le recensement des palmiers dattiers en Mauritanie, DPSSEC, 2012

Le projet de développement durable des oasis, en plus de toutes ces données est ouvert à toute collaboration en rapport avec la bonne réalisation de la présente étude.

## Groupement National des Associations Pastorales (GNAP)

Le 30 / 11 / 2015

---

### Participants:

M. Hacen Ould Taleb

MM. Dr Chouaïb Abdallahi, Mohamedine DIOP

---

### Objet:

Présentation des objectifs de l’étude PAF en Mauritanie et des besoins en appui en matière de réflexion de la part d’institutions et de personnes ressources et en documentation utile.

---

### Principales idées:

Le terme agriculture signifie souvent économie traditionnelle c’est-à-dire les activités productives des populations rurales (agriculture, élevage, pêche traditionnelle, cueillette, chasse )

Dans le cadre des programmes de la politique des pouvoirs publics, il y a eu tellement d'amalgames, de confusion au point où des sous-secteurs (comme l'élevage, par exemple) étaient sinon oubliés du moins négligés durant la répartition des ressources allouées au profit des différentes activités.

Aussi, les professionnels de l'élevage ont-ils beaucoup apprécié, la récente mesure de l'État de procéder à la séparation des Ministère de l'agriculture et Ministère de l'élevage.

La Mauritanie est d'abord un pays pastoral type. Durant l'époque coloniale, l'impôt sur le bétail constituait l'essentiel du budget de l'État. Au moment de l'indépendance du pays l'administration n'a laissé comme héritage important que des infrastructures animales (Bâtiments de santé animale, personnel vétérinaire, parcs de vaccination ).

La Mauritanie ne compte pas moins de 28 millions de petits ruminants lesquels jouent un rôle social et économique très important y compris pour les familles les plus modestes. Outre le fait qu'ils sont une épargne pour les ménages, ils offrent des opportunités de gains et de profits ponctuels pour une partie importante de la population. Pour les fêtes religieuses (*Id el adha* ou fête du mouton), beaucoup de ménages pratiquent de l'élevage d'embouche des ovins en particulier pour les vendre à des prix assez lucratifs. Le marché du Sénégal vient s'approvisionner en Mauritanie et cela génère des revenus pour de nombreuses familles.

L'abattoir de Nouakchott, à lui tout seul, traite 540 petits ruminants par jour, sans compter les nombreux particuliers qui préfèrent prendre un boucher pour traiter leur animal à domicile.

Chaque année, la *Zeka*t (impôt religieux) versée directement par les propriétaires d'animaux aux pauvres en milieu rural s'élève à 4 300 000 000 UM. D'autre part, la chaîne des activités liées au cheptel, en plus de ce qu'elles apportent à des familles, procurent beaucoup d'emplois rémunérés à plusieurs catégories de personnes. Derrière les troupeaux vivent des bergers et leurs familles, des man'uvres, des bouchers, des prestataires de services de toute sorte dont certains sont liés à l'aliment bétail, à la santé animale, travailleurs des peaux et du cuir...

Pour chaque troupeau de 50 à 100 petits ruminants, il y a une famille. C'est ainsi que le recensement de 2013 parle de 253 000 bergers et aide-bergers pour la Mauritanie.

Le choix de la spéculation animale à élever par un opérateur répond à des objectifs bien précis. En général, l'espèce ovine est préférée quand il s'agit de faire de la mobilité sur des distances importantes. Elle est apte et est habituée à cet exercice. Par contre, l'espèce caprine est préférée pour la famille plutôt fixe ou qui se déplace peu.

Il existe plusieurs races et sous espèces. Selon que l'objectif est la production laitière ou la production de viande on choisit la race ou l'espèce. Souvent les races qui produisent beaucoup de lait ne sont pas les mêmes qui donnent beaucoup de viande. Par exemple, les chèvres maures sont de bonnes fournisseuses de lait, mais la qualité de leur viande n'est pas des meilleures.

Il convient de distinguer entre les éleveurs et les hommes d'affaires qui ne partagent pas les mêmes objectifs. Quand durant la période de sécheresse, l'État a supprimé l'impôt sur le bétail, nombre d'hommes d'affaires ont investi dans l'élevage commercial. Ils achètent et vendent sans discernement. Ils sont d'abord des commerçants et non des éleveurs de tradition. L'éleveur traditionnel observe des règles précises en matière de transaction du bétail.

### Concernant les politiques de l'État dans le domaine

Les services techniques de l'État (faute d'expertise en pastoralisme) ne connaissent pas suffisamment les réalités de l'élevage et cela se traduit dans certaines mesures non adaptées ou des attitudes de certains agents contraires au bon développement de l'élevage mais aussi d'autres sous secteurs liés à l'élevage.

La mobilité des troupeaux est très importante pour l'équilibre environnemental et la gestion durable des ressources naturelles du pays. Sans les animaux la régénérescence de la nature ne s'effectue pas normalement. L'impact des effets des animaux est nécessaire pour assurer cette régénérescence. Les coups de sabots sur le sol, les excréments et autres enrichissent le sol.

Toutefois, la récente création d'un ministère de l'élevage à par entière constitue un premier pas dans la bonne direction. Les professionnels du métier ont beaucoup apprécié.

Désormais, il est possible de mettre en évidence la contribution de l'élevage dans l'économie nationale et de prendre des politiques spécifiques pour son développement.

À propos de l'élevage, il faudrait retenir:

- Autosuffisance du pays en viande rouge;
- Exportation de 35 000 T de viande rouge sur pied, chaque année;
- Importation d'une valeur 22 milliards d'UM de lait en 2014.

En prenant les mesures qu'il faut, le pays peut envisager une autosuffisance en lait et ainsi économiser des devises.

Actuellement, les pouvoirs publics sont en train d'installer des usines de conditionnement du lait à Néma (Hodh El Charghi) et à Boghé (Brakna). Cela est une très bonne chose, les professionnels de l'élevage saluent ces réalisations. Cependant, elles sont insuffisantes. Il faudrait la même chose à Rosso (Trarza), à Kaédi (Gorgol)

Au même moment, il faudrait protéger la production nationale de lait.

Il faudrait développer des abattoirs modernes, des aliments bétail et autres à proximité afin des créer de la valeur ajoutée pour des sous-produits comme les peaux et cuir lesquels sont collectés et expédiés vers l'Italie, le Ghana

Enfin, il est nécessaire de mettre en place un crédit de l'élevage pour favoriser le développement du secteur dans des investissements innovants, concurrentiels et rentables.

## ANNEXE 3

# Synthèse des principales idées issues des entretiens réalisés

### Présentation des objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude de la PAF en Mauritanie est d'entreprendre un état de la revue d'art de ce type d'agriculture dans le but de générer un moyen terme (5 ans) de plan d'action pour catalyser le développement durable et inclusive de l'Afrique subsaharienne en Égypte. Sa méthodologie repose sur les données existantes et documents accessibles. Elle comprend également des entretiens avec des personnes ressources.

Trois grands pôles de réflexion sont maintenus:

- Comment la Mauritanie intègre-t-elle la petite agriculture ?
- Comment la Mauritanie définit-elle les agriculteurs engagés dans les différents types de cultures ?
- Quelle est la place de l'agriculture dans l'économie de la Mauritanie ?

La présente étude devrait proposer des résultats scientifiques avantageux pour le secteur, proche de la réalité et intéresser les décideurs. Elle devrait proposer une démarche permettant de sortir la petite agriculture de sa situation de culture de subsistance et devenir le moteur du développement du pays. La Mauritanie a besoin de créer plus de 200 000 emplois chaque année. La PAF constitue une opportunité pour l'emploi et pour la résilience des populations.

### Au niveau des institutions publiques

La politique conçue et mise en 'uvre par les départements en charge de l'agriculture et de l'élevage vise à développer l'agriculture en général et la petite agriculture en particulier (à noter que des institutions comme le CSA préfèrent parler d'agriculture communautaires plutôt que d'agriculture familiale). Elle s'intéresse à la compréhension de la dynamique agricole, à la place de celle-ci dans l'économie nationale, dans l'aménagement du territoire, à l'analyse des instruments de prise de décisions politiques.

Les politiques actuellement en vigueur dans le secteur sont la stratégie de développement du secteur rural (SDSR), la loi d'orientation agropastorale (LOA) et le plan national de développement de l'agriculture (PNDA).

Dans le cadre de la mise en 'uvre de ces politiques, une direction des affaires foncières vient d'être créée au Ministère de l'agriculture et une société d'assurance agricole a été récemment adoptée. Des sociétés, programmes et projets sont également en place pour l'application des décisions de l'État en vue d'appuyer les différents systèmes de culture (irrigué, oasien, décrue, pluvial ). Ces appuis portent essentiellement l'appui conseil, sur les aménagements,

les équipements, les semences de qualité, les intrants, la protection des végétaux. Il s'agit d'adapter les renforcements apportés à la situation de chaque système de culture afin de le mettre dans les conditions d'assurer une meilleure intensité, plus de diversification et de meilleurs rendements.

Il existe des appuis assurés par le département lui-même (Direction de l'agriculture, Direction de l'aménagement rural, Direction des services vétérinaires, Direction des filières animales). D'autre part, il existe des appuis assurés avec l'assistance de partenaires (FAO, Banque Mondiale, Banque Africaine de développement, Banque Islamique de développement, Coopération espagnole, Coopération allemande, coopération italienne, ).

De plus en plus, ces programmes et projets comprennent un volet relatif à la création d'activités génératrices de revenus (AGR) au profit de coopératives le plus souvent féminines.

Un Ministère de l'élevage a été récemment créé. Ses priorités concernent, le dénombrement du cheptel mauritanien, l'identification des opérateurs et acteurs qui évoluent dans le secteur, le développement des filières animales (la viande, le lait, la viande blanche dite élevage rapide et les peaux et cuir).

### **Au niveau des organisations socioprofessionnelles**

Tous les systèmes de culture (exception faite des exploitations de l'agrobusiness) et tous les systèmes pastoraux (exception faite des systèmes agropastoraux transhumants qui évolue vers une exploitation entrepreneuriale) sont des exploitations de type familial. Même les grands aménagements hydro agricoles réalisés et encore cogérés par des sociétés publiques sont des exploitations familiales. En effet, ils sont l'objet de parcelles individuelles et les parcelles sont attribuées à des ménages qui deviennent propriétaires et de la parcelle et de la production. La main d'œuvre est surtout familiale et la production est autoconsommée.

La principale contrainte des agriculteurs concerne la question foncière. Les villageois se heurtent à la politique de l'État qui ne reconnaît pas leur prétention sur les terres de culture.

Il convient également de prendre des mesures rigoureuses et pérennes pour sauvegarder l'agriculture, notamment en procédant à la séparation effective des zones de production. Les parcours pour le bétail doivent être connus et respectés et les terres de culture doivent de même être définies et respectées. La cohabitation agriculture/élevage demande plus de dispositions.

Les agriculteurs mauritaniens sont membres des comités nationaux des représentants d'organisations d'agriculteurs familiaux des cinq continents (Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie).

La Mauritanie est un pays pastoral type. En effet, elle ne compte pas moins de 28 millions de petits ruminants lesquels jouent un rôle social et économique très important y compris pour les familles les plus modestes. L'abattoir de Nouakchott, à lui tout seul, traite 540 petits ruminants par jour, sans compter les nombreux particuliers qui préfèrent prendre un boucher pour traiter leur animal à domicile.

Chaque année, la "Zekaat" (impôt religieux) versée directement par les propriétaires d'animaux aux pauvres en milieu rural s'élève à 4 300 000 000 UM. D'autre part, la chaîne des activités liées au cheptel, en plus de ce qu'elles apportent à des familles, procurent beaucoup d'emplois rémunérés à plusieurs catégories de personnes. Derrière les troupeaux vivent des bergers et leurs familles, des man'uvres, des bouchers, des prestataires de services de toute sorte dont certains sont liés à l'aliment bétail, à la santé animale, travailleurs des peaux et du cuir

Pour chaque troupeau de 50 à 100 petits ruminants, il y a une famille. C'est ainsi que le recensement de 2013 parle de 253 000 bergers et aide-bergers pour la Mauritanie.

Les services techniques de l'État (faute d'expertise en pastoralisme) ne connaissent pas suffisamment les réalités de l'élevage et cela se traduit dans certaines mesures non adaptées ou des attitudes de certains agents contraires au bon développement de l'élevage mais aussi d'autres sous-secteurs liés à l'élevage.

La mobilité des troupeaux est très importante pour l'équilibre environnemental et la gestion durable des ressources naturelles du pays. Sans les animaux la régénérescence de la nature ne s'effectue pas normalement. L'impact des effets des animaux est nécessaire pour assurer cette régénérescence. Les coups de sabots sur le sol, les excréments et autres enrichissent le sol.

Des infrastructures importantes sont actuellement mises en place. Il s'agit notamment des usines de conditionnement du lait à Néma et à Boghé, du programme de lutte contre la pauvreté par le soutien aux filières (PROLPRAF). Toutefois, cela n'est pas suffisant puisqu'il faut plus d'usines de traitement dans d'autres zones, il faut protéger la production nationale de lait. De même, les abattoirs modernes doivent être réalisés au niveau des Moughataa et un crédit élevage devrait être accessible pour permettre le développement d'exploitations concurrentielles et rentables.

### **Au niveau des partenaires techniques et financiers**

Les partenaires apportent leur appui technique et financier aux institutions de l'État en charge des activités liées à l'agriculture et à l'élevage à travers la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, par l'accompagnement de la mise en place de programmes et projets visant le développement durable des exploitations agricoles et pastorales.

La présente étude constitue une opportunité de réflexion sur les politiques en vigueur et de proposition de solutions pour plus de prise en compte de la petite agriculture et de l'élevage et de les mettre au centre du développement.

### **Au niveau des personnes ressources**

L'analyse des principaux textes relatifs aux politiques de l'État en matière de développement de l'agriculture et de l'élevage permet de constater que la petite agriculture ou l'agriculture familiale n'y est pas ou y est peu évoquée. Pourtant, en dehors des aménagements hydro agricoles de l'agrobusiness (présents uniquement dans l'irrigué et surtout dans la wilaya du Trarza) et des systèmes agropastoraux transhumants dans l'élevage, tous les autres systèmes de cultures et d'élevage peuvent être considérés comme de l'agriculture familiale.

Les politiques d'appui à l'agriculture misent beaucoup sur l'irrigué pour lutter contre la pauvreté et pour assurer et une sécurité et une souveraineté alimentaires, parfois au détriment au détriment des autres systèmes.

Aussi, est-il nécessaire de procéder à un approfondissement de la réflexion, de faire l'évaluation des politiques en tirant les leçons et surtout de trouver un certain équilibre donnant la possibilité à chaque système de réaliser son maximum. Les subventions et le crédit agricole doivent bénéficier à tous.

Des efforts d'amélioration sont faits, il s'agit de les encourager. Le programme de lutte contre la pauvreté par l'appui des aux filières (PROLPRAF) semble être une réussite. Par conséquent, il y a lieu de le développer.

Les principales contraintes dans le domaine sont la faible capacité des organisations socioprofessionnelles, le faible accès à l'approvisionnement en intrants agricoles pour tous les systèmes de culture et d'élevage, l'insuffisance de l'accès au crédit, en particulier pour les non riziculteurs et le manque de sécurisation foncière.

### Au niveau des ONG internationales

Les ONG, suite à un diagnostic rigoureux, développent des programmes de prise en compte des questions environnementales et du changement climatique, de sécurisation durable de la production agropastorale dans l'objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la concrétisation de la sécurité et de la souveraineté alimentaires. Il s'agit de pouvoir acquérir les possibilités de gestion durable des ressources naturelles, de la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'eau et l'accès aux énergies renouvelable comme le solaire, mais aussi l'instauration d'un cadre de justice et de paix entre voisins. Les outils privilégiés pour cette solution sont principalement: l'atténuation des impacts socio-économiques des catastrophes naturelles, le renforcement des capacités et la mise en place d'aménagements hydro agricoles et le renforcement des capacités des organisations de base et leur placement au centre des décisions des processus de développement local.

En outre, ces ONG favorisent l'existence de conditions de création de structures durables pour la formation, l'équipement et l'intégration de groupes spécifiques comme les jeunes, les artisans et les franges vulnérables. De même, les institutions financières (en particulier la micro finance) devraient être adaptées à la situation des demandeurs afin de les mettre dans les conditions de pouvoir monter des activités génératrices de revenus durables.

ANNEXE 4

## Évolution des superficies cultivées et des productions (1983-2015)

### Évolution des superficies cultivées en ha

Années	Diéri			Total
	Sorgho	Mil	Mais	
1983/1984	15 869	2 037	2 731	20 637
1984/1985	42 286	12 842	1 077	56 205
1985/1986	68 000	12 700		80 700
1986/1987	57 000	19 500		76 500
1987/1988	79 065	28 675	87	107 827
1988/1989	87 060	13 342	846	101 248
1989/1990	70 177	28 033	531	98 741
1990/1991	54 975	11 683	1 709	68 367
1991/1992	71 664	7 873	95	79 632
1992/1993	50 832	6 049		56 881
1993/1994	10 1311	15 794	375	117 480
1994/1995	14 5593	12 621	9 774	167 988
1995/1996	127 963	12 042		140 005
1996/1997	111 054	13 487	7 374	131 915
1997/1998	89 557	8 629		98 186
1998/1999	77 736	10 947		88 683
1999/2000	100 660	17 442	2 606	120 708
2000/2001	124 865	12 362	1 018	138 245
2001/2002	129 574	14 437	294	144 305
2002/2003	58 260	5 175	82	63 517
2003/2004	109 117	15 323	1 770	126 210
2004/2005	105 321	12 563	2364	120 248
2005/2006	109 915	10 596	1 169	121 680
2006/2007	128 122	18 854	755	147 731
2007/2008	116 853	15 824	5 975	138 652
2008/2009	129 103	11 588	446	141 137
2009/2010	140 911	20 186	624	161 721
2010/2011	191 801	11 253	783	203 837
2011/2012	54 376	5 795	333	60 504
2012/2013	197 901	10 425	58	208 384
2013/2014	155 173	14 906	49	170 128
2014/2015	103 024	7 949	516	111 489

## Évolution de la production brute en tonne

Diéri				
Années	Sorgho	Mil	Mais	Total
1983/1984	6 292	713	869	7 874
1984/1985	30 749	6 296	512	37 557
1985/1986	47 000	8 400		55 400
1986/1987	51 900	13 600		65 500
1987/1988	71 158	16 632	39	87 829
1988/1989	48 753	6 671	508	55 932
1989/1990	49 370	13 922	318	63 610
1990/1991	23 618	3 324	513	27 455
1991/1992	26 660	2 129	28	28 817
1992/1993	21 792	1 583		23 375
1993/1994	57 092	4 045	150	61 287
1994/1995	87 473	8 734	5 816	102 023
1995/1996	63 354	7 516		70 870
1996/1997	29 775	2 728	2 212	34 715
1997/1998	21 652	848		22 500
1998/1999	34 151	10 371		44 522
1999/2000	51 242	6 064	1 363	58 669
2000/2001	62 771	3 750	611	67 132
2001/2002	38 601	4 587	82	43 270
2002/2003	14 734	586	33	15 353
2003/2004	60 194	5 902	1 574	67 670
2004/2005	10 659	823	768	12 250
2005/2006	64 376	4 221	800	69 397
2006/2007	54 063	4 955	487	59 505
2007/2008	43 482	1 601	4 276	49 359
2008/2009	61 994	2 318	223	64 535
2009/2010	77 155	8 081	207	85 443
2010/2011	93 791	3 344	606	97 741
2011/2012	7 489	612	146	8 247
2012/2013	98 753	3 232	29	102 013
2013/2014	69 605	3 951	17	73 573
2014-2015	41 418	1824		43 243

## Évolution des superficies en ha

Bas-Fonds				
Sorgho	Mais	Blé/Orge	Riz	Total
5 037	3 563			8 600
13 424	1 406			14 830
11 440	1 100			12 540
21 000	300			21 300
14 370				14 370
47 995	6 483			54 478
43 295	1 901			45 196
14 071				14 071
36 354	2 296			38 650
22 694	1 312			24 006
31 899	749			32 648
39 870				39 870
36 374				36 374
13 729	340			14 069
39 996	2 646			42 642
34 581	699			35 280
47 542	1 729			49 271
25 429	9 582			35 011
18 217	3 787			22 004
12 234	5 073			17 307
19 013	13 773	320		33 106
10 124	4 091	250		14 465
19 491	29 461	273		49 225
33 825	6 345			40 170
26 649	12 886			39 535
32 100	15 880	2 000	20	50 000
31 114	15 371	1 726		48 231
27 784	16 676	467		44 927
24 384	15 226	761		40 371
35 220	20 765	1 718		57 703
22 730	6 046	2 356		31 132
25 760	12 196	1796		39 751

## Évolution de la production brute en tonnes

Bas-Fonds				
Sorgho	Mais	Blé/orge	Riz	Total
2 665	1 709			4 374
13 024	1 007			14 031
10 400	380			10 780
16 800	100			16 900
14 370				14 370
32 422	3 242			35 664
31 176	835			32 011
6 745				6 745
17 195	1 164			18 359
12 217	481			12 698
16 654	380			17 034
28 146				28 146
26 582				26 582
3 981	119			4 100
29 539	3 346			32 885
28 850	649			29 499
31 757	1 081			32 838
16 768	6 208			22 976
7 178	4 772			11 450
6 852	1 936			8 788
8 746	8 086	797		17 629
4 201	1 484	500		6 185
10 012	18 271	574		28 857
16 678	3 352			20 030
14 990	8 866			23 856
19 188	10 737	4 000	40	33 965
11 907	8 102	3 414		23 423
15 905	14 794	1 169		31 870
13 751	9 863	1 346		24 960
19 840	14 483	3 092		37 415
16 471	1 811	4 241		22 523
12 920	9 300	3 232		25 451

## Évolution des superficies cultivées en ha

Décrue Walo			Décrue contrôlée		
Sorgho	Mais	Total	Sorgho	Mais	Total
3 148	3 325	6 473	882	1 068	1 950
8 390	1 312	9 702	2 349	422	2 771
21 200	2 000	23 200			
38 500	200	38 700			
23 900	180	24 080	11 050		11 050
20 634	3 454	24 088	8 350		8 350
21 245	972	22 217	12 000	250	12 250
7 365		7 365	9 957	1 500	11 457
13 186	1 151	14 337	7 700		7 700
10 112	1 500	11 612	4 600	400	5 000
15 079	516	15 595	7 215	3 885	11 100
24 720		24 720	4 000	1 000	5 000
32 443		32 443	7 687		7 687
12 149	3 791	15 940	2 784		2 784
11 502	8 982	20 484	1 769	649	2 418
20 380	4 057	24 437	458		458
26 963	1 494	28 457	1 500		1 500
10 375	660	11 035		1 553	1 553
2 987	659	3 646	8 600	1 339	9 939
1 991	259	2 250	4 914	1 406	6 320
17 595	2 889	20 484	4 700	5 800	10 500
4 000	1 846	5 846	10 000		10 000
5 412	2 829	8 241	5 713	3 860	9 573
2 715	1 074	3 789	3 350	5 600	8 950
33759	1202	34 961	5 720	3 780	9 500
5975	476	6 451	4 400	5 100	9 500
13204	1573	14 777	5 720	3 780	9 500
6127	715	6 842	4 000	5 000	9 000
6395		6 395	3 000	2 000	5 000
10910	7263	18 173	4 500	5 000	9 500
5944	3032	8 976	3 974	4 032	8 006
2117	1848	3 965	3 969	3 838	7 807

## Évolution de la production brute en tonnes

Décrue Walo			Décrue contrôlée		
Sorgho	Mais	Total	Sorgho	Mais	Total
1 842	1 974	3 816	596	1 223	1 819
9 004	1 163	10 167	2 911	720	3 631
15 400	770	16 170			
26 900	100	27 000	5 157	2 578	7 735
16 730	81	16 811	4 000	2 680	6 680
19 581	2 418	21 999	12 390	300	12 690
18 062	321	18 383	7 966	1 050	9 016
5 869		5 869	5 390		5 390
9 181	921	10 102	7 176	1 219	8 395
7 860	2 940	10 800	7 529	3 765	11 294
11 581	355	11 936	3 000	1 000	4 000
19 432		19 432	4 824	109	4 933
35 323		35 323	6 381		6 381
4 271	1 137	5 408	1 949		1 949
15 007	8 084	23 091	809	540	1 349
10 851	7 181	18 032	458		458
8 915	1 196	10 111	1 538		1 538
3 689	528	4 217		2 330	2 330
896	403	1 299	5 820	803	6 623
370	53	423	4 422	1 265	5 687
4 710	2 300	7 010	3 560	5 220	8 780
800	554	1 354	930		9 300
1 982	1 545	3 527	5 078	2 048	7 126
1 172	580	1 752	2 000	4 480	6 480
17 278	957	18 235	3 924	2 867	6 791
1 293	421	1 714	3 120	4080	7 200
623	654	1 277	3 924	2 867	6 791
4 530	510	5 040	2 800	4 000	6 800
1 279		1 279	2 100	1 600	3 700
4 364	4 358	8 722	3 150	4 000	7 150
2 796	1 544	4 341	2 098	2 871	4 969
218	327	545	2 642	2 938	5 580

## Évolution des superficies emblavées en ha (1983-2015)

CULTURE IRRIGUÉE						
Hivernage				CSC*	CSF**	
Sorgho	Mais	Riz	Total	Riz	BLE	Total Général
253	1 180	3 000	4 433			42 093
671	469	3 615	4 755			88 263
5 000		3 255	8 255			124 695
400	1 300	6 600	8 300			144 800
284	353	11 291	11 928			169 255
570	520	12 239	13 329			201 493
162	347	13 653	14 162			192 566
852	338	15 551	16 741			118 001
		14 818	14818			155 137
1 468	377	12 721	14 566			112 065
1 023	547	19 758	21 328			198 151
1 400		15 144	16 544			254 122
1 217		12 201	13 418			229 927
1 139	1 801	17 425	20 365			185 073
1 863	1 188	20 876	23 927			187 657
867	458	25 073	26 398			175 256
1 099	929	20 708	22 736	1 082		223 754
1 121	2 264	16 582	19 967	1 401		207 212
515	79	11 392	11 986	1 600		193 480
335	127	15 698	16 160	3 664		109 218
678	532	14 198	15 408	3 054		208 762
49	62	13 654	13765	4 500		168 824
184	31	15 556	15 771	2 400		206 890
96		12 857	12 777	2 476		215 893
		13 540	13 540	3 847		240 035
		18 347	18 347	4 841		225 435
		8 921	8 921	4 507		243 150
		19 926	19 926	5 776	691	284 532
		20 356	20 356	10 654	1 042	132 626
		22 839	22 839	14 162	1 145	316 599
		24 807	24 807	16 094	801	259 944
		34 791	34 791	22 313	1 704	221 820

### Évolution de la production brute en tonnes (1983-2015)

CULTURE IRRIGUÉE						
Irrigué hivernage				CSC*	CSF**	
Sorgho	Mais	Riz	Total	Riz	BLE	Total Général
192	1 590	15 000	16 782			34 665
940	937	16 264	18 141			83 527
5 000	2 500	15 853	23 353			105 703
700	3 200	33 000	36 900			154 035
460	887	50 951	52 298			177 988
1 140	1 300	50 945	53 385			179 670
159	889	55 067	56 115			179 135
1 727	845	51 796	54 368			99 827
		41 670	41 670			107 343
1 835	1 158	50 719	53 712			111 879
1 023	684	64 925	66 632			160 889
1 400		45 400	46 800			201 334
1 811		52 813	54 624			193 780
1 708	2 378	66 748	70 834			117 006
2 015	1 344	77 646	81 005			160 830
954	518	101 918	103 390			195 901
1 649	1 508	83 323	86 480	3 140		192 776
1 682	3 974	74 496	80 152	1 704		178 511
618	108	53 209	53 935	5 600		122 177
248	88	74 895	75 231	10 377		115 859
698	532	66 783	68 013	12 216		181 318
69	83	49 533	49 685	18 000		96 774
368	62	80 430	80 430	9 600		198 937
144		39 703	39 847	9 904		137 518
		61 450	61 450	20 715		180 406
		85 299	85 299	22 123		214 836
		35 090	35 090	18 479		170 503
		99 733	99 733	34 617	1 244	277 045
		102 187	102 187	56 734	1 542	198 649
		96 837	96 837	87 380	3 000	342 517
		120 292	120 292	82 255	2 443	310 396
		177 123	177 123	116 096	3 821	371 858

ANNEXE 5

## Liste des projets en cours ou en préparation de démarrage

PROGRAMMES ET PROJETS	Coûts (millions) en devise de l'accord de financement		Source Financement /PTF	Coût total (millions UM)
	Total	devise		
<b>Projet sur fonds propres de l'État</b>				
Projet d'aménagement de 12000 ha	28 082,90	UM	RIM	28 082,90
Projet de relance de l'agriculture irriguée à FOUM GLEÏTA (1950 ha)	1 960,00	UM	RIM	1 960,00
Projet d'aménagement des axes hydrauliques (curage de 70 km et faucardage de 150 ha)	4 228,00	UM	RIM	4 228,00
Réhabilitation des infrastructures dans la wilaya du Trarza	508,80	UM	RIM	508,80
Chenal de l'Aftout Sahéli pour permettre l'irrigation de 16 000 ha	9 000,00	UM	RIM	9 000,00
Mise en œuvre de crédit agricole et de financement du secteur rural et extension à toutes les filières de production (maraichage, décruée) (CDD)	5 000,00	UM	CDD	5 000,00
<b>Projet avec l'appui des PTF</b>				
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en eau (PGIRE)	71,00	USD	BM-IDA	22 578,00
Projet de développement des Infrastructures de base en zone rurale aride de Mauritanie, volet Oasis	21,99	USD	FADES	6 992,82
	3,57	USD	RIM	1 135,26
Programme de lutte contre la pauvreté dans l'AFTOUT Sud et le KARAKORO (PASKII) (9000 ha)	34,91	USD	FIDA	11 100,43
	3,50	USD	FEM	1 113,00
	4,89	USD	RIM	1 555,02
Programme de lutte contre la pauvreté rurale par l'appui aux filières (ProlPRAF)	17,48	USD	FIDA	5 559,91
	2,00	USD	Coopération Italienne	636,00
	2,30	USD	RIM	731,40
Projet de renforcement des capacités de la Direction de Politiques de Coopération Suivi-Évaluation (coopération espagnole)	0,40	Euro	AECID	152,00
	0,04	Euro	RIM	15,20
Projet de renforcement des populations les plus vulnérables dans la commune d'Aleg (400 ha de maraichage)	0,70	Euro	AECID	266,00
	0,07	Euro	RIM	26,60
Résilience Monguel y Boghe	1,00	Euro	AECID ONG CARITAS	378,21

PROGRAMMES ET PROJETS	Coûts (millions) en devise de l'accord de financement		Source Financement /PTF	Coût total (millions UM)
	Total	devise		
Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles vulnérables du Gorgol	2,18	Euro	AECID ONG ACF	827,26
Desarrollo rural integral norte Gorgol	2,50	Euro	AECID ONG CARITAS	950,00
Résilience à travers la dynamisation et diversification agro écologique des cultures à Gorgol	0,23	Euro	AECID ONG CERAI	85,80
SA et moyens de vie Brakna, Gorgol et Trarza*	2,50	Euro	AECID ONG OXFAM	950,00
Logisticommerce	0,23	Euro	AECID ONG CIVIS MUNDI	87,40
Resiliencia horticola Trarza	0,20	Euro	AECID ONG CERAI	76,00
Mise en œuvre recommandations atelier national sur le foncier	0,08	Euro	AECID ONG FONADH	28,70
Appui au programme de promotion de la production de la culture du blé en Mauritanie	0,14	USD	FAO	43,88
Projet de résilience de l'UE au niveau de 3 régions, FAO (Assaba et Guidimaka), PAM, UNICEF (quote-part FAO)	1,54	Euro	UE	584,06
Projet de Développement d'une Résilience face à la Récurrence de l'Insécurité Alimentaire en Mauritanie (PDRIANSM)	17,05	USD	BID	5 421,90
	4,68	USD	RIM	1 488,24
Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS)	16,67	USD	BAD-FAD	5 301,06
	2,94	USD	RIM	934,92
WAAPP: programme sous régional de l'amélioration de la productivité agricole	30,24	USD	BM	9 615,00
Aménagement cuvette orientale R'KIZ et zone de transition (3500 ha)	34,00	USD	FSD	10 812,00
Renforcement des Capacités pour Faire Face à l'Insécurité Alimentaire (Prêt)	4,81	USD	BID	1 529,58
	5,84	USD	BID- ISTISNAA	1 857,66
	6,87	USD	BID	2 184,66
<b>TOTAL PROJETS EN COURS ET EN DÉMARRAGE 2015 (Etat+PTF) PROJETS EN PRÉPARATION</b>				<b>143 797,67</b>
Projet d'Aménagement Hydro agricole du Brakna Ouest (PAHABO) II	20,00	USD	BAD	6 360,00
Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale (RIMRAP)	62,00	Euro	UE / AECID / GIZ	23 560,00
Projet de développement des périmètres villageois irrigués dans la wilaya du Gorgol	5,00	Euro	AFD	1 900,00

Source: DPSSEC/MA

## ANNEXE 6

# Plateforme de connaissances en ligne sur l'agriculture familiale

## Note de synthèse

### Antécédents et contexte

Consciente que l'agriculture familiale et les petites exploitations peuvent contribuer notablement à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international, à commencer par les Objectifs du Millénaire, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2014 Année internationale de l'agriculture familiale et chargé la FAO de faciliter sa mise en œuvre, en collaboration avec les gouvernements, le PNUD, le FIDA, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et d'autres organisations du système des Nations Unies et organisations non gouvernementales compétentes.

L'Année internationale a pour objectif de replacer les exploitations familiales au cœur des politiques agricoles, environnementales et sociales nationales: pour ce faire, il faut recenser les disparités existantes et promouvoir l'évolution vers un développement plus équitable et équilibré.

Depuis le lancement de l'Année internationale, la FAO, divers partenaires et autres tierces parties ont indiqué qu'il ne faudrait pas se limiter aux seules manifestations prévues en 2014, mais prendre un ensemble de mesures concrètes, propres à régler les problèmes associés à l'agriculture familiale qui auraient été répertoriés tout au long de l'année. En outre, les acteurs du secteur sont désormais de plus en plus nombreux à considérer que l'élaboration de politiques appropriées passe par les échanges d'informations et une assistance fondée sur des éléments factuels.

En réponse aux préoccupations suscitées par la pénurie de connaissances et d'information en la matière, la FAO va donc constituer une «Plateforme de connaissances en ligne sur l'agriculture familiale».

### Raison d'être

Les entités internationales, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations multilatérales, ou encore de groupements de recherche et d'ONG, ont estimé essentiel que les données intéressantes sur l'agriculture soient en accès libre pour qu'il soit possible de relever les multiples défis auxquels le monde va être confronté dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

Du fait que les connaissances relatives à l'agriculture familiale sont dispersées et qu'elles ne sont pas organisées de façon cohérente, il est nécessaire de les regrouper et de les systématiser pour mieux communiquer informations et données factuelles aux responsables politiques et aux experts du développement, mais aussi aux acteurs de terrain, aux communautés locales, etc.

La Plateforme en question regroupera des informations de qualité numérisées en provenance de toutes les régions du monde – lois et réglementations nationales, politiques publiques, pratiques de référence, données et statistiques pertinentes, résultats de recherches, articles et publications.

### Objectifs

La Plateforme sera gérée par la FAO avec le concours de tierces parties intéressées. Elle bénéficiera de la collaboration des partenaires actuels de l'Organisation, auxquels s'ajouteront progressivement d'autres entités internationales comme des ONG, des organisations d'agriculteurs, des organismes spécialisés dans le développement et des instituts de recherche.

On tirera profit des initiatives en cours d'exécution, tant il est nécessaire de recueillir des connaissances et des informations pertinentes et actualisées sur l'agriculture familiale aux niveaux mondial, régional et national.

Le projet de Plateforme vise à servir les objectifs suivants:

- Faciliter un accès libre et immédiat à des données pertinentes sur l'agriculture familiale; améliorer les filières d'échange d'informations entre responsables politiques, organisations d'agriculteurs, chercheurs, etc.;
- Faciliter les échanges réciproques de documentation relative aux cadres juridiques, aux politiques et aux programmes pertinents, ainsi que la coopération internationale et les investissements à l'appui des exploitations familiales;
- Présenter des analyses déterminantes sur l'agriculture familiale.

### Structure

La Plateforme sera une version enrichie du site Web existant consacré à l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014). Elle sera conçue et développée comme une base de données numérique, exhaustive, régulièrement actualisée et en accès libre.

L'objectif est de constituer le plus grand recueil existant de documents numériques de premier plan sur les législations et réglementations nationales, les politiques publiques, les pratiques de référence, les données et statistiques pertinentes, les résultats de recherche, ainsi que les publications et articles consacrés à l'agriculture familiale.

La Plateforme sera pensée comme un site Web convivial, dont le public comprendra le fonctionnement au premier coup d'œil, ce qui lui permettra de localiser sans peine l'information dont il a besoin.

Le moteur de recherche inclus dans l'interface, lui-même une composante clé du site Web, permettra de déterminer avec précision des critères de recherche et de filtrer les contenus par type, titre/nom, thème, activité, pays, auteur ou en fonction de toute autre catégorie pertinente.

Les dossiers seront présentés soit dans leur langue d'origine, soit dans la langue utilisée pour la communication dans le pays d'origine. Un Comité consultatif, composé de techniciens d'organisations partenaires, garantira la qualité et l'exactitude des contenus téléchargés et centralisés sur le site Web.

La Plateforme inclura également des sous-sections dédiées aux pays membres, où ceux-ci pourront afficher leurs propres informations, jouant ainsi un rôle actif dans l'actualisation du site.

**Mohamed Abdellahi Ould Mohamed Maouloud**  
*Conseiller Technique du Ministre de l'Agriculture*

## **Demandes des organisations agricoles familiales dans le cadre de l'année internationale de l'agriculture familiale AIAF-2014**

Après la déclaration par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 22 Décembre 2011 de l'AIAF-2014, et la création de plus de 50 comités nationaux, des représentants d'organisations d'agriculteurs familiaux des cinq continents - Afrique, Amérique, Asie, Europe et Océanie - se sont réunis à Abu Dhabi, les 21 et 22 janvier 2014, dans l'intention d'actualiser et d'approuver les principales revendications allant faire l'objet de négociations avec les gouvernements et les institutions internationales au cours de cette année AIAF-2014.

En effet, l'agriculture familiale doit devenir la clé d'un développement rural durable et permanent, conçu comme faisant partie intégrante du développement global et harmonisé de chaque nation et de chaque peuple, développement qui sache tenir compte de la conservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Toutefois, pour atteindre ce but, l'agriculture familiale requiert un soutien public réel, actuellement inexistant dans la plupart des pays. Un soutien garantissant l'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles, ainsi que leur contrôle, un accès aux marchés proches, au crédit, à l'investissement et à la formation ainsi qu'à une réponse équitable aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes en milieu rural.

Face aux essais agressifs de quelques multinationales qui tentent de contrôler et de diriger la production mondiale d'aliments, l'enjeu est ni plus ni moins que le droit des peuples à produire une bonne part de leurs nourritures, en garantissant ainsi leur Sécurité Alimentaire, facteur devant les mener à la Souveraineté Alimentaire, question d'importance vitale.

C'est sur la base de ces convictions que les organisations d'agriculteurs, femmes et hommes, véritables protagonistes de l'AIAF 2014, prendront la tête du processus « Société Civile » au niveau national, continental et international, afin de faire de cette déclaration une grande opportunité pour avancer dans la conquête des droits individuels et collectifs des agriculteurs familiaux.

L'AIAF 2014 doit constituer un jalon significatif dans l'amélioration de la qualité de vie de centaines de millions d'agriculteurs familiaux, pêcheurs artisanaux, bergers, communautés indigènes, etc. Ces communautés qui sont généralement abandonnées ou marginalisées, mais qui en plus de produire des aliments pour l'Humanité, savent prendre soin de

l'environnement. La voie la plus efficace pour vaincre la faim et la malnutrition c'est de produire les aliments près des consommateurs, attributs de la seule agriculture familiale, et pas des grands investisseurs itinérants.

Les organisations agricoles familiales réunies à Abu Dhabi recommandent vivement la mise en place de politiques spécifiques favorables à l'Agriculture Familiale, avec des normes adaptées plus flexibles permettant aux exploitants d'appliquer des méthodes traditionnelles et à petite échelle.

## Nos revendications

**1ère revendication.** Toute nation doit disposer du droit à développer sa propre production alimentaire, production qui contribuera à obtenir la Sécurité Alimentaire, en route vers la Souveraineté Alimentaire, et cela dans un contexte de changement climatique, qui représente une grave menace pour l'agriculture familiale.

L'organisation Mondiale du Commerce-OMC promeut le libre commerce généralisé des produits agricoles. Dans le contexte actuel de grandes inégalités en termes de niveau de développement et de productivité, ne font que perpétuer la division actuelle du monde en pays exportateurs et pays importateurs d'aliments.

Les organisations agricoles familiales présentes à Abu Dhabi, à l'unanimité, sont d'accord pour faire les recommandations suivantes:

- Soutenir le renforcement des connaissances, y compris les savoir-faire locaux, en faveur des producteurs familiaux et de leurs organisations. Plus particulièrement dans le cadre des chaînes de valeurs, en limitant le rôle des intermédiaires. À cet effet, les agriculteurs familiaux doivent être encouragés à s'organiser en coopératives à fin d'améliorer leur capacité de négociation, leur efficacité et leur rentabilité. L'accès équitable aux ressources financières, à la technologie appropriée, à la première transformation des produits, et aux infrastructures de base, est aussi nécessaire.
- Au niveau des semences, les choix et les méthodes de production des agriculteurs familiaux doivent être préservés dans tous les pays, et pas une seule méthode de production ne doit leur être imposée. Dans tous les cas, les politiques liées aux semences doivent tenir compte des traditions culturelles, sans imposition.
- Tous les gouvernements doivent s'engager à protéger et à préserver les semences traditionnelles et à faciliter leur partage. Le rôle des organisations de l'Agriculture Familiale est clé dans ce contexte, aussi bien pour garantir l'approbation des législations et des politiques appropriées liées aux semences que pour travailler avec la recherche et les autorités afin de mettre en place des banques de semences au niveau local. Ces banques de semences assureront la multiplication et la sélection de semences locales ainsi que leur distribution parmi les producteurs.
- Au niveau de la production, la planification et la diversification doivent être encouragées, toujours en collaboration avec les organisations paysannes. Ajouter de la valeur à la production locale et réduire la perte de nourriture doivent être des buts prioritaires.

En ce qui concerne la commercialisation, un accès équitable des produits des agriculteurs familiaux au marché doit être garanti, donnant la priorité au marché local par rapport au marché national. L'Agriculture doit être exclue des négociations de l'OMC et des accords bilatéraux de libre commerce. Une négociation spécifique pour les produits agricoles devrait s'établir sous les auspices de la FAO. Dans ce même contexte, et à fin de garantir un commerce équitable, toutes les modalités de dumping doivent être interdites, le principe de priorité nationale ou communautaire doit être établi en utilisant les droits de douane. En ce qui concerne les stocks alimentaires et les achats publics, nous demandons d'urgence la constitution d'un système de gestion de l'approvisionnement et de régulation, ainsi que l'établissement au niveau international des statistiques transparentes permettant un contrôle approprié.

**2e revendication.** Il est urgent que les gouvernements accordent la priorité à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêcheries et aux forêts, qu'ils ont eux-mêmes approuvés dans le cadre du Comité de Sécurité Alimentaire-CSA.

L'application de ces Directives doit garantir un accès équitable à la terre, aux pêcheries et aux forêts des familles d'agriculteurs, des communautés indigènes, des pêcheurs artisanaux, etc. De même, les Directives devraient établir aussi des critères clairs et équitables en matière d'accès à l'eau. Les Directives sont appelées à s'ériger en normes réelles et efficaces. La Société Civile doit assurer le suivi et l'évaluation de leur application.

L'accès équitable à la terre est essentiel au bien-être des foyers ruraux, à la stimulation de la croissance économique des activités agricoles et d'élevage, à la réduction de la pauvreté en zone rurale à l'obtention et à la garantie de la Souveraineté Alimentaire des nations. En tant que tel, cela doit constituer une priorité pour les gouvernements.

Il faut en finir avec l'injustice et la répartition inégale de la terre.

Pour cela:

- Les gouvernements doivent établir, avec transparence, les mécanismes pour la prévention effective de l'actuel accaparement des terres.
- Il faut respecter le mode de vie des peuples indigènes (traditions, culture, usage de la terre), ainsi que leur droit à la terre, et protéger efficacement les propriétés communales ou territoriales contre les menaces telles que l'incursion d'investisseurs étrangers.
- Il faut créer des politiques et des programmes spécifiques visant à garantir l'accès équitable à la terre et aux autres ressources naturelles des collectifs et des communautés vulnérables, des ouvriers agricoles et des agriculteurs familiaux sans terre.
- Les terres agricoles doivent être protégées face à une urbanisation et industrialisation excessives. D'autre part, le droit de propriété doit comprendre le partage du titulariat entre les époux et la protection du droit d'héritage des mineurs. Pour cela il faut établir les registres correspondants aux terres privés et publiques, accessibles avec transparence à la Société Civile.

- Dans le cas spécifique des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs, hommes et femmes, l'accès équitable à la terre est actuellement pratiquement nul, à cause de la rareté des terres disponibles, de leur prix ou de l'inexistence de politiques de régulation adaptées. Pour garantir un tel accès équitable, il convient de mettre en place un cadre législatif dans chaque pays capable de réguler l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes agriculteurs.
- Des règles au niveau national et international, pour la gestion de l'eau doivent être établies dans les pays et dans les régions, processus qui doit également garantir la participation des organisations agricoles familiales.

**3e revendication.** Afin de promouvoir l'agriculture familiale, les nations dont la majorité de la population se consacre à l'agriculture doivent appliquer une assignation transparente et appropriée des ressources au budget agricole national et proposer des aides au développement et des investissements publics basés sur la participation active des organisations agricoles familiales et des organisations de la Société Civile.

Ces ressources budgétaires doivent viser: à l'exécution de réformes agraires, de la promotion de modèles agricoles durables, de l'application de mesures d'adaptation et de limitation de l'impact du changement climatique, des prêts à faible intérêt, un meilleur accès au marché et l'amélioration des capacités des familles agricultrices et, essentiellement, des femmes et des jeunes.

Il faut implanter des mécanismes de participation pour le suivi et l'évaluation budgétaire afin de garantir une plus grande transparence de gestion des organismes publics, l'efficacité des aides et des prestations de services.

Les donateurs bilatéraux et multilatéraux doivent davantage soutenir les familles d'agriculteurs des pays en développement.

À cet égard, les décisions prises lors de la 40e réunion du Comité de la Sécurité Alimentaire, Octobre 2013 concernant les investissements dans l'agriculture à petite échelle afin de garantir la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, nous semblent tout à fait positives. Nous invitons les gouvernements à exécuter lesdites décisions et en parallèle, à poursuivre l'amélioration du cadre initial, en conformité avec les objectifs et les résultats de l'AIAF 2014.

**4e revendication.** Garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes qui se consacrent à l'Agriculture Familiale. Il est fréquent que les femmes qui vivent et travaillent en zone rurale soient victimes de discriminations en ce qui concerne l'accès équitable aux ressources de production telles que la terre, l'eau, les crédits et les services de formation.

Outre une activité professionnelle impliquant l'ensemble de la famille, l'Agriculture Familiale constitue un mode de vie et une culture. Les femmes, les hommes et les jeunes jouent un rôle extrêmement important dans le développement de l'économie locale, de la production alimentaire et des marchés locaux.

La plupart des conflits qui surgissent dans le cadre de l'agriculture familiale sont dus aux inégalités frappant les femmes.

Les femmes constituent l'épine dorsale de la production agricole, de la chaîne d'approvisionnement, de l'accès au marché, etc., mais leur degré d'implication varie d'un pays à l'autre. Nous sommes tous d'accord pour affirmer que les femmes représentent un chaînon essentiel du succès de l'agriculture familiale. Or, la discrimination salariale entre hommes et femme est énorme et doit disparaître.

En effet, ce sont souvent les femmes qui assument la quasi-totalité du travail de production alimentaire, mais ni leurs familles ni les organisations, ni les gouvernements de niveau local, régional, national ou international ne les reconnaissent comme agricultrices. À cet égard, nous recommandons la mise en place d'une campagne promue par l'Organisation Internationale du Travail-OIT visant à reconnaître l'agriculture comme une profession à part entière et à étendre le droit du travail à toutes les exploitations agricoles familiales, et surtout aux femmes qui assurent la majeure partie des travaux agricoles dans les pays en développement.

Les femmes agricultrices et leurs familles continueront à combattre une telle situation, à moins que l'on permette aux familles de posséder la terre, et aux femmes d'être propriétaires ou copropriétaires et à moins que l'on mette hommes et femmes sur pied d'égalité en matière de droits et de responsabilités, de bénéfices partagés et d'outils de gestion des risques.

De nombreux pays possèdent d'ores et déjà une législation garantissant la protection des familles et des femmes agricultrices. Toutefois, des facteurs culturels s'opposent fréquemment à l'exécution de telles lois visant la disparition des inégalités. En conclusion, les femmes et les exploitations agricoles familiales constituent le cœur de l'agriculture dans le monde mais les agricultrices réclament désespérément la capacité de pouvoir s'organiser au niveau local, national et international. En outre, les femmes doivent avoir accès à une meilleure éducation et aux connaissances concernant les bonnes pratiques agricoles, pour en finir avec les inégalités de genre. Elles doivent être reconnues en tant qu'agricultrices professionnelles.

**5e revendication.** Il faut adopter des politiques promouvant l'incorporation des jeunes au secteur agricole, sachant que la seule façon de rétablir l'attrait de cette profession à leurs yeux consiste à accorder un soutien public authentique à l'Agriculture Familiale.

En l'absence d'un soutien éducatif, de formation et de politiques suffisantes pour les motiver à rester à la campagne, la jeunesse rurale préfère partir car elle est incapable de concrétiser son souhait de vivre, de créer et de produire à la campagne.

Les jeunes, filles et garçons, devraient participer à la conception et à la mise en place de politiques publiques liées à l'agriculture familiale; il faut leur ouvrir la voie et les motiver pour qu'ils occupent des places de leadership au sein des organisations agricoles familiales. Il faut promouvoir un changement de mentalité et de perception afin de privilégier l'agriculture en tant qu'option professionnelle viable et significative. Il faut intégrer l'agriculture à la filière éducative, en lui accordant la place qui lui revient en tant qu'activité importante et intéressante.

Il est urgent, dans tous les pays, d'analyser et de résoudre les conflits sociaux liés à l'héritage et à l'avenir de l'agriculture familiale. Actuellement, le milieu rural n'est pas suffisamment attrayant pour retenir les jeunes. Par conséquent, il est nécessaire d'investir pour améliorer

la qualité de vie en milieu rural. Il faut créer des associations et des réseaux de jeunesse proposant des programmes d'aide, de développement et d'échanges pour inciter des jeunes du milieu urbain à s'impliquer dans le secteur de l'agriculture familiale.

Il faut garantir un accès équitable aux crédits et aux ressources naturelles (terre, eau, pêcheries et forêts) afin que les jeunes acceptent de reprendre les exploitations agricoles familiales ou en établissent de nouvelles, dans le but de garantir la relève entre générations et la survie de l'agriculture. Cela comprend les stimulations fiscales, une formation commerciale et d'entrepreneurs, ainsi qu'un accès équitable aux nouvelles technologies.

## Nos engagements

Nous, organisations agricoles nationales, continentales et internationales, au cours de l'année AIAF 2014, mettrons à profit toutes les opportunités pour engager le dialogue avec nos gouvernements respectifs, afin de promouvoir les revendications contenues dans le présent document.

En interne, nos organisations renforceront les instruments de gouvernance susceptibles de garantir la légitimité, la représentativité, la démocratie et l'inclusion des femmes, des jeunes et des collectifs défavorisés. Nous renforcerons notre capacité à agir sur une base professionnelle et à former nos membres en matière économique, sociale et politique. Nous nous engageons à soutenir les efforts des femmes appartenant à nos organisations afin d'améliorer leur position, en créant des espaces spécifiques pour leur action et leur participation collective, et à les aider à renforcer leurs capacités afin de revendiquer leurs droits à la terre, aux ressources financières techniques, etc.

Nous nous engageons solidairement à promouvoir fermement les revendications ici exposées et à leur accorder la priorité et tous les efforts nécessaires, au cours de l'année AIAF 2014 et au-delà.

*Abu Dhabi, 22 Janvier 2014*

LISTE DES SIGNATAIRES	
<b>AFRICA</b>	
<i>Sr. Samba Niang</i>	Membre du Conseil d'Administration. Fédération des Agriculteurs et Éleveurs de Mauritanie. Mauritanie
<i>Sra. Fatma Ben Rejeb</i>	Secrétaire Exécutive. L'Union Maghrébine des Agriculteurs 'UMAGRI. Túnéz
<i>Sr. Ibrahima Coulibaly</i>	Président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes 'CNOP. Ambassadeur de la FAO para el AIAF'2014. Mali
<i>Sr. Nouradine Zakaria Toure</i>	Président Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du Niger. Mali
<i>Sr. Hakim Baliraine</i>	Executive Secretary. The Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers Forum (ESAFF). Uganda
<b>AMERICA</b>	
<i>Sr. Alberto Broch</i>	Presidente. Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura' CONTAG. Brasil
<i>Sr. Eugenio Rigoberto Turra</i>	Responsable de Relaciones Internacionales. Movimiento Unitario Campesino y Etnias de Chile'MUCECH. Chile
<i>Sr. Gustavo Toruño</i>	Vicepresidente. Unión Nacional de Agricultores y Ganaderos de Nicaragua 'UNAG. Nicaragua
<i>Sr. Chandler Goule</i>	Vice'President, Government Relations. National Farmers Union'NFU. United States of America'USA
<b>ASIA</b>	
<i>Ms. Neetaben Shamik Trivedi</i>	Self Employed Women Association'SEWA Senior Coordinator. India
<i>Sra. Zeinab Ahmad Al'Momany</i>	President. Specific Union for Farmer Women. Jordan.
<i>Sr. Raul Socrates Banzuela</i>	National Coordinator. National Confederation of Family Farmers and Fishers Organisations' PAKISAMA'AFA. Philippines

## ANNEXE 8

# Manifeste de Brasilia

15 Novembre 2014

### Introduction

Nous, organisations de femmes et d'hommes agriculteurs, artisans pêcheurs, éleveurs, et les communautés indigènes, nous sommes réunies à Brasilia le 14 et 15 Novembre 2014 afin d'évaluer les résultats et la réalisation des objectifs de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale-AIAF-2014 et fixer nos thèmes de travail prioritaires à compter de l'année 2015.

Après 2 jours d'échanges entre nous et des ONG travaillant dans le milieu rural, des représentants de la recherche agricole, et des organisations de coopération au développement, etc. nous avons réalisé un bilan des résultats de l'AIAF-2014, qui fait l'objet d'un document à part, et avons approuvé le Manifeste suivant, reprenant nos demandes et nos priorités pour les prochaines années.

Nous invitons cordialement les autres organisations paysannes, rurales, etc. qui se sentent identifier avec les six demandes, à signer aussi le Manifeste.

### Demande 1

Toute nation doit disposer du droit à développer sa propre production alimentaire locale issue des femmes et des hommes, acteurs de l'Agriculture Familiale<sup>1</sup>. Cette dynamique vers la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires doit s'appuyer sur des modèles agricoles durables, résilients au changement climatique, tels que l'agro-écologie, dans la perspective d'une économie solidaire.

Le comportement des organismes internationaux ou régionaux de régulation commerciale et financière - l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale (BM), entre autres -, les accords commerciaux bilatéraux et 1 Le concept d'Agriculture Familiale se réfère toujours à des femmes et des hommes paysans, pêcheurs artisanaux, bergers ou appartenant à des communautés indigènes.

Les principaux organismes responsables de la mise en œuvre de la demande n° 1 sont:

- Les gouvernements nationaux, qui doivent mettre en place des politiques publiques fondées sur l'agriculture familiale et qui assurent le droit fondamental à une alimentation suffisante, luttant ainsi contre la faim et la malnutrition. Ces politiques publiques doivent être définies et mises en place à l'aide de structures interministérielles nationales qui prennent en compte la participation effective de la Société Civile.

- Les espaces régionaux d'intégration (ASEAN, UA, UE, CELAC, MERCOSUR, CPLP, entre autres), ainsi que les instances spécialisées de l'ONU (FAO, FIDA, PAM) qui doivent renforcer leurs propositions en faveur de l'Agriculture Familiale en concertation avec la Société Civile, à travers des mécanismes adéquats.
- D'autres organismes internationaux, BM, OMC, etc., qui doivent encourager des politiques économiques et financières qui respectent et promeuvent les droits fondamentaux des femmes et des hommes agriculteurs familiaux.

## Demande 2

Les gouvernements doivent réaliser rapidement et prioritairement l'application des Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêcheries et aux forêts, qu'ils ont approuvées dans le cadre du Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA).

Bien souvent, ces Directives Volontaires n'ont pas été appliquées au niveau national et n'ont donc pas pu servir à protéger les agriculteurs de problèmes comme l'accaparement des terres à grande échelle par des investisseurs nationaux et étrangers, au détriment de ceux qui la travaillent.

Les droits inaliénables des agriculteurs et la souveraineté politique de nos pays sont menacés par le contrôle croissant des entreprises multinationales sur nos ressources productives.

Pendant que nous demandons aux gouvernements et aux institutions internationales l'exécution urgente de cette demande, nous renforcerons notre travail de plaidoyer ainsi que le dialogue politique, en particulier avec les gouvernements concernés et les bureaux nationaux de la FAO, pour qu'ils prennent en considération et promeuvent les éléments suivants:

1. La nécessité de créer des mécanismes d'implémentation à caractère obligatoire au niveau national pour traduire les Directives Volontaires en lois, stratégies, politiques, plans d'action et une enveloppe budgétaire destinée à leur mise en place. Il est également indispensable de suivre les progrès de cette mise en œuvre dans les pays, de préférence à travers leurs Comités Nationaux respectifs.
2. L'identification des moyens effectifs de dissémination des Directives dans les langues locales.
3. La conception de programmes nationaux et de stratégies de coopération internationale qui prennent en considération ces Directives.

## Demande 3

Afin de promouvoir l'Agriculture Familiale au niveau mondial, nous demandons au Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) de concevoir et d'approuver des Directives Volontaires de l'Agriculture Familiale le plus rapidement possible.

Ces Directives Volontaires créeront un cadre normatif qui renforcera les exigences fondamentales nécessaires au développement de l'Agriculture Familiale, incitant les pays à mettre en place des politiques publiques qui favorisent sa consolidation en tant que modèle agricole durable.

## Demande 4

Afin de promouvoir l'Agriculture Familiale, tous les pays, en particulier les nations dont la majorité de la population se consacre à l'agriculture, doivent approuver un budget adapté destiné au développement de l'agriculture familiale. Les organisations agricoles doivent être consultées pendant les discussions sur le budget afin de garantir son efficacité et sa pertinence, assurant ainsi la transparence et la responsabilisation des institutions concernées.

Compte tenu de l'importance de l'aide au développement consacrée aux investissements publics agricoles, il est primordial que les donateurs internationaux renforcent la part de l'aide destinée à l'agriculture familiale.

La communauté internationale doit également promouvoir et garantir une cohérence globale entre les efforts budgétaires en faveur de l'agriculture familiale et les investissements privés qui pourraient nuire au droit à l'alimentation.

Pendant que nous demandons aux gouvernements et aux institutions internationales l'exécution urgente de cette demande, nous considérons qu'il est important de renforcer notre travail de plaidoyer politique ainsi que le dialogue avec les agences spécialisées de l'ONU (FAO, FIDA, PAM, etc.) et les autres acteurs sociaux.

Il sera nécessaire d'assurer l'existence de politiques publiques qui facilitent aux femmes et aux hommes agriculteurs l'accès aux financements, grâce à des instruments tels que les banques agricoles nationales et les institutions de microcrédits, qui devront bénéficier de la garantie des états.

## Demande 5

Garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes qui se consacrent à l'Agriculture Familiale grâce à l'autonomisation des femmes et à des politiques publiques spécifiques.

Il est fréquent que les femmes qui vivent et travaillent en zone rurale soient victimes de discrimination dans leur entourage, ainsi qu'au sein de leur famille et dans les structures mêmes des organisations de la Société Civile. Ceci se manifeste en particulier lorsqu'il s'agit de l'accès équitable aux ressources productives telles que la terre, l'eau, le crédit et les services de vulgarisation et de formation.

Nous soulignons l'urgence de favoriser l'égalité des droits, à l'aide de politiques positives et de mesures vérifiables, qui seront la meilleure manière de rendre visible et de reconnaître la grande contribution des femmes agricultrices à la production alimentaire et à la lutte contre la faim et la malnutrition.

Pendant que nous attendons des gouvernements et des institutions internationales l'exécution urgente de cette demande, nous considérons qu'il est important de renforcer notre travail de plaidoyer ainsi que le dialogue politique avec les organisations de la Société Civile, les organisations paysannes et locales, les syndicats et les instances politiques (gouvernements,

ministères, parlements, congrès), les organisations internationales et régionales (FAO, FIDA, PAM, CEDAW, etc.), les universités et les écoles, afin de promouvoir un changement de leur fonctionnement. Pour ceci, il sera nécessaire:

- D'approfondir et d'élargir le concept même d'égalité des sexes.
- De créer des espaces institutionnels destinés aux femmes.
- D'ajuster les programmes de formation par rapport aux demandes des agricultrices et agriculteurs familiaux.
- De créer des politiques publiques positives disposant de budgets spécifiques.
- D'éduquer/former les différents acteurs sur l'égalité des sexes au sein des organisations existantes.
- De renforcer l'autonomisation des femmes.
- De promouvoir une représentation égale entre les hommes et les femmes à l'aide, par exemple, de quotas.
- D'améliorer l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les femmes afin de renforcer leur rôle dans la société.

## Demande 6

Nous demandons l'adoption de politiques publiques différenciées promouvant l'incorporation, l'intégration, la reconnaissance sociale, juridique et économique des jeunes dans le secteur agricole, comme indiqué dans le Manifeste de Bordeaux, le 4 septembre 2014, signé par les représentants de 36 organisations de jeunes agriculteurs des cinq continents. Ainsi, les jeunes sont reconnus comme des acteurs incontournables du développement territorial.

La seule manière de garantir que l'agriculture familiale reste attractive à leurs yeux passe par un renforcement de l'appui public, en partenariat stratégique avec d'autres secteurs de la société.

Nous avons décidé de considérer que la prise en compte de la jeunesse agricole et rurale représente une urgence et une priorité. Il faut promouvoir l'enracinement des jeunes, la réduction de l'exode rurale et la participation des jeunes au sein des organisations d'agriculteurs. Il est nécessaire d'encourager les organisations sociales de jeunes, qui développent des entreprises locales et solidaires s'articulant avec les dynamiques des filières agricoles.

Pendant que nous demandons instamment aux gouvernements et aux institutions internationales l'exécution urgente de cette demande, nous considérons qu'il est important de renforcer notre travail de plaidoyer et de dialogue politique avec la société civile, avec la FAO, le FIDA, l'OIT, les gouvernements nationaux et les organisations d'intégration régionale, afin de promouvoir un changement des approches et des stratégies institutionnelles, en les

recentrant sur la jeunesse agricole. Pour ceci, il sera nécessaire de promouvoir des changements et des actions concrètes telles que:

1. Susciter l'intégration et la participation active des jeunes au sein des organisations paysannes.
2. Collaborer en tant que Comité Consultatif Mondial (CCM) à la création d'un réseau mondial des jeunes de l'Agriculture Familiale.
3. Influencer sur les moyens de communication afin qu'ils fassent passer des messages positifs sur l'Agriculture.
4. Doter les zones rurales de services sociaux.
5. Faciliter l'accès des jeunes aux facteurs de production: la terre, l'eau, les technologies, l'équipement, le crédit, les marchés...
6. Offrir aux enfants des zones rurales une éducation dès l'école primaire, dotée de programmes adaptés aux nécessités des jeunes et de l'emploi rural.

### Éléments d'organisation:

Afin d'être le plus efficace possible lors de l'application des 6 demandes mentionnées ci-dessus, nous avons pris les décisions suivantes:

1. Promouvoir l'institutionnalisation des Comités Nationaux d'Agriculture Familiale, à travers une forme juridique ou organisationnelle choisie par chaque comité. Encourager parallèlement leur création dans les pays qui n'en sont pas encore dotés, en considérant que ceux-ci ont contribué à améliorer les politiques publiques de différents pays. Les Comités Nationaux pourront favoriser la création de sous-comités nationaux.

Ainsi, nous, les organisations de l'agriculture familiale, avons décidé de continuer à participer à ces Comités Nationaux et à les promouvoir. Cet effort suppose la participation des organisations d'agriculteurs et de tous les secteurs de la société civile, ainsi que des gouvernements et des représentations nationales des organismes internationaux.

Nous considérons qu'il est important de structurer de manière durable les Comités Nationaux à un niveau régional et continental.

2. Nous souhaitons continuer à travailler ensemble au sein d'une coordination globale, comme nous l'avons fait lors de l'AIAF-2014. Le Comité Consultatif Mondial (CCM) doit continuer à être une référence dans le mouvement mondial pour l'agriculture familiale, tout en actualisant son cadre d'action, sa structure, ses actions et ses projets, en suivant les critères suivants:
  - a. Augmenter et garantir la représentation des Comités Nationaux au Comité consultatif mondial, à l'aide d'une représentation régionale de chacun des 5 continents.
  - b. Garantir le leadership des organisations d'agricultrices et agriculteurs familiaux au CCM et dans les Comités Nationaux, renforcées par la présence d'une grande diversité de secteurs, et respectant l'égalité des sexes et de la participation des jeunes.

- c. Continuer et consolider les processus de dialogue effectif avec les gouvernements, les organismes internationaux, les centres de recherche, les organisations régionales d'intégration, entre autres.
  - d. Nous avons comme priorité de poursuivre la relation actuelle et efficace que nous entretenons avec les FAO et la FIDA, en tenant compte de leur participation importante dans ce secteur de l'Agriculture Familiale ces dernières années. Nous demandons à ces deux agences d'assumer un rôle déterminant pour initier un processus pour la conception et l'approbation par le CSA des Directives Volontaires de l'Agriculture Familiale.
  - e. Ouvrir la possibilité d'organiser au sein du CCM des groupes de travail afin de mettre en place des campagnes mondiales spécifiques liées aux décisions prises lors de la réunion de Brasilia.
  - f. Le Forum Rural Mondial (FRM) poursuivra son rôle de Secrétaire Exécutif du CCM.
  - g. Renforcer et promouvoir le lien avec le Comité international d'Organisation du Forum Mondial sur l'Accès à la Terre et aux ressources naturelles, FMAT 2016, et consolider le travail sur les Objectifs de Développement Durable post 2015 (ODD). Les signataires de ce Manifeste s'engagent à travailler pour que les ODD reprennent fortement l'Agriculture familiale au sein de leurs objectifs et de leurs indicateurs. Une fois approuvés, leur traduction en politiques publiques et en plans, programmes et projets nationaux seront promus avec la participation effective des Comités Nationaux dans leur planification, leur exécution et leur suivi-évaluation.
3. Pour conclure, nous désirons intégrer les initiatives et campagnes mentionnées dans ce Manifeste au sein d'un grand plan d'action à réaliser dans le cadre de la Décennie de l'Agriculture Familiale, qui commence en 2015.

*Brasilia, Brésil. 15 Novembre 2014*

<b>LISTE DES SIGNATAIRES</b>	
<i>Mr. Hakim Baliraine</i>	The Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers Forum (ESAFF).
<i>Mr. Nouradine Zakaria Touré</i>	Président Coordination Régionale des Usagers(ères) des Ressources Naturelles du Bassin du fleuve Niger – Jeunes agriculteurs. Mali
<i>Mr. Gaoussou Gueye</i>	Secrétaire Générale. Confédération Africaine des Organisations de Pêche Artisanale (CAOPA).
<i>Mr. Ibrahima Coulibaly</i>	Président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes -CNOP. Ambassadeur de la FAO pour l' AIAF-2014. Mali
<i>Mr. Nathanael Buka Mupungu</i>	Porte-parole National. COPACO. République Démocratique du Congo
<i>Sr. Alberto Broch</i>	Président. Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura-CONTAG. Brasil
<i>Sr. Willian Clementino da Silva</i>	Vice-Président. Confederação Nacional dos Trabalhadores na Agricultura- CONTAG. Brasil
<i>Sr. Fernando Lopez</i>	Secrétaire Général de COPROFAM. Mercosur ampliado.
<i>Sra. Gerardina Pérez Jiménez</i>	Coordinadora del Programa Diálogo Regional Rural (PDRR). Amérique Centrale.
<i>Sr. Mario Germán Bonilla</i>	Co-directeur de Agrosolidaria. Colombia
<i>Mr. Chandler Goule</i>	National Farmers Union. Vice-President of Programs. USA
<i>Mr. Rudra Bhattarai</i>	Nepal Agricultural Cooperative Central Federation. Nepal
<i>Ms. Meena Pokhrel</i>	Nepal Agricultural Cooperative Central Federation. Nepal
<i>Mr. Mohammad Ali Shah</i>	Chair. Pakistan Artisan Fishers Forum. Pakistan
<i>Mr. Vincent Touzot</i>	Membre Conseil d' Administration. Jeunes Agriculteurs. Vice-Président AFDI. France
<i>Me. Marianne Streel</i>	Présidente. Union des Agricultrices Wallonnes. Belgique
<i>Sr. Lorenzo Ramos</i>	Secretario General. Unión de Pequeños Agricultores. España
<i>Sra. Joana Rocha Dias</i>	REDSAN-CPLP. Plataforma de campesinos de CPLP. Red IFSN
<i>Mr. Cole David Groves</i>	New Zealand Young Farmers- NZYF
<i>Sra. Maíra Lima Figueira</i>	UNICAFES. Brasil
<i>Mr Andre Leu</i>	President. IFOAM International
<i>Mr. José María Ceberio</i>	Presidente. Foro Rural Mundial
<i>Mr. Auxtin Ortiz</i>	Director General. Foro Rural Mundial
<i>Mr. José Antonio Osaba</i>	AIAF-2104 Coordinador AIAF-2014 Sociedad Civil. Foro Rural Mundial.
<b>AVEC L'APPUI DE:</b>	
<i>Ms. Marlene Ramirez</i>	Secretary General. AsiaDHRRRA
<i>Mr. Alphonse Kouamé</i>	Chargé de Programmes. INADES formation
<i>Ms. Zandile Ntombela</i>	Manager. MATAT-EDA
<i>Mr. Carlos Aguilar</i>	Advocacy and Campaign Coordinator- Brasil. Oxfam
<i>Dr. Agnes Major</i>	Alliance for the Living Tisza. Hongrie
<i>Sr. Daniel Campos</i>	Miembro Directorio Red Latinoamericana de Comercialización Comunitaria. RELACC. Latinoamérica.
<i>Sra. Maíra Martins</i>	Asesora de Políticas. Action Aid Brasil
<i>Mr. Jacques Marzin</i>	Chercheur. CIRAD. France
<i>Sr. Javier Medina</i>	International Land Coalition-ILC

Rencontre organisée par le Forum Rural Mondial, coordinateur AIAF-2014  
Société Civile, avec le soutien de MDA, CONTAG, FAO, Oxfam et Action Aid.

# Ressources en eau et pêcheries en Mauritanie

## Ressources en eau<sup>13</sup>

Les eaux de surface en Mauritanie constituent un apport non négligeable pour le développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie dans le pays. Elles permettent aussi en temps de pluviométrie normale, la ré-alimentation de certains aquifères et surtout la préservation de l'équilibre de l'écosystème. Les principales ressources en eau de surface du pays sont réparties dans quatre grandes zones naturelles qui sont:

- La zone de la vallée du fleuve Sénégal;
- La zone de l'arc des Mauritanides;
- La zone de l'affolé et des deux Hodhs;
- La zone de l'Adrar.

## Pêcheries continentales

La Mauritanie dispose d'un important potentiel piscicole lié à l'existence d'un important réseau hydrographique: cours principal du fleuve Sénégal, lacs dont les plus importants au point de vue piscicole sont ceux de R'kiz, d'Aleg et de Ghabbou. Il y a également un nombre important de mares (Kankossa, Maale, Bakhaw), d'autres chapelets de mares et marigots existent tout le long du fleuve dans les Moughata de Maghatma et de M'bagne. À cela s'ajoute la retenue de Fom gleita sur le Gorgol noir, ses affluents, ses défluent. Les pêcheries continentales sont concentrées dans le bassin du fleuve Sénégal, dans les wilayas de l'Assaba, du Guidimakha, du Gorgol, du Brakna et du Trarza.

## Les milieux aquatiques de la pêche continentale

On distingue cinq grands types de milieux aquatiques dans lesquels se pratique la pêche continentale:

1. **Le fleuve Sénégal**, la pêche y est pratiquée aussi bien dans le cours principal du fleuve Sénégal, au niveau des affluents que dans les cuvettes inondées. Le niveau de production

---

<sup>13</sup> Etude de faisabilité des forages manuels, identification des zones potentiellement favorables, Centre National des ressources en eau, Unicef

varie entre 26 000 à 47 000 tonnes<sup>14</sup> par an. La productivité en poissons de la zone d'inondation est estimée entre 30 à 60 kg par hectare et par an. La production annuelle de poissons est proportionnelle à un nombre de mois x hectares d'inondation.

2. **Les plaines d'inondation jouxtant le fleuve Sénégal.** Celles-ci ont été profondément altérées suite à la construction du barrage de Manantali au Mali. Leurs superficies totales demeurent inconnues. À titre indicatif, les plaines d'inondation (zones recouvertes par les eaux durant les inondations) dans le Département de Maghama couvrent une superficie d'environ 6 200 ha, et les plaines d'inondation dans le Département de Bababé une superficie d'environ 2 500 ha. Ainsi, pour avoir une idée de la productivité en poissons pour ces plaines d'inondation, il y a lieu d'appliquer la formule proposée par LA ROCHE et indiquée ci-dessus (nombre de mois d'inondation x hectares d'inondation). À titre d'exemple d'application de cette formule, la plaine de Maghama produirait environ 24 800 tonnes de poissons quand elle est totalement inondée.
3. **Les mares pérennes ou temporaires,** reliées ou non au réseau fluvial. Une mission d'inventaire réalisée par le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) en 2004, complétée par d'autres informations, permet d'indiquer que les principaux petits plans d'eau de la vallée du fleuve Sénégal couvrent au total une superficie d'environ 2 300 ha (hors Diawling). Les petits plans d'eau les plus importants sont ceux de: Kankossa (420 ha), Leibher (280 ha), Wompou (100 ha), Belal (100 ha), R'Kiz (240 ha), Widim (210 ha) et Male (280 ha).
4. **Les (nombreux) bras, chenaux et marigots** connectés temporairement au réseau fluvial.
5. **Le lac de barrage de Foum Gleita,** situé sur le Gorgol noir. Ce lac s'étend sur une surface de près de 16 000 ha, pour un volume d'environ 0,5 milliards de m<sup>3</sup>.

Les espèces piscicoles caractéristiques sont les *Tilapia galilaea*, *T.nilotica*, *Synodontis membranaceus*, *Labeo coubie*, *Hydrocyon forskali*, *Alestes nurse*, *Silure* (Bagrus, Clarias), *Mormyrops deliciosus*, *Heterotis niloticus*, *Lates niloticus*.

---

<sup>14</sup> "Les impacts potentiels de la gestion des ouvrages et des eaux de surfaces du fleuve Sénégal sur les ressources halieutiques", 1999, OMVS - LA ROCHE

## Plan de Développement Communautaire pour la Pêche<sup>15</sup>

En Mauritanie, la pêche continentale a connu une régression des captures en raison essentiellement des déficits pluviométriques successifs (sécheresse) de ces dernières décennies et de la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles). Conséquemment, bon nombre de pêcheurs ont été contraints à une reconversion temporaire ou permanente en agriculteurs. Nonobstant cette situation, la pêche continentale demeure une activité artisanale bien enracinée dans l'économie vivrière au niveau des Wilayas de Gorgol et Trarza. Les tonnages débarqués par la pêche continentale, certes faibles, contribuent pour une bonne part à l'autosuffisance alimentaire en poisson des populations, notamment rurales.

La redynamisation de ce secteur constitue une option de l'Organisation Pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) qui a commandité la présente étude afin de comprendre la performance physique et l'importance de la pêche continentale dans la vie socio-économique des populations des Wilayas de Gorgol et Trarza.

La caractérisation de la pêche continentale a permis d'identifier les contraintes qui entravent le développement de la pêche continentale dans les Wilayas de Gorgol et de Trarza. L'ensemble des contraintes identifiées peuvent être résumées en trois groupes que sont:

**Les contraintes écologiques:** Elles se traduisent par la prolifération des végétaux flottants sur les plans d'eau réduisant leur productivité et l'aire de pêche;

**Les contraintes socio-économiques** apparaissent à travers: (i) la contre-performance des unités de pêche; (ii) l'absence de structures ou de systèmes de crédit adaptés aux activités de pêche; (iii) l'insuffisance de services sociaux de base (centres de santé, routes rurales, marchés, écoles, etc.); (iv) le faible niveau d'organisation des acteurs et leur faible taux d'analphabétisme qui ne permettent pas de tirer profit des opportunités (économiques et sociales) qui s'offrent à l'ensemble des communautés de pêche. Celles-ci ont par conséquent des conditions de vie très précaires.

**Les contraintes institutionnelles** se reflètent à travers la faiblesse des capacités institutionnelles qui résultent de (i) l'insuffisance des structures d'encadrement dans les zones de pêche continentale et l'insuffisance de leurs moyens de travail, (ii) l'absence d'un cadre juridique réglementant les activités de la pêche continentale, (iii) l'absence d'un système de collecte et de traitement des données statistiques rendant difficile l'accès aux informations fiables pour la gestion du secteur, (iv) la faiblesse des capacités techniques des acteurs (personnel d'encadrement, pêcheurs) liée à l'absence de programmes de formation, (v) la quasi absence de recherche d'accompagnement.

**Les contraintes techniques** se caractérisent par (i) l'utilisation d'équipement et matériels de pêche très vétustes et obsolètes; (ii) la difficulté d'approvisionnement en équipements et matériels de pêche (embarcation, filets, moteur, fil en nylon; hameçon etc.); (iii) l'insuffisance des infrastructures de base (centres de pêche, aires de débarquement et de transformation, moyens de conservation, etc.).

<sup>15</sup> "Etude pour la caractérisation (état des lieux) de la pêche et de l'aquaculture continentales et élaboration d'un plan de développement pour les sites retenus dans les Wilayas Gorgol et Trarza, République Islamique de Mauritanie" PGIRE, OMVS, 2010.



© FAO/Giampiero Diana

ÉTUDE SUR  
**L'AGRICULTURE FAMILIALE  
A PETITE ÉCHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD**

PAYS FOCUS  
**Mauritanie**



**ÉTUDE SUR  
L'AGRICULTURE FAMILIALE  
A PETITE ÉCHELLE  
AU PROCHE-ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD  
PAYS FOCUS  
Mauritanie**

Pour plus d'informations:

**ALFREDO IMPIGLIA**

Coordinateur initiative régionale  
sur l'agriculture familiale à petite échelle  
pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord

[Alfredo.Impiglia@fao.org](mailto:Alfredo.Impiglia@fao.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
(FAO)

[WWW.FAO.ORG](http://WWW.FAO.ORG)

ISBN 978-92-5-209643-6



9 789252 096436

I6849FR/1/02.17